

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

**Comment des stratégies métacognitives
intégrées à l'organisation du travail par-
lementaire peuvent-elles améliorer la va-
leur épistémique d'un régime politique ?
Ébauche d'un idéal-type : le parlement métacognitif**

Auteur : Galoin Sylvain
Promoteur : Prof. Vandamme Pierre-Étienne

Année académique 2025-2026

Master 120 en sciences politiques, orientation générale, à finalité spécialisée : les
échelles du politique

contact@galoin-sylvain.be

Comment des stratégies métacognitives intégrées à l'organisation du travail parlementaire peuvent-elles améliorer la valeur épistémique d'un régime politique ? Ébauche d'un idéal-type : le parlement métacognitif © 2026 de Galoin Sylvain est sous licence CC BY-NC-ND 4.0.



Pour les détails de la licence, voir <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Note déontologique

Je déclare sur l'honneur que ce travail est écrit de ma main, sans sollicitation d'aide extérieure illicite. Il n'est ni la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, ni l'objet d'une autre publication en tout ou en partie. Les informations (idées, phrases, etc.) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses, en ce compris l'usage des outils d'intelligence artificielle générative. En outre, je déclare savoir que le plagiat et toute autre forme d'irrégularité constituent des fautes graves susceptibles de donner lieu aux procédures et sanctions prévues par les articles 107 à 114 du RGEE ([Règlement général des études et des examens](#)).

Ayant eu recours aux outils d'intelligence artificielle, je déclare avoir scrupuleusement respecté [les règles établies en la matière par la note du bureau de la Faculté ESPO](#) en date du 1er juillet 2024, tout particulièrement dans son point 4. J'ai fait usage du logiciel DeepL pour traduire certains passages ou articles complets de l'anglais au français ; j'ai sollicité le logiciel NotebookLM pour aider à trouver des informations dans un vaste corpus de sources préalablement recherchées via des canaux traditionnels ; j'ai également eu recours au logiciel Piccolo, mis à disposition par l'UCLouvain, dans le but d'asseoir au mieux la cohérence d'ensemble du texte.

En effet, de la même manière qu'une calculatrice scientifique permet l'analyse d'une fonction mathématique complexe, ou qu'un modèle informatique permet la simulation de phénomènes biologiques, les outils basés sur les grands modèles de langage peuvent assister le chercheur ou l'étudiant en sciences sociales grâce à leur capacité à traiter une quantité considérablement plus importante de données textuelles. Il s'agit d'un choix rationnel dans un contexte marqué par la rareté des ressources, en particulier du temps disponible. Cependant, comme le requiert tout usage d'un outil, il convient de conscientiser les limites de celui-ci et, par conséquent, de conserver un regard critique sur ses productions. Le phénomène d'hallucination, qui caractérise encore les grands modèles de langage au moment d'écrire ces lignes, en constitue une illustration.

À mes parents et à mon frère

Je désire soumettre à l'examen bienveillant du lecteur une doctrine qui, je le crains, va paraître terriblement paradoxale et subversive. La doctrine en question est celle-ci : il n'est pas désirable d'admettre une proposition quand il n'y a aucune raison de supposer qu'elle est vraie. Je dois reconnaître, bien entendu, que, si une telle opinion devenait commune, elle transformerait complètement notre vie sociale et notre système politique ! Et comme tous les deux sont actuellement sans défauts, ma doctrine ne pourrait pas tenir contre eux !

Bertrand Russell
Essais sceptiques, 1928

Je trouve qu'il est plus digne et plus consistant d'être identifié comme quelqu'un capable de changer d'avis, un libre penseur critique, que d'être un "être de convictions".

Richard Monvoisin
Peut-on déjouer les fake news ?, 2025

Table des matières

RÉSUMÉ	13
REMERCIEMENTS	14
1 INTRODUCTION	16
1.1 Développement d'un concept idéal-typique	16
1.2 Critiques du parlementarisme et de son organisation	16
1.3 Constitution humaine et théories épistémiques de la démocratie	17
1.4 Entraver ce qui entrave	18
1.5 Structure du mémoire	18
2 CLARIFICATIONS DÉFINITIONNELLES	19
2.1 Épistème et sous-concepts	19
2.1.1 Épistème	19
2.1.2 Valeur épistémique	21
2.1.3 Épistocratie	22
2.1.4 Vigilance épistémique	23
2.2 Cognition	24
2.3 Métacognition et sous-concepts	24
2.3.1 Métacognition	24
2.3.2 Sentiment métacognitif	25
2.3.3 Connaissance métacognitive	25
2.3.4 Stratégie métacognitive	25
2.3.5 Confiance métacognitive (prospective/rétrospective)	25
2.3.6 Sensibilité métacognitive	26
2.4 Rationalité	26
2.5 Esprit critique et typologie	27
2.5.1 Esprit critique	27
2.5.2 Esprit critique naturel	29
2.5.3 Esprit critique avancé et expert	29
2.6 Heuristiques et biais	30
2.7 Parlement	32
3 ÉLÉMENTS THÉORIQUES EN FAVEUR D'UN PARLEMENT MÉTACOGNITIF	35
3.1 Organe décisionnel et enquête épistémique	35
3.2 L'organe décisionnel comme artefact cognitif	36
3.3 Optimiser l'artefact cognitif	37
3.4 Schéma de la structure argumentative	38
4 CONSTRUCTION ET REPRÉSENTATION D'UN CONCEPT IDÉAL-TYPIQUE	42
4.1 Notion de concept idéal-typique	42
4.1.1 Base wébérienne	42
4.1.2 Écart entre idéal-type et réalité	42
4.1.3 Structure générale d'un concept	43
4.2 Nécessité d'une représentation du concept	43
4.2.1 Visualisation et mesure d'écart entre idéal-type et réalité	43
4.2.2 Diagramme de Kiviat	44
4.2.3 Amélioration du diagramme de Kiviat : le <i>diagramme de concept</i>	46
4.2.4 Détermination des indicateurs pour un diagramme de concept	48
4.2.4.1 Représentation individuelle des dimensions	48
4.2.4.2 Difficulté de définir des valeurs quantitatives	48
4.2.4.3 Détermination des indicateurs	49
4.2.4.4 Passage des indicateurs mesurés à la dimension liée	50
4.2.4.5 Algorithme de construction du diagramme de concept	51
4.2.4.6 Cas des composantes intermédiaires	51
4.2.4.7 Comparaison des diagrammes de concepts	51
5 LE PARLEMENT MÉTACOGNITIF	52
5.1 Définition et objectifs	52
5.2 Détermination des dimensions et des indicateurs afférents	52

5.2.1	Dimensions et échelle d'institutionnalisation -----	53
5.2.2	Dimension 1 : Gestion épistémique institutionnalisée -----	54
5.2.2.1	Justification-----	54
5.2.2.2	Indicateurs -----	54
5.2.2.2.1	Socle épistémique -----	54
5.2.2.2.2	Service parlementaire expert en gestion épistémique (SPEGE)-----	55
5.2.2.2.3	Pluralisme intentionnel des sources d'informations -----	55
5.2.2.2.4	Recours systématique à des sources expertes avérées -----	56
5.2.2.2.5	Transparence des biais potentiels des sources -----	56
5.2.2.2.6	Primauté des sources directes-----	57
5.2.2.2.7	Mécanisme intégré de vérification factuelle -----	57
5.2.2.2.8	Pondération explicite de la fiabilité des informations -----	58
5.2.2.2.9	Intégration de la logique probabiliste -----	58
5.2.2.2.10	Présentation des alternatives et de leurs conséquences-----	59
5.2.2.2.11	Détection proactive des lacunes épistémiques-----	59
5.2.2.2.12	Analyse prospective systématisée-----	60
5.2.3	Dimension 2 : Valeur épistémique des parlementaires -----	60
5.2.3.1	Justification-----	60
5.2.3.1.1	Diversité cognitive -----	60
5.2.3.1.2	Diversité épistémique-----	61
5.2.3.2	Indicateurs -----	62
5.2.3.2.1	Éducation à l'esprit critique des potentiels détenteurs du pouvoir décisionnel-----	62
5.2.3.2.2	Évaluation préalable des compétences épistémiques -----	63
5.2.3.2.3	Diversité des formations antérieures-----	65
5.2.3.2.4	Programme de formations spécifiques pour les parlementaires -----	65
5.2.3.2.5	Ateliers de vulgarisation et de déprise d'expertise-----	67
5.2.3.2.6	Incitation active au décentrement dans l'enquête épistémique -----	67
5.2.3.2.7	Transparence des motivations et des influences-----	68
5.2.3.2.8	Propension à enrichir l'éventail des solutions et des scénarios réalistes -----	69
5.2.3.2.9	Promotion d'une culture du doute constructif -----	69
5.2.4	Dimension 3 : Processus délibératif structuré par l'enquête épistémique-----	70
5.2.4.1	Justification-----	70
5.2.4.1.1	Délibération : définition, caractéristiques, fonctions -----	71
5.2.4.1.2	Pathologies de la délibération -----	72
5.2.4.1.3	Le parlement et la délibération -----	73
5.2.4.1.4	Mesurer la délibération -----	74
5.2.4.1.5	Théorème du jury de Condorcet-----	76
5.2.4.2	Indicateurs -----	78
5.2.4.2.1	Taille optimale du parlement -----	78
5.2.4.2.2	Participation réelle et équitable-----	79
5.2.4.2.3	Flexibilité explicite des positions -----	80
5.2.4.2.4	Politique constructive-----	81
5.2.4.2.5	Consistance argumentative-----	81
5.2.4.2.6	Circulation des informations tacitement non partagées -----	82
5.2.4.2.7	Avocat du diable et stimulation de pensées divergentes -----	82
5.2.4.2.8	Dialogue transpartisan -----	83
5.2.4.2.9	Phasage temporel des délibérations -----	84
5.2.4.2.10	Clôture épistémiquement justifiée des délibérations-----	84
5.2.4.2.11	Rôle des commissions et organes assimilés-----	85
5.2.4.2.12	Diversité des sources d'initiative législative-----	85
5.2.5	Dimension 4 : Apprentissage institutionnel -----	86
5.2.5.1	Justification-----	86
5.2.5.2	Indicateurs -----	87
5.2.5.2.1	Comptes rendus des échanges discursifs -----	87
5.2.5.2.2	Révision interprétative croisée -----	88
5.2.5.2.3	Explicitation détaillée des causalités attendues -----	89
5.2.5.2.4	Cartographie probabiliste et préalable des impacts -----	90
5.2.5.2.5	Détermination a priori des conséquences et limites rédhibitoires-----	90
5.2.5.2.6	Contre-fictions analytiques -----	91
5.2.5.2.7	Évaluation des productions décisionnelles-----	92

5.2.5.2.8	Pluralisme des évaluations externes -----	92
5.2.5.2.9	Évaluation centrée sur les processus -----	92
5.2.5.2.10	Intégration des retours d'expérience dans le socle épistémique -----	93
5.2.5.2.11	Autoréflexion collective systématisée -----	94
5.2.6	Dimension 5 : Impartialité et mécanismes de contrôle -----	94
5.2.6.1	Justification -----	94
5.2.6.2	Indicateurs -----	94
5.2.6.2.1	Hétéroconstitution -----	94
5.2.6.2.2	Impartialité du président d'assemblée -----	95
5.2.6.2.3	Exclusivité de la fonction parlementaire -----	96
5.2.6.2.4	Arbitrage procédural -----	96
5.2.6.2.5	Responsabilité procédurale des parlementaires -----	97
5.2.6.2.6	Anonymisation des demandes originellement soumises -----	98
5.2.6.2.7	Limitation des effets non pertinents de la présentation des informations -----	98
5.2.6.2.8	Signalisation réputationnelle des comportements métacognitifs -----	99
5.3	Représentation finale du concept et de ses dimensions -----	100
5.3.1	Concept -----	100
5.3.2	Dimensions -----	101
5.3.2.1	Gestion épistémique institutionnalisée -----	101
5.3.2.2	Valeur épistémique des parlementaires -----	102
5.3.2.3	Processus délibératif structuré par l'enquête épistémique -----	103
5.3.2.4	Apprentissage institutionnel -----	104
5.3.2.5	Impartialité et mécanismes de contrôle -----	105
6	CONCLUSION CRITIQUE -----	106
6.1	Aspect science politique -----	106
6.2	Aspect théorie politique normative -----	107
7	ENVOI -----	109
8	BIBLIOGRAPHIE -----	112
8.1	Autres -----	112
8.2	Articles -----	113
8.3	Entretien exploratoire -----	114
8.4	Livres, chapitres de livres, chapitres de thèses -----	115
9	ANNEXES -----	120
9.1	Démonstration des faiblesses du diagramme de Kiviat -----	120
9.2	Démonstration des intérêts du diagramme de concept -----	123
9.3	Exemplification du diagramme de concept : <i>WJP Rule of Law Index</i> [®] -----	126
9.3.1	Finalité et motivation du choix -----	126
9.3.2	Index et facteurs -----	127
9.3.3	Facteur 1 : Contraintes sur les pouvoirs publics -----	128
9.3.4	Facteur 2 : Absence de corruption -----	129
9.3.5	Facteur 3 : Gouvernement ouvert -----	130
9.3.6	Facteur 4 : Droits fondamentaux -----	131
9.3.7	Facteur 5 : Ordre et sécurité -----	132
9.3.8	Facteur 6 : Application de la réglementation -----	133
9.3.9	Facteur 7 : Justice civile -----	134
9.3.10	Facteur 8 : Justice pénale -----	135
9.3.11	Remarques -----	136
9.4	Critique de l'usage du théorème de la diversité prédictive -----	137
9.5	Lexique -----	140
9.5.1	A -----	140
9.5.2	B-C -----	141
9.5.3	D -----	142
9.5.4	E -----	144
9.5.5	F-H -----	145
9.5.6	I-K -----	145
9.5.7	L-O -----	147
9.5.8	P -----	149
9.5.9	Q-R -----	150

LE PARLEMENT MÉTACOGNITIF

9.5.10 S -----	151
9.5.11 T-Z-----	153

Résumé

Ce mémoire de master en sciences politiques se propose d'élaborer une ébauche de concept idéal-typique. Le *parlement métacognitif* est ainsi conçu comme une assemblée de représentants assumant des décisions politiques pour une collectivité, dont le fonctionnement vise à optimiser et renforcer la qualité du socle épistémique sur lequel reposent les prises de décisions, à minimiser les biais altérant le traitement de l'information, et, dans un but amélioratif, à permettre sa propre critique, son contrôle et sa révision.

Décliné en cinq dimensions et cinquante-deux indicateurs, ce concept idéal-typique peut d'une part être appréhendé comme un outil à usage analytique. Dans ce cas, il aide à répondre à des questions de recherche dans lesquelles la qualité épistémique des productions décisionnelles d'une assemblée parlementaire est envisagée comme variable dépendante ou indépendante. D'autre part, et dans une démarche totalement distincte, le parlement métacognitif permet un usage prescriptif relativement à la valeur épistémique d'un régime politique donné. Il aide alors des personnes politiques et – de manière plus générale en contexte démocratique, les citoyens – à saisir quelles pourraient être des voies possibles afin d'améliorer la qualité des décisions prises au sein d'un parlement.

Enfin, pour rendre opératoire cet idéal-type, ce mémoire développe un modèle de représentation et de mesure : le *diagramme de concept*, lequel constitue une contrainte générative de l'idéal-type de parlement métacognitif. En outre, sa généralité autorise une utilisation pour d'autres concepts idéal-typiques, offrant ainsi un outil transférable de mesure et de comparaison.

Mots-clés : Parlement métacognitif, diagramme de concept, valeur épistémique d'un régime politique, esprit critique, vigilance épistémique, stratégie métacognitive, théorie de la décision, heuristiques et biais cognitifs

Remerciements

Nous sommes tous lancés sur une trajectoire spatio-temporelle qui nous est propre. Le maillage complexe de ces géodésiques biographiques participe à la confection d'un tissu social mouvant, parcouru d'ondes de hasard et de nécessité. C'est dans ce réseau d'intersections et d'éloignements que se façonnent nos pensées et que se constitue progressivement ce que nous sommes.

Ma trajectoire serait bien plus chaotique et déboussolée sans l'intensité des nœuds indéfectibles et inextricables avec les trajectoires de mes grands-parents, de mes parents et de mon frère. Je leur dois mon impulsion première, la stabilité de mon univers, mais également une grande liberté d'exploration. Nous sommes à jamais comme des particules corrélées dans un univers non local : éloignés souvent dans l'espace mais constamment intriqués.

Je ne saurais ensuite démêler et exposer l'écheveau des trajectoires de mes enseignants, de mes amis et de tant d'autres qui ont chacun, d'une pichenette décisive, réorienté mon parcours. Je ne m'aventurerai qu'à évoquer ici Didier Hospied, Mme Delbar, Richard Monvoisin, Pascal de Behault et Patrick Deedene.

Voilà plus de dix ans, une intersection inopinée ne dévia pas seulement mon propre parcours, mais créa une dimension supplémentaire à mon univers. Pour reprendre librement le vocabulaire des physiciens, je pourrais dire que la rencontre avec la ligne de ma compagne me délivra un nouveau degré de liberté.

Je voudrais mentionner également les recoupements de trajectoires produits par les nécessités professionnelles, qui génèrent sourires et soutiens au-delà des seuls impératifs de travail : mes anciens collègues du service Transport des Malades et mes actuels collègues du service Comptabilité.

Ces trois dernières années, mon parcours s'est trouvé resserré dans une sorte de goulot : l'université. Cette concentration singulière de trajectoires de professeurs et d'étudiants oblige à intégrer un socle de connaissances souvent insoupçonné, à se frotter à d'autres manières de penser, à se défaire de nombreux préjugés et, in fine, à mieux penser. Ce canal endigue pour mieux libérer l'esprit.

Récemment, ma trajectoire rencontra de manière totalement inattendue celle de Pierre-Étienne Vandamme, lequel, apparemment sans hésiter, prit le risque d'accompagner le travail d'un parfait inconnu. Avec une sympathie, une bienveillance et une justesse remarquables, ses conseils, ses partages de connaissances et son soutien ont imprimé leur marque dans ce mémoire, sans jamais en brider les idées ni le caractère exploratoire, bien au contraire. Je retrouve dans cette manière de guider les préceptes les plus estimables de l'éducation.

LE PARLEMENT MÉTACOGNITIF

Que toutes ces personnes, collectivement responsables de qui je suis et de l'orientation de ma trajectoire spatio-temporelle, soient ici chaleureusement remerciées.

1 Introduction

1.1 Développement d'un concept idéal-typique

Ce travail ébauche un modèle idéal-typique de parlement organisé de manière à entraver les comportements défavorables à la qualité épistémique¹ nécessaire à la prise de décisions. Comme spécifié en [5.1](#), l'usage potentiel de cet outil conceptuel peut être appréhendé soit comme analytique aux fins de chercheurs, soit comme prescriptif aux fins de décideurs politiques*² ou de citoyens.

Ainsi, ce mémoire accorde une place prépondérante à la rationalité et aux connaissances, et se rapproche d'un faisceau de réflexions stimulantes (par ex. Arendt 2023/1968 ; Engel 2010 ; Lynch 2018 ; Rosat 2010). Cependant, la focale volontaire sur le versant épistémique de la prise de décisions politiques n'affirme pas la réduction de la politique – ni du politique – à une affaire technique, pas plus qu'elle ne nie la centralité des valeurs en politique. Rien n'interdit en effet la conception ultérieure d'un idéal-type complémentaire de *parlement éthique*. Une telle réflexion parallèle ne remettrait toutefois pas en cause l'importance du versant épistémique de la décision politique, dans la mesure où les jugements de valeur requièrent eux-mêmes un socle factuel rigoureux (Monvoisin 2024 ; Boudon 2024/2008, 15)³. Par conséquent, ce travail prend le parti de n'explorer qu'une voie possible de réflexion sur le travail parlementaire, sans rejeter les autres ni prétendre épuiser la complexité du politique et de la politique.

1.2 Critiques du parlementarisme et de son organisation

La volonté de concevoir un tel outil émane de la constatation des critiques adressées aux parlements, lesquelles ne sont pas nouvelles. Déjà au XIX^e siècle, certains observateurs dénonçaient des lieux où la faconde et la joute oratoire servaient davantage les egos que l'intérêt général (Regnault, dans Bentham 1840), et où prospéraient les techniques de dialectique éristique⁴ (Bentham 1840). Cette défiance à l'égard du parlementarisme se retrouve aujourd'hui dans plusieurs courants théoriques de la démocratie cherchant à minimiser, contourner, voire abolir l'intermédiation parlementaire.

Mais si l'on pouvait jadis écrire que les chambres nécessitaient « moins de discours et plus de connaissances, moins de phrases et plus d'études » (Regnault, dans Bentham 1840, 27), qu'en est-il aujourd'hui ? Plus précisément, peut-on corrélér – a minima – la place accordée

¹ Voir la [section 2](#) pour des précisions terminologiques.

² Les termes suivis d'un astérisque sont définis dans le lexique en annexe ([9.5](#)).

³ Boudon critique à ce titre une fréquente mésinterprétation de la guillotine de Hume*.

⁴ Nom savant pour l'"art d'avoir toujours raison". (Schopenhauer 2000/1864)

aux connaissances au sein des parlements, l'efficacité démocratique réelle ou perçue, et la défiance croissante, d'un côté, des citoyens envers les acteurs politiques (Iweps 2019) et, d'un autre, d'intellectuels envers la démocratie telle que ceux-ci la conçoivent (par ex., Brennan 2016 ; de Lagasnerie 2026) ? Ce travail n'ambitionne pas de répondre directement à ces questions. Il se penche plutôt sur l'analyse théorique d'un modèle organisationnel moins enclin à détériorer la qualité épistémique du travail parlementaire, et ainsi sur la possibilité de fournir un outil opératoire utile à qui souhaite apporter des réponses aux interrogations précédentes.

1.3 Constitution humaine et théories épistémiques de la démocratie

Pour ce faire, deux voies théoriques sont essentiellement sollicitées.

La première provient d'un constat simple : les parlementaires sont des individus dotés d'un cerveau, dont la structure et le fonctionnement résultent d'une longue évolution biologique *et* sociale. (Workman & Reader 2007) Par conséquent, et comme nous espérons le démontrer dans les sections suivantes, les sciences politiques peuvent gagner en pertinence en intégrant les acquis des sciences cognitives et de la psychologie évolutionniste, *sans toutefois s'y réduire*. (Pour des réflexions allant en ce sens, voir par ex. Boyer 2022 ; Boyer 2026 ; Debove 2024 ; Singer 2002 ; ou encore Bronner 2013)

La deuxième voie théorique est celle des théories épistémiques de la démocratie. Celles-ci soutiennent que certains dispositifs démocratiques sont préférables à d'autres en ce qu'ils favorisent la production de décisions qualitativement meilleures. Dans ce courant théorique résident des divergences au sujet de la réponse donnée à l'existence, à la connaissabilité et à la nature du ou des critères distinguant les qualités respectives des décisions. Certaines approches mettent l'accent sur l'intelligence collective, notamment via la délibération. Mais P.-É. Vandamme souligne les limites des défenses de la démocratie centrées sur la seule rationalité, face à la tentation épistocratique, c'est-à-dire face à cette volonté de céder le pouvoir aux plus compétents ou aux experts. En effet, ni la compétence, ni l'expertise n'immunisent contre les biais moraux (par ex., défendre ses propres intérêts de classe). Il propose dès lors un critère complémentaire à la rationalité, plus neutre (acceptable par tous), plus général (applicable à la diversité des problèmes politiques) et plus pertinent : l'impartialité morale substantielle⁵. (Vandamme 2016) Ce travail ne cherche cependant pas à trancher ce débat : il suffit d'examiner et de mobiliser certains apports de la défense épistémique de la démocratie. En effet – et il

⁵ « [U]ne politique est impartiale si elle ne favorise injustement aucun (groupe de) citoyen(s), sauf pour remédier à un désavantage ; elle *vis*e l'impartialité si elle cherche à neutraliser les avantages ou privilèges injustes dont bénéficient certains citoyens. » (Vandamme 2016, 106 – souligné par l'auteur) En cela, elle se distingue de l'impartialité procédurale.

convient d'insister sur ce point –, comme cela ressortira clairement dans la [section 3](#), l'idéal-type de parlement métacognitif ne *présuppose* aucunement un modèle démocratique particulier comme régime politique, ni même un régime démocratique.⁶

1.4 Entraver ce qui entrave

Ces deux voies théoriques énoncées, il reste à spécifier une approche particulière retenue pour la conception du parlement métacognitif. Inspiré de J. Bentham, J. Elster (2013a ; 2013b, 8-10 ; ou 2013c) propose un principe central qui structure ici notre réflexion : il serait plus réaliste de chercher à « empêcher ce qui empêche » la prise de décisions sociotropiques*, plutôt que de vouloir produire directement le bien, ou de vouloir sélectionner des décideurs idéaux. Il existe en effet une asymétrie en termes de faisabilité entre, d'une part, la réalisation d'actes positifs et, d'autre part, la mise en place de dispositifs inhibant les influences qui subvertissent les aptitudes des citoyens et des décideurs politiques.

Dans cette perspective, peuvent notamment s'envisager la limitation des effets délétères de la psychologie coalitionnelle* (Boyer 2022, pour la psychologie coalitionnelle ; El Berhoumi & Pitseys 2016, pour l'esprit de parti dans les assemblées parlementaires), l'accroissement de l'hétérogénéité sociologique des assemblées (Paret et al. 2016), la prévention de la transformation d'heuristiques en biais cognitifs ([2.6](#)) (par ex. Kahneman 2016 ; Berthet 2021), ou encore l'action sur l'architecture du choix* (Chevalier & Perona 2022).

1.5 Structure du mémoire

Après quelques clarifications définitionnelles, le mémoire développe les éléments théoriques justifiant l'intérêt du concept de parlement métacognitif. Il élabore ensuite un modèle de représentation – le diagramme de concept – indispensable pour comprendre la construction du parlement métacognitif.

La seconde moitié du travail décline le concept de parlement métacognitif en cinq dimensions et cinquante-deux indicateurs, en justifiant systématiquement la pertinence de ceux-ci.

Une conclusion critique et un envoi clôturent ce travail.

⁶ Toutefois, si l'argumentation en faveur du parlement métacognitif n'impose aucune *prémisse* quant à la forme de régime politique, le concept de parlement métacognitif a des conséquences sur l'éventail des formes de régime politique qui lui sont compatibles.

2 Clarifications définitionnelles

Ce travail développe un concept idéal-typique et nécessite, par conséquent, d'explicitier au préalable certains termes centraux. Ainsi, cette partie définit l'épistème, la cognition, la métacognition, la rationalité, l'esprit critique, les heuristiques et biais, le parlement, de même que certains sous-concepts liés. Ce choix de termes prendra tout son sens dans la section 3.

2.1 Épistème et sous-concepts

2.1.1 Épistème

Dans ce mémoire, le terme *épistème* est pris comme synonyme de *connaissances* ; les connaissances de manière générale et accessibles aux humains à un instant donné.⁷ En découle le sens des adjectifs dérivés : *épistémique* (relatif aux connaissances) et *épistémologique* (relatif à l'étude de la connaissance⁸).

Il faut toutefois fixer l'acception du concept de connaissance. Sans nier la complexité afférente au sujet, nous assimilons une *connaissance* à une proposition* sur la réalité, considérée comme vraie⁹ sur la base de justifications rationnelles et collectives, et ouverte à la réfutation.¹⁰

Premièrement, cette définition implique qu'opinion et dogme diffèrent manifestement d'une connaissance : une opinion est plus individuelle et moins étayée, tandis qu'un dogme est fermé à la réfutation.

Deuxièmement, le concept de *connaissance* est souvent opposé à celui de *croyance*. Cependant, si l'on cerne une croyance par l'idée de proposition sur la réalité considérée comme vraie, alors opinion, dogme et connaissance s'avèrent être tous des croyances ; leur discrimination porte plutôt sur leur mode d'acquisition, les types d'arguments justificatifs mobilisés, ainsi que sur leur degré d'exposition à la critique, à la révision et à l'épreuve des faits.

Troisièmement, il convient de préciser les concepts de *vrai* et de *vérité*. Là également, les discussions, débats et discords foisonnent. Pour sa part, T. Giraud (2018)¹¹ rappelle que le

⁷ L'encyclopédie Universalis lie l'épistème à un groupe social particulier, mais cette restriction ne nous semble pas pertinente ici. (Épistème, consulté sur l'url <https://www.universalis.fr/dictionnaire/épistème/> le 26/04/2026)

⁸ Si le concept même d'épistémologie connaît différentes acceptions, le sens anglo-saxon d'« enquête générale sur la connaissance, ses sources et ses limites » (Dutant et al. 2005, 9) semble plus en adéquation avec le sujet de ce mémoire.

⁹ Ou du moins, dans une perspective gradualiste, considérée comme la plus proche possible de la vérité en l'état de l'enquête épistémique. (Ceci rejoint l'approche poppérienne de *vérisimilitude* – laquelle traduit le niveau de proximité d'une théorie scientifique avec la réalité –, et non l'idée de *vraisemblance*.)

¹⁰ Sans pour autant s'y limiter, ni y adhérer à la lettre, la définition proposée s'inspire de celle donnée par G. Leconte (2018).

¹¹ Si la source ici n'est pas académique, T. Giraud est doctorant en philosophie et sciences sociales, avec une orientation en épistémologie ; ensuite, les propos tenus dans sa vidéo concordent avec de nombreuses lectures

concept de *vrai* est une notion sémantico-logique liée au rapport entre langage et réalité, plutôt qu'une notion psychologico-épistémologique. En effet, une fois admises les trois thèses minimales selon lesquelles une réalité existe, les langages expriment toute sorte de propositions, et certaines expressions de ces langages sont censées référer à des aspects de la réalité, il découle que ces dernières propositions peuvent référer soit adéquatement à la réalité (proposition *vraie*), soit inadéquatement (proposition *fausse*), indépendamment de *savoir* si la proposition est vraie ou fausse, indépendamment même de *savoir comment le savoir*. C'est pourquoi la définition proposée de la connaissance se base sur ce qui est *tenu pour vrai*, et non sur ce qui est objectivement vrai. De sorte qu'une assertion* ne voit pas sa valeur de vérité modifiée par un accroissement de justifications (mais bien le degré de confiance qui lui est accordé), que sa véracité entraîne une certaine convergence des opinions, et que sa vérification doit passer également par des faits indépendants de l'assertion même. (Engel 1998, 57-58) Aussi, d'une manière complémentaire, la vérité peut être vue comme un *idéal de l'enquête épistémique*, comme l'« expression d'une norme distincte de l'assertabilité[...], qui] enregistre [...] le fait que nos assertions sont justifiées de manières qui soient les plus stables, les plus absolues, et les plus soustraites à révisions » (p. 72). On retrouve ici des caractéristiques de la démarche scientifique puisque l'on peut tracer un parallèle avec certains attendus cognitifs de la science, comme la rationalité, la transparence des procédures et la prise en compte de l'intégralité des données disponibles sur le sujet. (Lecointre 2018, chap. 2)

Dans un contexte politique, l'enjeu n'est donc pas de statuer sur la *vérité* d'une assertion, mais d'évaluer sa *véracité* au sens de fiabilité, c'est-à-dire du degré de conformité aux faits – et à la réalité de manière plus générale – que l'on peut raisonnablement attribuer à un énoncé au vu d'indices et de procédures de contrôle, toujours révisables. Et cette évaluation vise un idéal d'approche du vrai : elle peut être envisagée comme une recherche de plus grande proximité de la vérité, ou d'un plus grand éloignement de la fausseté, plutôt que comme l'accès à une vérité certaine.¹²

antérieures en logique et en épistémologie (par ex. Bouquiaux & Leclercq 2015) ; enfin, la qualité épistémique de ses vidéos transparait sur l'ensemble de sa chaîne Monsieur Phi.

¹² Pour une réflexion dans le domaine politique, on pourrait simplement écarter ces questions philosophiques et s'emparer du mot *vérité* « au sens où les hommes l'entendent communément » (Arendt 2023/1968, 12-13). De sorte qu'affirmer la *vérité* d'une proposition (asserter) revient à admettre la congruence entre un fait *réellement* produit (la « matière factuelle » - ibid., 24) et la description qu'en fait la proposition. Cependant, cette acception du terme *vérité* est parfois attaquée en sciences humaines au profit d'un relativisme épistémique assez radical, souvent dénommé relativisme cognitif (voir not. Boudon 2024/2008). Or, ce relativisme épistémique s'oppose aux conceptions épistémiques de la démocratie : en valorisant les procédures délibératives, ces dernières admettent que toutes les idées n'ont pas la même validité et qu'il est possible de discriminer ces niveaux de validité (Vandamme 2016, 2). La distinction ici proposée entre *vérité* et *véracité* éloigne le problème d'une détermination d'un critère d'atteinte de la vérité, sans pour autant écarter le caractère normatif du vrai ; elle tisse un lien avec la

Enfin, si H. Arendt (2023/1968, 12-14) distingue vérité *de raison* et vérité *de fait*, la transposition à la connaissance ne nécessite pas ici une telle dichotomie. Il convient juste de garder en mémoire que les connaissances portent sur des objets ou des événements divers, et qu'*intrinsèquement*, elles ne sont pas toutes susceptibles d'un éventail aussi large d'éléments justifiant l'assomption de vérité. Pour reprendre l'essence de l'idée arendtienne, il est des faits qui sont « infiniment plus fragiles » que d'autres en regard de leur connaissabilité ou d'une volonté de les travestir ; en politique comme dans d'autres domaines, il faut composer avec cette réalité.

Cette fixation du concept d'épistème se répercute sur les trois prochaines notions abordées : *valeur épistémique*, *épistocratie* et *vigilance épistémique*.

2.1.2 Valeur épistémique

Dans la littérature, la valeur épistémique de la démocratie correspond généralement à sa « capacité [...] à engendrer des décisions de qualité ». Les décisions de *qualité* sont celles qui satisfont les « attentes normatives » fixées pour la société, parce qu'elles s'appuient sur la rationalité instrumentale, autrement dit sur l'adéquation entre les fins désirées et les moyens utilisés. (Vandamme 2021, 13 et 33) Renvoyant souvent « au domaine factuel *et* au domaine normatif », cette qualité caractérise des décisions « factuellement vraies *et* moralement justes »¹³ – le critère de justice pouvant être l'impartialité morale* (Vandamme 2021, chap. II).

Le sens ainsi donné à la valeur épistémique ne recouvre pas exactement l'acception précédemment retenue du terme “épistémique” (2.1.1). Car bien que fondamentale dans un régime moralement légitimé, le caractère juste d'une décision ne participe pas, en tant que telle, d'une qualité *épistémique* stricto sensu, ni ne contribue par conséquent à une valeur *épistémique* du régime qui la produit. La justice d'une décision se rapporterait plutôt à une qualité *éthique*, conférant de la sorte une *valeur éthique* à un régime producteur de telles décisions.^{14,15}

Par ailleurs, le choix de l'adjectif *épistémique* implique que cette valeur contient un implicite important, selon lequel l'adéquation entre fins désirées et moyens utilisés est rendue

philosophie de la démarche scientifique – qualifiable de démarche révisable la plus aboutie créée par les humains pour former des connaissances factuelles (voir not. Lecointre 2018) – ; et elle pourrait ainsi se raccrocher aux théories actuelles de la valeur épistémique de la démocratie.

¹³ Citations sur la base d'un échange personnel avec P.-É. Vandamme. Souligné par nous.

¹⁴ Les débats métaéthiques sont ici écartés, notamment ceux portant sur l'existence de faits et de connaissances morales. Il est présumé que la position retenue dans ce travail n'est pas réhabilitaire pour des réalistes moraux, lesquels inclineraient à nuancer cette séparation stricte entre valeur épistémique et valeur éthique, sans que cela invalide nécessairement la suite du mémoire.

¹⁵ Si l'impartialité morale peut être un des guides de l'*enquête* épistémique (vouloir comprendre et connaître les intérêts des minorités, des marginalisés, etc.), et ce afin de mieux anticiper les conséquences d'une décision, rien n'oblige cette impartialité à être *appliquée dans la décision* pour lui conférer une qualité épistémique. Ainsi, aux fins analytiques, valeur épistémique et valeur éthique sont bien à dissocier, quitte à les combiner ensuite pour justifier la supériorité de régimes démocratiques sur d'autres types de régimes.

possible *par* le recours aux connaissances. Il paraît en effet peu légitime d’attribuer une valeur “épistémique” à un régime atteignant ses fins grâce à des décisions de qualité produites *par hasard*, et basées sur des croyances imbibées d’idéologies, grevées de préjugés, ou résultantes de nombreux biais cognitifs et sociaux (2.6).

De surcroît, limité au versant épistémique de la prise de décision politique (2.4) *dans un régime politique quelconque* (3), ce travail ne vise aucune mise en avant d’une norme éthique, au-delà de décrire des normes d’enquête. Il s’écarte donc méthodologiquement du cadre démocratique.

Tout ceci invite à favoriser la clarté conceptuelle grâce à une redéfinition de la valeur épistémique d’un régime politique. Cette valeur épistémique pourrait alors être entendue comme la capacité du régime politique à tenir compte et à produire – directement ou indirectement – des connaissances pertinentes pour la prise de décision. La capacité d’un régime à produire des décisions de qualité (associant domaine factuel et domaine normatif) serait renommée “valeur décisionnelle d’un régime”. Ainsi définies, valeur épistémique et valeur éthique d’un régime contribuent à sa valeur décisionnelle.

En cohérence avec la définition retenue, il convient donc de garder à l’esprit que la valeur épistémique d’un régime politique ne présuppose aucune distribution des attentes de nature axiologique au sein de la population ni des décideurs politiques, pas plus qu’une quelconque procédure par laquelle sont désignées et arrêtées ces attentes téléologiques¹⁶.

2.1.3 Épistocratie

L’épistocratie (ou épistémocratie) qualifie dans la littérature un régime dont le pouvoir décisionnel est davantage¹⁷ ou exclusivement confié aux individus disposant du savoir technique, de l’expertise ou de la sagesse. (Vandamme 2016) Ce type de régime génère toute une problématique quant à la détermination et à l’évaluation de la sagesse, quant aux critères de désignation des experts, quant à la pertinence de ces derniers dans les domaines hors de leur(s) champ(s) de compétence, etc.

Mais à nouveau sur la base de l’acception fixée de l’adjectif *épistémique*, il semble possible de distinguer le terme *épistocratie* de ceux d’*expertocratie*, de *technocratie* ou de “*philocratie*”. L’*épistocratie* pourrait dénoter une tout autre conception que celle d’une distribution inégale du pouvoir politique fondée sur l’expertise : une épistocratie serait un régime politique qui confère institutionnellement une importance névralgique à la recherche, à la production et

¹⁶ Téléologiques dans le sens où elles constituent la visée de la prise de décision (3).

¹⁷ Par la pondération des voix électorales, par exemple.

à l'intégration des connaissances pertinentes dans la prise de décision.¹⁸

Une telle conception n'implique ni une clôture du corps politique, ni une exclusion durable de membres de la collectivité, mais plutôt une exigence généralisée et perfectible de compétence critique et une orientation prioritaire vers les connaissances pertinentes. Car, puisque la rationalité limitée* empêche tout individu d'acquérir *lui-même* une expertise en tout (voir aussi 2.4), il semble légitime de se demander si une expertise particulière (du moins une compétence spécifique) se montre *typiquement* judicieuse pour les décideurs politiques. Dans une épistocratie telle que redéfinie, la qualité première des décideurs politiques serait leur tendance et leur capacité à *chercher* les – et à tenir compte des – meilleures connaissances pertinentes disponibles¹⁹, en vue d'optimiser la valeur épistémique du régime politique. Dans cette optique, certains dispositifs tels que des exigences minimales en matière d'esprit critique (5.2.3.2.1 ou encore 5.2.3.2.2) ne visent pas à constituer une élite stable, mais à garantir l'inscription de l'exercice du pouvoir dans un cadre cognitif (2.2) compatible avec les exigences de l'enquête épistémique, et dans un contexte où l'amélioration de ces compétences est elle-même un objectif collectif.

En ce sens précis de régime reconnaissant la centralité de la recherche fonctionnelle et institutionnalisée de connaissances, l'épistocratie se distingue alors clairement de l'acception dans la littérature. Elle ne s'oppose plus forcément à la démocratie, mais elle en constitue une modalité possible (démocraties épistocratiques versus démocraties non épistocratiques), tout comme elle peut être une modalité d'autres formes de régimes politiques.

2.1.4 Vigilance épistémique

La vigilance épistémique, quant à elle, fait référence aux mécanismes qui aident à « juger aussi bien la pertinence que la qualité “épistémique” de l'information de seconde main » (Pasquinelli et al. 2020, 49). Elle cible ainsi le risque de mésinformation* ou de désinformation* par autrui (Sperber et al. 2010). Dan Sperber et al. (2010) expliquent que la vigilance épistémique individuelle, apparue et maintenue via des processus de biologie et de psychologie évolutionnistes, s'exerce à l'égard de la source informationnelle, plus spécifiquement de la compétence et de la bienveillance de celle-ci (p. 369), mais également à l'égard du contenu de l'information (p. 374). En effet, la grande majorité des informations dont dispose un humain sont acquises de manière indirecte. Si seule l'expérience individuelle directe permettait

¹⁸ Il existe des tendances à atténuer, voire à dévaloriser l'importance des connaissances en politique. Pourtant, la complexité incomparable des phénomènes sociaux n'implique pas que l'action politique puisse faire abstraction de toute connaissance établie. En témoigne par exemple l'existence de régularités empiriques documentées en sciences humaines. (Voir aussi le point 6.2.)

¹⁹ On peut ajouter : leur volonté de favoriser la production de nouvelles connaissances.

l'acquisition de connaissances, un individu *croirait* autant mais ne *saurait* que très peu de choses. En corollaire, demeure central le rôle de la confiance accordée à la source : « Sans confiance, nous ne pourrions pas vivre en société. » (Lecointre 2018, 11).

Le concept de vigilance épistémique est complété au point [2.5](#) consacré à l'esprit critique.

2.2 Cognition

C. Allen (2017, 4238) détermine une définition de travail de la cognition : « traitement adaptatif de l'information »²⁰. Le qualificatif “adaptatif” traduit l'idée que l'information en provenance de l'environnement est traitée afin d'engendrer des actions et réactions bénéfiques et adéquates au regard des défis et opportunités de cet environnement. Cette définition suffit pour ce mémoire, malgré les critiques que le philosophe lui-même lui adresse.

Le système cognitif humain – ou l'appareil cognitif humain –, par exemple, met en branle la perception et le raisonnement, mais aussi la mémoire et l'attention ; l'organe principal de la cognition étant, de fait, le cerveau.

Cette définition minimale appliquée aux humains, ainsi qu'aux autres animaux, peut également l'être à des entités non organiques dotées d'enjeux propres dans un environnement donné. En effet, le traitement de l'information visant à engendrer des réactions adéquates dans un environnement spécifié n'implique aucun réquisit de conscience. Cette généralité est exploitée dans la section [3](#).

2.3 Métacognition et sous-concepts

2.3.1 Métacognition

La métacognition est une cognition de second ordre, une pensée autoréflexive prenant ses propres pensées et sa cognition comme objets contrôlés et critiqués. Ainsi, la métacognition « désigne l'ensemble des processus par lesquels chacun d'entre nous régule son attention, choisit de s'informer, de planifier, de résoudre un problème, repère ses erreurs et les corrige » (Proust, cité dans Pasquinelli et al. 2020, 180) ; elle est « la capacité de monitorer et de contrôler la cognition, ou la capacité de réfléchir sur nos représentations mentales afin de réguler la cognition et optimiser l'apprentissage » (Pasquinelli et al. 2020, 62).

Elle peut prendre deux formes : implicite et explicite. Sous sa forme implicite, la métacognition est qualifiée de procédurale, subpersonnelle ou silencieuse. Fonctionnant de manière automatique et non verbale, elle se base sur des indices prédictifs indirects tels que la cohérence

²⁰ « adaptive information processing »

des représentations, ou la rapidité du traitement de l'information. Dans le développement d'un enfant, on la retrouve déjà entre les première et deuxième années. À l'inverse, la métacognition sous sa forme explicite, dite aussi déclarative ou conceptuelle, nécessite la verbalisation des états mentaux et des réflexions sur sa propre cognition. Elle permet notamment d'échanger avec autrui sur son niveau de certitude, et elle importe donc autant dans la coopération entre individus que dans la prise de décision collective. (pp. 61-78)

Dans un processus décisionnel, la métacognition intervient dans deux aspects en particulier : l'estimation des risques d'erreur, et l'évaluation de la fiabilité d'une décision comparativement à d'autres. (p. 62)

La métacognition se distingue en trois types : le sentiment métacognitif, la connaissance métacognitive, et la stratégie métacognitive.

2.3.2 Sentiment métacognitif

Il s'agit ici de ressentis subjectifs à propos de notre cognition, comme la sensation de connaître, d'être en difficulté, de se souvenir, d'être près du but. Perçus au cours d'une tâche, et relatifs à la prédiction quant à la réussite ou à l'échec de la réalisation de cette tâche, ces sentiments résultent de processus mentaux inconscients (métacognition implicite) et émergent « comme les pointes visibles de l'iceberg ». (p. 63)

2.3.3 Connaissance métacognitive

Il s'agit des connaissances explicites, conscientes, dont nous disposons sur nos propres états cognitifs, sur nos capacités et les moyens de les améliorer, sur les mécanismes de notre activité cognitive et les éléments qui la modulent, l'altèrent ou l'orientent. (*ibid.*)

2.3.4 Stratégie métacognitive

Enfin, la stratégie métacognitive rassemble les actions mises en œuvre dans l'intention consciente d'améliorer ou, à tout le moins, de contrôler ses performances cognitives. (*ibid.*) Il s'agit en particulier de trouver des moyens de limiter ce qui entrave l'efficacité cognitive, ou ce qui peut mener à l'entraver dans certains contextes.

2.3.5 Confiance métacognitive (prospective/rétrospective)

Une importante notion liée à la métacognition est celle de confiance métacognitive. Elle consiste en un jugement de probabilité à propos de la validité ou de l'exactitude d'une action ou d'un jugement donné, *indépendamment de leur validité ou de leur exactitude réelles*. Elle jouerait un rôle central non seulement dans l'apprentissage et la mise à jour des prédictions, mais aussi dans la cognition sociale* lors de processus de décision collective, par la résolution de désaccords en faveur de l'opinion la plus vraisemblable, ou de la source la plus fiable. (*ibid.*)

On peut distinguer, au sein de la confiance métacognitive, la métacognition *prospective* (évaluation de réussite avant l'exécution d'une tâche) et la métacognition *rétrospective* (évaluation de réussite après l'exécution d'une tâche). (p. 65)

2.3.6 Sensibilité métacognitive

La confiance métacognitive peut ainsi se révéler soit correctement, soit incorrectement calibrée. Cette calibration, dite sensibilité métacognitive, traduit une relation entre degré de confiance métacognitive et performance réelle : une sensibilité métacognitive accrue témoigne d'une confiance appropriée en ses propres performances (j'estime savoir quand je sais, et j'estime ne pas savoir quand je ne sais pas) ; inversement, une faible sensibilité métacognitive indique des biais de surconfiance ou de sous-confiance en ses capacités et performances (j'estime savoir quand je ne sais pas, ou j'estime ne pas savoir quand je sais). (*ibid.*) Si la sensibilité métacognitive peut se mesurer (Fleming & Lau 2014), ce mémoire n'entre pas dans des détails ici inexploités.

2.4 Rationalité

La théorie de la décision s'avère cruciale en science politique, puisque le but même des institutions politiques est de prendre des décisions contraignantes pour la collectivité. Or, cette théorie s'arrime à une conception *étroite* de la rationalité via une hypothèse de rationalité qui structure l'ensemble des recherches en sciences humaines (Cozic 2025, chap. 1).

M. Cozic définit un principe qui correspond à la rationalité *étroite* : « Le choix d'une action *a* par un agent *i* est rationnel si, étant donné ce qu'il croit et ce qu'il peut choisir, l'action choisie est celle dont les conséquences satisfont au mieux ses désirs. » (p. 17) Ainsi, la rationalité d'un choix spécifique n'est pas une propriété intrinsèque de ce choix, puisqu'elle dépend :

- a. du contexte,
- b. de l'état doxastique*,
- c. des valeurs subjectives de l'agent.

Une conception *large* de la rationalité tient compte quant à elle de la cohérence interne de l'état doxastique et de celle de l'ensemble des valeurs subjectives, ainsi que de la fiabilité des justifications faisant croire à l'agent que cette action générera bien les conséquences envisagées.

L'hypothèse de rationalité faisant la jonction entre théorie de la décision et principe de rationalité étroite est la suivante : « Étant donné ce qu'il croit et ce qu'il peut choisir, un individu *i* de la population *I* choisit les actions dont les conséquences satisfont au mieux ses

désirs. » (p. 17) Autrement dit, les individus agissent rationnellement (a minima dans le sens étroit).

Cette conceptualisation éclaire l'acte de décision, car elle offre les moyens de saisir :

- ce qu'est la rationalité procédurale limitée* et son *inévitabilité* (dépendance de l'état doxastique aux trajectoires spatio-temporelles²¹ et aux capacités cognitives limitées de chacun, ainsi qu'influence du contexte décisionnel) ;
- ce qu'est la rationalité normative limitée* et son *améliorabilité* (impact des biais cognitifs – voir 2.6 – notamment sur la formation et l'évolution de l'état doxastique, ainsi qu'influence du contexte décisionnel) ;
- le fait que la prise de décision par un agent ne s'embarrasse pas *forcément* d'une assurance préalable quant à la fiabilité de l'état doxastique (pas plus qu'à la cohérence interne de l'ensemble des valeurs subjectives) ;
- le rôle nécessaire – mais non suffisant – des connaissances (2.1.1) dans l'efficacité d'une prise de décision²² (amélioration de la qualité des décisions grâce à une meilleure congruence de l'état doxastique avec la réalité, meilleures justifications des conséquences attendues de la décision prise).

Ces quatre précédents points de clarification définitionnelle (points 2.1 à 2.4) permettent de se pencher désormais sur la notion d'esprit critique.

2.5 Esprit critique et typologie

2.5.1 Esprit critique

L'esprit critique (EC), dont on retrouve des éléments éparés au sein des philosophies et des sciences depuis plusieurs siècles, bénéficie d'un regain d'intérêt ces dernières décennies.²³

²¹ Nous reprenons une idée issue de la physique : l'existence d'un objet est assimilée à une trajectoire dans un espace quadridimensionnel. Le fait d'avoir une trajectoire plutôt qu'une autre, combinée à l'impossible omniscience, biaise chaque individu. P.-É. Vandamme (2021, 59-62) mentionne deux types de biais résultant de cette ligne spatio-temporelle : d'un côté les biais positionnels qui concernent notamment les capacités cognitives inégalement distribuées et limitées en chacun, ainsi que les bagages épistémiques différenciés ; d'un autre, les biais implicites, qui consistent en une tendance à interpréter le monde via la généralisation de nos propres expériences (catégorisation, stéréotype, etc.).

²² Une prise de décision est ici considérée comme *efficace* si les décisions qui en résultent produisent *avec une probabilité élevée* les conséquences anticipées et souhaitées.

²³ Voir par exemple Broch et Monvoisin (2023), les chaînes sur la plate-forme YouTube telles que Hygiène Mentale, Defakator, Mr Sam, La Tronche en biais, le cours de zététique de Richard Monvoisin à l'Université Grenoble Alpes (<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/rayonnement/sciences-et-societe/les-cours-en-ligne-zetetique-et-auto-defense-intellectuelle-/les-cours-en-ligne-zetetique-et-autodéfense-intellectuelle--597670.kjsp>, page consultée le 30/06/25), la récente création de l'Université populaire de la rationalité et de l'esprit critique (<https://lettres.sorbonne-universite.fr/cycle-devenements/universite-populaire-de-la-rationalite-et-de-lesprit-critique>, page consultée le 06/04/26), ou encore les demandes des pouvoirs publics eux-mêmes (comme le rapport de 2021 *Développement de l'esprit critique chez les élèves* de l'Inspection Générale [française] de l'Éducation, du Sport et de la

Les sciences cognitives se sont notamment penchées sur ce concept. « L’EC est aujourd’hui considéré comme plus important que jamais pour relever les défis personnels et sociétaux, pour la résolution de problèmes et pour devenir des décideurs plus compétents. » (Pasquinelli et al. 2020, 7) Car même chez les adultes instruits, cette compétence est loin d’être optimale (*ibid.*) ; et aucune raison particulière n’incite à présupposer qu’en l’état, il en irait autrement chez les décideurs politiques.

Une définition minimale de l’EC serait : « ensemble des capacités et des critères qui permettent d’évaluer la qualité épistémique des informations disponibles et de doser de façon conséquente notre confiance en ces informations, en vue de prendre une décision, de se forger une opinion, d’accepter ou de rejeter une affirmation à bon escient » (p. 45). Évaluer la qualité épistémique d’une information « signifie se demander si l’information a de bonnes chances de correspondre à la réalité, donc si elle mérite notre confiance » (*ibid.*), et cela passe par trois critères : sa plausibilité à la lumière des connaissances existantes, sa fondation sur des preuves solides, la fiabilité de sa source.

Cette définition minimale montre ainsi que l’EC se compose autant de la vigilance épistémique (2.1.4) que de la sensibilité métacognitive (2.3.6), lesquelles, bien que différentes, ne sont pas étrangères l’une à l’autre. (Pasquinelli et al. 2020, 92-94) Selon le niveau de développement de ses deux composantes, l’EC peut être typologisé en naturel, avancé et expert.

Avant d’explicitier ces trois types d’EC, deux précisions s’imposent. En premier lieu, contrairement à une idée répandue, vouloir exercer et développer son EC ne traduit pas un désir de se méfier de tout, ni de ratiociner et d’ergoter ad nauseam. La pratique délibérée et contextualisée de l’EC, de cette combinaison de vigilance épistémique et de sensibilité métacognitive, consiste plutôt à se servir de compétences plus fines afin d’être confiant ou méfiant à bon escient. Et cela passe par « une évaluation des preuves à l’appui, des sources, de la plausibilité et de la pertinence de l’information [de première ou de seconde main, et] de notre propre compétence » (p. 78). Par exemple, ressortit aussi aux compétences de l’EC la prise en compte du temps disponible et donc l’impossibilité de chercher sans fin des informations supplémentaires. (pp. 92-94)

En second lieu, et de manière compatible avec la définition retenue de la rationalité (2.4), Pasquinelli et al. (2020, 45) précisent que l’évaluation de la qualité épistémique des informations aide à la prise de décision, qu’elle l’oriente et l’étaye, mais qu’elle ne la détermine pas intégralement ; car d’autres contraintes qu’épistémiques conduisent les mécanismes de prise de

décision.

2.5.2 Esprit critique naturel

L'EC naturel correspond à celui dont nous disposons de base, sans effort spécifique, et que nous utilisons de manière souvent inconsciente, comme le démontrent des études sur le développement cognitif des enfants. La vigilance épistémique n'est pas toujours consciente, réfléchie, ni coûteuse : de simples indices peuvent la fonder. (p. 49) Quant à la sensibilité métacognitive, elle peut varier sur la base de sentiments métacognitifs (métacognition implicite – 2.3.2). (pp. 63 et 66) Toutefois, cet EC naturel s'avère loin d'être infallible. Conformément aux enseignements de la biologie et de la psychologie évolutionnistes, et comme T. van Gelder le rassemble en une formule citée par Pasquinelli et al. (2020, 8), « [l']évolution ne gaspille pas d'efforts pour rendre les choses meilleures qu'elles ne devraient l'être ».²⁴ Par exemple, la vigilance épistémique est sensible au contexte social dans lequel l'individu se trouve : sa qualité diminue de manière inversement proportionnelle à la complexité environnementale, elle est également moins efficace dans un contexte inhabituel²⁵. Aussi se laisse-t-elle influencer par des contenus d'informations attractifs ou saillants (par exemple, les contenus suscitant des émotions négatives ou liés à des menaces) ; ou encore par d'autres indices extérieurs à l'information, peut-être pertinents dans certains contextes mais pas dans d'autres (l'appartenance à un groupe, le prestige de la source, etc.). (pp. 53-58) Là encore, cela peut s'expliquer à l'aune des théories en biologie et en psychologie évolutionnistes.

2.5.3 Esprit critique avancé et expert

L'EC naturel souffre donc de limites structurelles et de failles, notamment parce qu'il recourt à des critères ou à des indices trop sommaires et possiblement inappropriés à certains

²⁴ L'idée formulée sous forme téléologique pourrait induire en erreur des personnes non familiarisées avec la logique des théories de biologie évolutionniste, et pourrait faire considérer comme balivernes les propos de Tim van Gelder. Mais dans l'expression de l'auteur, il ne faut pas comprendre littéralement une *volonté* de l'"évolution". Il s'agit d'une paraphrase ramassée de quelque chose comme : les mécanismes de sélection naturelle favorisent, de manière probabiliste, la propagation d'individus *suffisamment* aptes à survivre dans leur environnement, grâce au fait qu'ils parviennent à procréer et à transmettre leurs caractéristiques héréditaires avant de mourir – il s'agit donc d'un avantage différentiel. Or, si des éléments et fonctionnements cognitifs plus affûtés pour comprendre l'environnement ne confèrent aucun avantage sélectif de ce type, il est fort probable que ces traits ne passent pas le crible des mécanismes évolutifs ; il est même davantage plausible que de telles fonctions supplémentaires se révèlent plus coûteuses énergétiquement, et finissent par défavoriser l'individu porteur, du point de vue du succès reproductif. En ce sens, c'est *comme si* l'évolution ne s'embarrassait pas d'octroyer de meilleures compétences que celles suffisantes à la survie jusqu'à la reproduction. Des quantités énormes de données en biologie évolutionniste témoignent de – et permettent de comprendre – ce « bricolage de l'évolution », pour reprendre une célèbre formule du biologiste et médecin François Jacob, prix Nobel de physiologie. Par conséquent, l'EC naturel est "juste ce qu'il faut" pour la survie des humains dans les environnements qu'ils ont majoritairement connus durant leur longue évolution – y compris l'environnement social (thèse défendue également en psychologie évolutionniste – voir Workman & Reader 2007, notamment le premier postulat de la discipline, p. VIII).

²⁵ À titre d'exemple, le sociologue G. Bronner (2013) illustre ces dysfonctionnements (ou mésadaptations) dans l'univers récent des réseaux sociaux.

contextes. Il est cependant possible de développer l'EC naturel en un EC dit *avancé*, grâce à une combinaison de renforcement et de raffinement des outils mentaux naturels – via une éducation idoine –, et d'acquisition de connaissances générales – bases de la logique, connaissances historiques, résolution de problèmes, etc. (p. 48) À cette fin, les travaux relatifs au fonctionnement et à l'éducation de l'EC s'avèrent utiles. Pasquinelli et al. (2020) recensent par exemple quatre méthodes pour développer l'un de ses aspects, la sensibilité métacognitive (pp. 77-78) :

1. acquérir davantage de connaissances dans le domaine concerné ;
2. recevoir des retours et rétroactions amélioratives ;
3. s'instruire sur les – et prendre conscience des – biais potentiels (2.6) ;
4. s'appuyer sur des aides externes (confrontation de ses opinions avec celles d'autrui, évaluations, tests standardisés, grilles de critères objectifs, etc.).

La plausibilité de faire de l'EC une compétence générale qu'un individu puisse appliquer dans n'importe quel domaine ne fait pas consensus. Pourtant, rendre possible sa transférabilité est d'autant plus important que l'EC naturel se révèle sensible au domaine.²⁶ Le passage de l'EC naturel à l'EC avancé nécessiterait :

1. l'enseignement *explicite* des principes et stratégies généraux ;
2. la réalisation d'une pratique répétée et variée favorisant l'automatisation ;
3. le recours même à la métacognition pour faciliter l'abstraction et le transfert.

Le troisième type d'EC, l'EC *expert*, relève quant à lui d'un EC appliqué à un domaine très spécifique sur la base de connaissances pointues et d'outils typiques à ce domaine d'expertise (on mentionnera pour exemple l'EC développé en médecine oncologique).

2.6 Heuristiques et biais²⁷

Les heuristiques (cognitives) sont des règles ou des processus cognitifs qui, avec un degré de fiabilité suffisant dans certains contextes, permettent d'appréhender le monde, de porter un jugement ou de prendre une décision de manière automatique, intuitive et rapide en minimisant les ressources nécessaires (temporelles, énergétiques, etc.). (Pasquinelli et al. 2020, 79 ; Berthet 2021, 57 ; Tversky & Kahneman 1974) H. Simon (1955), sociologue et pionnier de

²⁶ « [L]e transfert est la bête noire de l'apprentissage. » (Pasquinelli et al. 2020, 108)

²⁷ Pour ce travail, il nous a été confirmé non seulement par le Cortecs (<https://cortecs.org/>), mais également par le directeur de recherches W. De Neys (<https://www.wdeney.org/>), qu'il n'existe pas d'ouvrage de référence rassemblant de manière exhaustive les heuristiques et biais (cognitifs, sociaux, etc.) dont l'existence est la plus assurée par les sciences appropriées (sciences cognitives, psychologie sociale, etc.). Sur la base de leurs conseils, nous avons composé avec plusieurs articles et ouvrages partiels mais de référence ; nous avons également complété avec un ouvrage du docteur en sciences cognitives V. Berthet (2021) qui a – entre autres – l'avantage de restituer l'importante approche évolutionniste des heuristiques et biais.

l'intelligence artificielle, apporte les prémices de ces « solutions-raccourcis » (Pasquinelli et al. 2020, 79) avec l'idée d'informations reçues délibérément simplifiées par le cerveau, ainsi que celle de procédures de traitement approximatif de ces informations. De la sorte, il explique la nécessité fonctionnelle de la rationalité *limitée**. S'inspirant de mécanismes mis au jour par la biologie évolutionniste, des courants plus récents expliquent les formes prises par ces heuristiques, et assimilent celles-ci davantage à une rationalité *adaptive* (prise en compte des environnements dans lesquels l'architecture cognitive humaine a été sélectionnée). (Pasquinelli et al. 2020, 79-80)

Sont nommées *biais* des heuristiques dysfonctionnelles, autrement dit des heuristiques qui échouent à atteindre la solution optimale et qui donnent une impression d'irrationalité. Ce sont des erreurs systématiques et donc prédictibles.²⁸ (Berthet 2021, 58)

Connaître l'existence et l'origine des principaux biais cognitifs, perceptifs, ou encore sociaux renforce la métacognition. Cela dit, est dénoncée la tendance à lister ces biais et à les faire apprendre par cœur pour éduquer l'esprit critique. En effet, premièrement, cette méthode attise une défiance envers le fonctionnement cognitif, et colore ainsi de manière pessimiste notre capacité réelle à raisonner et à argumenter (Pasquinelli et al. 2020, 127). Deuxièmement, elle reporte le problème au niveau individuel et passe sous silence le rôle joué par le niveau systémique (A. Moukheiber, dans Durand 2023, 105-106).

Éduquer l'esprit critique n'est pas un processus d'assainissement de la pensée dont l'objectif serait d'éliminer les biais cognitifs et d'atteindre une rationalité "épurée". Prétendre le contraire attesterait d'une ignorance des fondements évolutifs et écologiques de nos mécanismes mentaux. Les heuristiques sont à comprendre comme des manifestations de stratégies adaptatives, façonnées par l'évolution pour répondre efficacement à des environnements complexes : certaines heuristiques sont adaptées à des contextes spécifiques et produisent des réponses optimales dans ces contextes ; mais elles peuvent dysfonctionner dans des contextes tout autres (notion de *match* et de *mismatch*). (Pasquinelli et al. 2020, 80-81) De ce fait, les biais cognitifs sont loin d'être de simples erreurs à corriger. Et justement, l'approche évolutionniste des heuristiques et biais, qualifiable d'*écologique*, « consiste à caractériser les environnements dans lesquels ces heuristiques sont valides et ceux dans lesquels elles ne le sont pas ». (Berthet 2021, 142)

Par conséquent, l'éducation de l'EC doit poursuivre deux objectifs complémentaires (Pasquinelli et al. 2020, 92 ; Sperber & Mercier 2012) :

²⁸ Par erreur, il faut entendre « l'écart entre les réponses fournies par les individus et la réponse attendue sur la base d'une norme rationnelle » (Berthet 2021, 58).

- d'une part, apprendre à reconnaître les situations à risque, c'est-à-dire celles dans lesquelles notre cognition spontanée tend à faillir ;
- d'autre part, doter les individus d'un outillage cognitif leur permettant de dépasser ces limites lorsque cela s'avère nécessaire, et les aider à privilégier une réflexion certes plus lente et plus coûteuse, mais plus propre à atteindre les normes de la rationalité.

Cela implique notamment l'apprentissage de stratégies (cognitives et métacognitives) plus robustes que celles naturellement mobilisées, telles que l'usage d'outils statistiques et probabilistes, ou encore le recours à la coopération sociale pour mettre sous contrôle certains biais, comme celui de confirmation*. La finalité n'est donc pas l'inhibition générale des heuristiques, dont beaucoup sont bénéfiques ; par ailleurs, de nombreuses expériences inclinent au pessimisme quant à la possibilité de débiaiser quiconque. La finalité consiste plutôt en la capacité à identifier les cas où ces heuristiques deviennent sources d'erreurs, et à mobiliser des alternatives automatisées plus appropriées. (Pasquinelli et al. 2020, 89-91) Ajoutons un levier crucial, largement exploité dans la section 5 : le modelage de l'environnement.

Avant de justifier l'intérêt du concept idéal-typique conçu dans ce mémoire, il reste à aborder un concept important, celui de parlement, et plus spécifiquement les rôles qui lui sont assignés au sein d'un régime politique.

2.7 Parlement

D'une manière très générale, les parlements sont des institutions politiques constituées d'une assemblée de personnes élues, ainsi que de tout l'appareil administratif utile à son fonctionnement. Ce type institutionnel a des origines multiples. Au cours du temps et selon les lieux géographiques, il a connu de nombreux développements différenciés autant au niveau de la structure (parlement monocaméral ou bicaméral, etc.), des modalités de composition (élection directe ou indirecte des représentants, cooptation, etc.) que de ses raisons d'être (représentation des intérêts de notables, représentation du peuple, etc.). (CRiSP 2025 ; Manin 2019). Le parlement peut être considéré comme « la clef de voûte de la démocratie » (Union interparlementaire 2023, 4) ; néanmoins, l'existence d'un parlement n'implique pas la démocratie : les deux concepts ne sont pas « superposables » (Baume 2006, 985), et certains régimes qui n'ont strictement rien à voir avec la démocratie, comme des régimes totalitaires de seconde génération²⁹, disposent d'un parlement (Blamont 1995).

Selon l'Union interparlementaire et al. (2023, 13), en régime de démocratie

²⁹ Pour une défense des termes “totalitarisme de seconde génération” en lieu et place de “régime autoritaire” ou “régime illibéral”, voir Rosat (2025).

parlementaire, et malgré des dissemblances plus ou moins marquées, les rôles fondamentaux des parlements se comptent actuellement au nombre de trois : élaborer des lois (ou des normes équipollentes ou quasi-équipollentes dans des entités fédérées), exercer un contrôle sur l'action du pouvoir exécutif, représenter la population. Le CRiSP (2025) mentionne plutôt le pouvoir budgétaire aux côtés des pouvoirs législatif et de contrôle politique de l'exécutif ; il ajoute également que ce dernier pouvoir est à nuancer dans les régimes présidentiels où le gouvernement n'est pas directement responsable devant le parlement. Se fondant sur la classification de W. Bagehot, théoricien politique britannique du XIX^e siècle, J. Clarenne (2024, 66) propose quant à lui les quatre fonctions suivantes : légitimer le gouvernement, informer et former les citoyens, inclure la diversité des préférences et des intérêts, produire de la décision politique.

Comme cela sera clarifié dans la section 3, ce travail se focalise sur cette dernière fonction lorsqu'il traite de parlement. Un parlement est ainsi une institution politique composée notamment d'une assemblée génératrice de productions décisionnelles³⁰ qui engagent la collectivité. Cette fonction est par ailleurs tout à fait compatible avec le contrôle et la légitimation de l'action du pouvoir exécutif, ou encore avec le pouvoir budgétaire.

Il paraît intéressant de rapporter une conception peu rencontrée dans la pratique politique. Selon J. S. Mill (2014/1861), l'assemblée représentative du gouvernement ne devrait pas disposer en propre du pouvoir législatif. La tâche d'élaborer des lois – a fortiori d'amender des lois proposées – est à ce point complexe, technique et nécessitante de compétences spécifiques non improvisées, que les tâches de l'assemblée devraient être la délégation de ce travail à un comité restreint de spécialistes, le contrôle de l'élaboration législative, ainsi que l'approbation ou le rejet final des lois conçues. (p. 144)³¹ Car « [c]'est seulement ce qu[e le parlement] peut bien faire qu'il doit prendre personnellement en charge. Quant au reste, ce n'est pas à lui de le faire, mais c'est à lui de prendre les dispositions de bien le faire faire par d'autres. » (p. 138)³²

³⁰ Dans le cadre de ce travail, nous privilégions les termes "production décisionnelle", qui ne dénotent pas la nature des productions (législative, instrumentale, etc.). Nous écartons les termes "politiques publiques" qui renvoient davantage au pouvoir exécutif dans de nombreux régimes.

³¹ Nous nous permettons une citation un peu plus longue dans laquelle Mill propose un argument complémentaire : « Une raison non moins concluante est qu'on ne saurait envisager une loi sans qu'on en conçoive, par la vue la plus perçante et la plus prévoyante, les effets sur toutes les autres que l'on envisage ; et que cette loi, une fois écrite, puisse constituer un ensemble cohérent avec les lois qui existaient déjà auparavant. Il est impossible que ces conditions fussent remplies, même partiellement, quand les lois sont votées, article par article, par une assemblée hétéroclite. L'incongruité d'un tel mode de législation frapperait tous les esprits si nos lois ne constituaient déjà, du point de vue de la forme et de la construction, un chaos tel qu'on ne saurait plus rien ajouter à leur confusion et à leur contradiction. » (*ibid.*)

³² Sur la base de cet argument, d'aucuns pourraient légitimer la tendance à la hausse comparative des *projets* sur les *propositions* de loi (ou de décret) débattus au sein des parlements. (Voir not. CRiSP 2025 quant à cette tendance haussière.) Or, Mill ne semble pas indiquer que le pouvoir exécutif dispose de plus de ressources (épistémiques, temporelles, etc.) qu'un parlement pour endosser le rôle législatif ; ainsi, avec la conception millienne, les procédures de projets de loi ne peuvent pas être plus justifiées que celles des propositions de loi.

LE PARLEMENT MÉTACOGNITIF

Les sections [3](#) et [5](#) montrent que le parlement métacognitif est compatible autant avec l'acception générale d'un parlement qu'avec certaines objections de l'acception millienne.

3 Éléments théoriques en faveur d'un parlement métacognitif

Les faits sont la matière des opinions, et les opinions, inspirées par différents intérêts et différentes passions, peuvent différer largement et demeurer légitimes aussi longtemps qu'elles respectent la vérité de fait. La liberté d'opinion est une farce si l'information sur les faits n'est pas garantie et si ce ne sont pas les faits eux-mêmes qui font l'objet du débat.

Hannah Arendt
Vérité et politique, 2023/1968

Relions à présent toutes les définitions abordées dans la partie précédente, et complétons-les pour former ce que nous nommons un *parlement métacognitif*, dont la définition complète sera énoncée en [5.1](#).

3.1 Organe décisionnel et enquête épistémique

Partons du présupposé minimal³³ qu'une collectivité atteignant une certaine taille³⁴ doit se doter d'un *organe décisionnel* chargé de prendre des décisions engageant tout ou partie de ses membres.³⁵ De tels organes ne peuvent fonctionner adéquatement sans un socle épistémique.

En effet, sur la base du principe et de l'hypothèse de rationalité ([2.4](#)), toute prise de décision dépend de trois ensembles de composantes :

- a) le contexte (environnement social, émotionnel, culturel ; temps disponible ; options

³³ Bien que souvent tu ou méconnu, il existe encore tout un courant de pensée riche et structuré en faveur d'une organisation sociétale sans hiérarchie entre les individus et sans gouvernement central. Sous de multiples formes, l'anarchisme* continue d'être soutenu (voir not. N. Baillargeon, N. Chomsky, D. Graeber ou encore J. C. Scott – ces deux derniers étant récemment décédés). Néanmoins, malgré les sympathies clairement exprimées par B. Russell pour l'anarchisme et la recherche d'un morcellement maximal du pouvoir, nous pensons sérieuses ses critiques appuyées sur le besoin de conserver certaines institutions démocratiques, de maintenir une autorité pour éviter le chaos, et sur la volonté de privilégier la voie de la réforme progressive plutôt que celle de la révolution radicale – du moins, dans les États actuels dits démocratiques où envisager ce réformisme est crédible (voir par ex. Russell 2014/1918, ou Russell 2008/1948, 82-88).

³⁴ Il n'est pas important d'estimer ici la taille critique à partir de laquelle cette nécessité émerge.

³⁵ Notons que des théories de la démocratie directe et de la démocratie participative formulent l'hypothèse *normative* que les citoyens doivent participer, ou – respectivement – doivent être incités à participer à l'expression et à la prise de décisions politiques. Toutefois, un argument d'ordre historique semble corroborer l'idée que cette exigence normative est trop élevée et que sa généralisation empirique apparaît peu probable. En effet, si une proportion significative de citoyens – auxquels le minimum vital est assuré – manifestait durablement la volonté de ne pas se reposer sur une division du travail quant au politique, il est raisonnable de supposer que cette disposition se traduirait, au moins partiellement, dans l'organisation effective des systèmes politiques contemporains. Or, la persistance d'une délégation du pouvoir décisionnel à des acteurs spécialisés et professionnels suggère que cette volonté demeure, dans les faits, limitée, intermittente ou socialement différenciée.

réelles possibles) ;

- b) l'état doxastique (conséquences anticipées ; informations disponibles ; situation de risque* ou situation d'incertitude* ; critères d'évaluation pertinents) ;
- c) les valeurs des agents (objectifs visés).

Hormis ces dernières, l'ensemble de ces composantes est étroitement tributaire d'un socle épistémique, disponible ou à construire. Celui-ci est notamment constitué de connaissances sur les faits et les situations, sur les résultats de décisions similaires prises antérieurement, sur les enseignements des sciences pertinentes, sur les méthodes évaluatives et les critères appropriés, ou encore sur les intérêts et les potentielles défaillances de codécideurs.

Fonder une décision sur une enquête épistémique ne constitue donc pas une exigence morale ou technocratique, mais une condition minimale de rationalité dans un cadre décisionnel. Cette exigence se renforce encore lorsque les décisions portent sur des domaines complexes – santé, climat, économie, numérique – où l'ignorance ou le simplisme peuvent frapper d'ina-
nité l'action collective.

3.2 L'organe décisionnel comme artefact cognitif

Un lien fort existe donc entre conduite d'une collectivité et enquête épistémique. Néanmoins, toutes les formes envisageables d'organe décisionnel ne possèdent pas une valeur épistémique égale, pour au moins deux raisons.

D'abord, la rationalité limitée*, procédurale et normative, est consubstantielle aux individus. Leur trajectoire spatio-temporelle, les limites de leur appareil cognitif ainsi que son architecture conditionnent et affectent l'enquête épistémique. Or, la volonté d'améliorer sa vigilance épistémique et de renforcer ses stratégies métacognitives ne peut éliminer les effets de cette rationalité limitée.

Ensuite, la théorie argumentative de la raison apporte des éléments importants sur le fonctionnement de la raison humaine. Développée par H. Mercier et D. Sperber, chercheurs en sciences cognitives, cette théorie s'inscrit dans un paradigme de biologie évolutionniste et adopte une perspective sociale. Elle critique une conception classique qui fait de la raison un outil individuel de recherche impartiale et objective de connaissances, ainsi que de résolution de problèmes. La raison aurait plutôt été sélectionnée principalement pour sa fonction sociale : produire, évaluer et défendre des raisons³⁶ dans un contexte d'interactions communicationnelles

³⁶ Les raisons étant définies comme un type spécifique de représentations poursuivant essentiellement les deux objectifs que sont 1) justifier ses propres croyances et actions, et 2) persuader autrui de modifier ses idées ou ses intentions.

marquées par la vigilance épistémique. En effet, les humains évoluèrent dans un milieu social où la communication représentait pour tous un immense avantage sur le plan de la survie, mais s'accompagnait également d'un risque significatif de tromperie. Les finalités de la raison seraient ainsi autant la production et la défense de raisons destinées à convaincre *les autres* de nos positions, que l'évaluation critique de celles qu'ils avancent, afin de ne pas être trompés. (Sperber & Mercier 2012 ; Mercier & Sperber 2021)

Cette perspective permet de comprendre pourquoi la raison, sous-optimale en contexte isolé selon plusieurs données empiriques, tend à gagner en efficacité dans un cadre argumentatif collectif. Dotés de cet héritage cognitif, les individus se montrent en fait souvent plus performants pour détecter les erreurs dans les arguments d'autrui que pour corriger les leurs. (*ibid.*)

Certains biais cognitifs, tel le biais de confirmation*, rempliraient même une fonction épistémiquement utile, en favorisant la recherche d'arguments soutenant les croyances préalables de l'individu et en critiquant celles des autres. Les humains seraient par conséquent moins sujets à la *crédulité* que motivés par le désir de tester la résistance de leur état doxastique*. Toutefois, ce mécanisme n'est pas dénué d'ambivalence, comme indiqué au point [3.3](#).

De tout ceci, il résulte qu'une collectivité a davantage intérêt à se doter d'un organe décisionnel semblable à une *assemblée délibérante suffisamment large*, où les raisons peuvent œuvrer dans des conditions favorables, plutôt qu'à restreindre cet organe à un seul individu ou à une poignée d'individus. Ceci confère un poids à l'existence de parlements politiques.

Un parlement peut ainsi être interprété comme un *artefact cognitif*, c'est-à-dire un outil aidant « les individus à effectuer un calcul social dépassant leurs capacités individuelles » (Lan-demore 2012, 255)³⁷. La collectivité se dote par conséquent d'un outil institutionnel apte à dépasser les capacités individuelles par des processus cognitifs collectifs, lui permettant de produire des réponses plus pertinentes.

3.3 Optimiser l'artefact cognitif

Cependant, penser que la théorie argumentative de la raison transformerait le caractère collectif d'un organe décisionnel en panacée serait erroné. Si la raison fonctionne en moyenne mieux en contexte collectif, tout contexte collectif ne favorise pas la raison. D. Aandler (2012, 73-74) distingue à cet égard deux idéaux-types de processus cognitifs collectifs : les

³⁷ « Je propose également d'interpréter les procédures de décision, telles que la délibération collective et la règle de la majorité, comme des artefacts cognitifs qui aident les individus à effectuer un calcul social dépassant leurs capacités individuelles. » – Version originale : « I also propose to interpret decision procedures such as collective deliberation and majority rule as cognitive artifacts that help individuals perform a social calculus beyond their individual abilities. » (*ibid.*)

processus *épais*, caractérisés par l'interaction effective, la possibilité de changement d'avis, la mobilisation complète des ressources cognitives et communicatives, voire même la modification améliorative des procédures ; et les processus *minces*, dans lesquels les individus se bornent à fournir des conclusions agrégées sans interaction ni révision mutuelle.

Une diversité de configurations existe entre ces deux idéaux-types. Mais la théorie argumentative de la raison invite à privilégier des dispositifs institutionnels favorables aux processus cognitifs collectifs aussi épais que possible, dans la mesure où ceux-ci présentent une valeur épistémique significativement supérieure.

Les entraves au bon fonctionnement épistémique de l'artefact cognitif sont nombreuses. Sperber et Mercier (2012) nuancent ainsi le rôle du biais de confirmation* : socialement et épistémiquement utile pour soumettre les arguments d'autrui à l'épreuve critique (3.2), ce biais devient contre-productif lorsque les membres d'un groupe partagent des trajectoires spatio-temporelles trop semblables sur des aspects pertinents. Dans de tels cas, le biais de confirmation, par son mécanisme rétentionnel des arguments confortant l'opinion préalable, tend à renforcer un consensus préexistant et à engendrer des phénomènes de polarisation, nuisant ainsi à l'enquête épistémique collective.

Ce constat fournit une première piste d'optimisation de l'artefact cognitif : favoriser la diversité pertinente des profils au sein d'un parlement, afin d'attiser la confrontation de points de vue et des raisons. D'autres entraves liées aux biais cognitifs et sociaux, ainsi que les phénomènes institutionnels susceptibles de les atténuer, seront examinés dans la section 5.

Dans la suite du travail, il s'agit dès lors de concevoir une organisation du travail parlementaire ayant le potentiel d'"entraver ce qui entrave" la valeur épistémique de l'artefact cognitif dont se dote une collectivité. Et puisque l'artefact cognitif est à la cognition ce que le collectif est à l'individuel, il convient de rechercher un *pendant collectif de l'esprit critique*. Or, si l'esprit critique se compose de vigilance épistémique et de sensibilité métacognitive, et si la métacognition soutient elle-même la vigilance épistémique, alors l'optimisation de l'artefact cognitif passe par le renforcement de stratégies métacognitives collectives.

C'est en ce sens que nous qualifions de *parlement métacognitif* l'artefact cognitif recherché.

3.4 Schéma de la structure argumentative

Les développements qui précèdent ont établi, par étapes successives, des conditions sous lesquelles un organe décisionnel collectif peut présenter une valeur épistémique supérieure à celle de décisions strictement individuelles.

Dans un souci de clarification — et afin de rendre pleinement explicite la logique sous-jacente à l'enchaînement des arguments avancés — il convient à présent d'en proposer une synthèse formelle. Le schéma ci-dessous ne vise ni à introduire de nouveaux éléments, ni à simplifier excessivement le raisonnement, mais à en rendre visible la structure logique, et à en permettre l'examen critique.

Dans ce schéma³⁸, les arguments sont numérotés et représentés sous forme de rectangles. Les lignes horizontales indiquent des arguments solidaires*, tandis que les flèches verticales figurent le passage des prémisses aux conclusions. Les flèches obliques signalent, quant à elles, un complément définitionnel.

Pour les besoins de la lecture, rappelons que les symboles $\rightarrow$, $\leftrightarrow$ et $\wedge$ représentent respectivement l'implication, l'équivalence et la conjonction logiques (voir note 39).

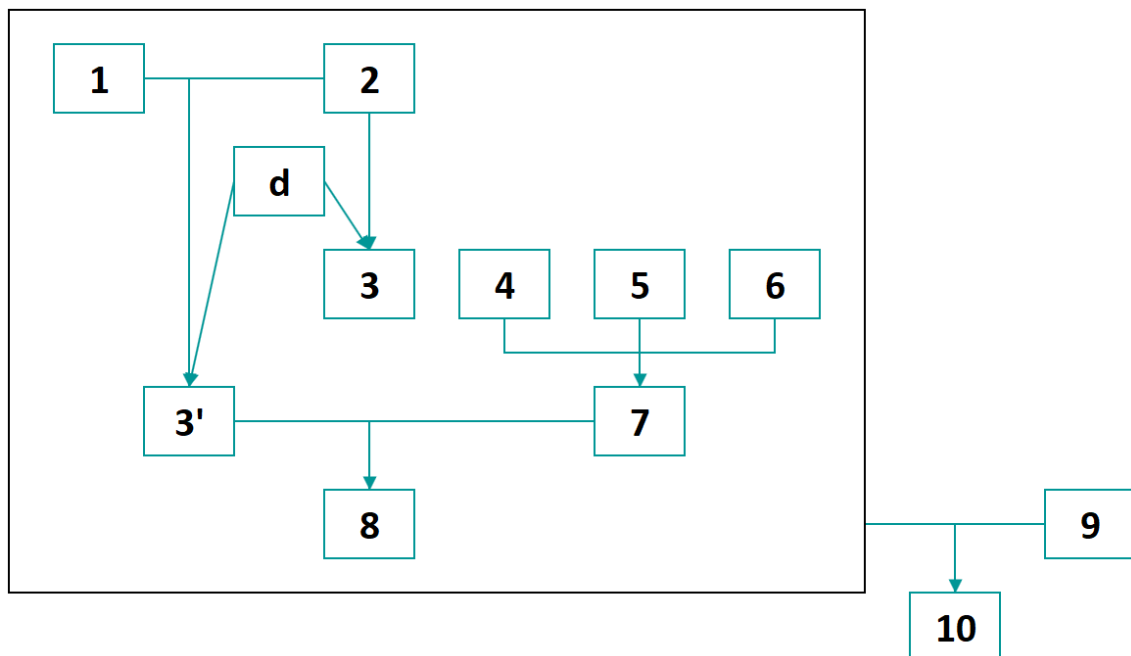


Schéma argumentatif

- [1]. Une collectivité organisée d'une certaine taille (A) requiert un organe décisionnel efficace (B).³⁹⁽¹⁾
- [2]. Une prise de décision efficace (C) nécessite quant à elle un socle épistémique (D).³⁹⁽²⁾
- [3]. Ainsi, puisque par définition un organe décisionnel efficace est un organe prenant des décisions efficaces [d], on déduit que l'organe décisionnel efficace a besoin de se constituer un socle épistémique³⁹⁽³⁾,
- [3']. ou plus généralement, qu'une collectivité organisée d'une certaine taille a besoin de se doter d'un organe décisionnel qui se constitue un socle épistémique.^{39(3')}

³⁸ Le schéma argumentatif s'inspire de la présentation des raisonnements proposée par Bouquiaux et Leclercq (2015, 5-21).

- [4]. Or, sachant que pour se constituer un socle épistémique (E), il faut chercher à écarter les erreurs (factuelles, argumentatives, etc.) (F)³⁹⁽⁴⁾ ;
- [5]. de même, constatant que chaque humain se trouve en contexte de rationalité et d'épistème limités (G) puisque, d'une part, chacun a sa propre trajectoire spatio-temporelle (H) et, d'autre part, chacun dispose d'un fonctionnement cognitif naturel non optimal pour se constituer un socle épistémique vaste et solide en tout domaine (I) ; constatant de la sorte que chaque humain est fortement empêché d'écarter les erreurs (J)³⁹⁽⁵⁾ (dit sous forme d'une banalité confondante – mais néanmoins essentielle – : les humains sont enclins à se tromper) ;
- [6]. et enfin, prenant en compte la théorie argumentative stipulant que la raison, cet outil permettant d'écarter des erreurs (K), sous-optimale en contexte individuel, est plus performante en contexte collectif (L), et qu'il est par conséquent préférable de fonctionner en contexte collectif (M) pour chercher à écarter les erreurs³⁹⁽⁶⁾ ;
- [7]. nous pouvons déduire que pour se constituer un socle épistémique, il vaut mieux privilégier un organe collectif (N).³⁹⁽⁷⁾
- [8]. Il s'ensuit qu'une collectivité d'une certaine taille a besoin de se créer un organe décisionnel collectif (assimilé à un artefact cognitif).³⁹⁽⁸⁾
- [9]. Toutefois, si le caractère collectif de l'artefact cognitif est *nécessaire*, il n'est pas *suffisant*.³⁹⁽⁹⁾
- [10]. Cette insuffisance pousse à imaginer au moins une structure de l'organe décisionnel qui favorise un pendant collectif à l'esprit critique, et qui accroît ainsi la valeur épistémique et contribue à l'efficacité d'un régime politique.

À l'issue de cette reconstruction formelle, une objection pourrait être soulevée : la *sous-détermination* épistémique des décisions prises. En effet, l'enquête épistémique ne *suffit* pas à engendrer des décisions de qualité car, toutes choses égales par ailleurs, un même socle épistémique peut faire émerger plusieurs décisions aussi efficaces (congruence entre effets réels et effets espérés selon des critères prédéterminés). Ce point ne sera toutefois pas approfondi ; il suffit d'admettre en l'occurrence que l'enquête épistémique est à tout le moins *nécessaire*.

Ces éléments théoriques étant fixés, et l'élaboration du concept de parlement métacognitif

³⁹ (1) $A \rightarrow B$, la contraposée* se vérifie. || (2) $C \rightarrow D$, la contraposée se vérifie. || (3) [2] et [d] : $(B \rightarrow D)$, la contraposée se vérifie. || (3') [1], [2] et [d] : $(A \rightarrow D)$, la contraposée se vérifie. || (4) $E \rightarrow F$. On peut même écrire $E \leftrightarrow F$ car la contraposée, la réciproque* et l'inverse* de $E \rightarrow F$ se vérifient. || (5) $[(H/I) \rightarrow G] \rightarrow J$, les contraposées se vérifient. || (6) $(F \wedge K \wedge L) \rightarrow M$. || (7) $[[4] \wedge [5] \wedge [6]] \rightarrow N$. || (8) $[[3'] \wedge [7]] \rightarrow [8]$. || (9) En effet, puisque l'argument se base sur des implications (et non des équivalences), un caractère de nécessité se propage dans la chaîne de raisonnements, pas un caractère de suffisance. Ce point nous semble névralgique au regard des théories de la démocratie délibérative (5.2.4).

étant justifiée, il est opportun de pouvoir mesurer le degré auquel un régime politique doté d'un parlement cherche à optimiser l'enquête épistémique pour accroître la qualité de ses prises de décisions. Le *diagramme de concept*, développé dans la partie suivante, offre justement un outil approprié pour représenter un concept idéal-typique et mesurer l'écart entre ce concept et un cas concret. À titre d'exemple en lien avec ce mémoire, il permet d'envisager l'exploration d'éventuelles corrélations, voire de relations causales, entre des phénomènes politiques et l'efficacité de l'enquête épistémique.

Cela justifie le caractère indispensable de la partie suivante, qui permet en outre de saisir la forme donnée à la structure du concept de parlement métacognitif détaillé dans la seconde moitié de ce travail (5).

4 Construction et représentation d'un concept idéal-typique

4.1 Notion de concept idéal-typique

4.1.1 Base wébérienne

Max Weber approfondit et formalise une idée déjà existante à son époque en faisant du concept idéal-typique un *outil de pensée* à vocation heuristique. L'idéal-type ne constitue pas un *but* de la connaissance, mais l'un de ses *moyens* : il offre une prise intellectuelle sur la réalité en permettant de structurer l'analyse et de formuler des hypothèses sur des phénomènes empiriques. (Weber 1992/1904, not. note 23 du traducteur)

Un concept idéal-typique s'obtient par une accentuation unilatérale et consciente de certains éléments de la réalité, lesquels sont sélectionnés selon des points de vue déterminés et ordonnés en un « tableau de pensée homogène » et logiquement cohérent. (p. 172) Contrairement à un concept *générique*, l'idéal-type ne renvoie pas aux caractéristiques moyennes des phénomènes réels, mais à une construction abstraite et accentuée.

Weber met toutefois en garde contre plusieurs écueils majeurs. Le premier est celui de la réification des idéaux-types, qui consisterait à leur attribuer un pouvoir causal réel, comme s'ils existaient dans l'expérience. Il insiste sur le caractère strictement analytique de ces constructions et qualifie de dangereuse toute tendance à hypostasier les idéaux-types ou à vouloir faire entrer la réalité dans un « lit de Procuste » (p. 178).

Le second écueil réside dans la confusion entre idéal-type et idéal normatif ; entre d'un côté un usage logique de l'idéal-type comme instrument de comparaison, et de l'autre, une appréciation axiologique de la réalité fondée sur des idéaux de valeur. Cette discipline intellectuelle impose un contrôle scientifique de soi, sans lequel le concept perd sa portée heuristique au profit d'un sens pratique ou prescriptif. (pp. 182-183)

4.1.2 Écart entre idéal-type et réalité

L'intérêt d'un concept idéal-typique réside dans la possibilité qu'il offre de comparer la réalité empirique à un modèle conceptuel cohérent. Cette comparaison permet de mesurer des écarts, non en vue de juger la réalité à l'aune d'un idéal, mais pour tenter de comprendre pourquoi et comment les phénomènes observés diffèrent de la construction logique. (Weber 1992/1904, 182)

Dans cette perspective, l'idéal-type fonctionne comme une variable analytique au sein d'hypothèses sur les relations causales plausibles entre certains traits accentués du modèle et l'empirie. L'écart constaté entre idéal-type et cas concret devient alors lui-même un objet

d'analyse, apte à recevoir plusieurs explications concurrentes.

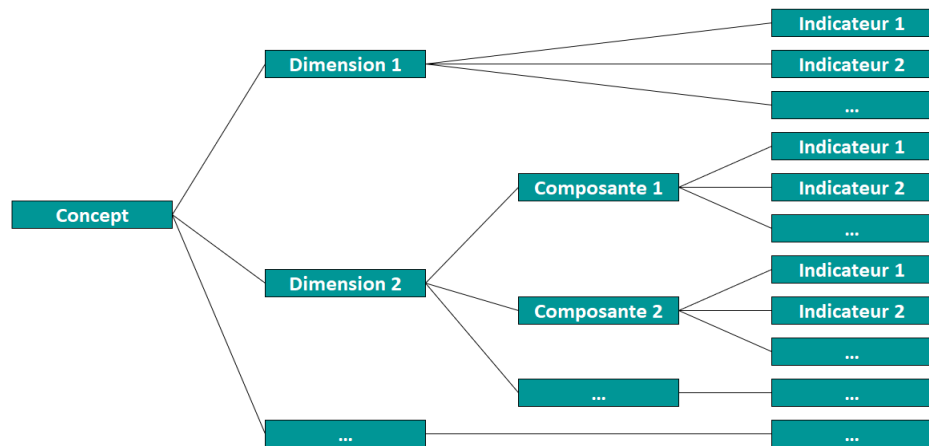
À titre schématique, la démarche se structure en cinq étapes :

1. identifier un phénomène ou un objet susceptible d'une construction idéal-typique ;
2. élaborer cet idéal-type ;
3. construire un modèle théorique reliant l'idéal-type à d'autres variables pertinentes ;
4. confronter les résultats théoriques à l'empirie ;
5. expliquer les écarts observés.

Dans le cadre de ce travail théorique, formellement et temporellement contraint, seules les deux premières étapes sont pleinement développées. Le concept idéal-typique proposé vise notamment à fournir un outil analytique mobilisable, si sa pertinence lui est accordée, dans des recherches ultérieures consacrées à l'analyse empirique.

4.1.3 Structure générale d'un concept

Un concept peut être défini comme une « construction abstraite qui vise à rendre compte du réel » (Quivy & Van Campenhoudt 1995, 120). Il se décompose en *dimensions*, correspondant aux aspects pertinents par lesquels il décrit le réel. Ces dimensions sont ensuite traduites en *indicateurs*, c'est-à-dire en manifestations empiriquement ob-



Structure d'un concept

servables et mesurables. Dans certains cas, lorsque le niveau d'abstraction des dimensions l'exige, l'introduction de *composantes* intermédiaires assure une meilleure progressivité entre le concept général et les indicateurs. (Quivy & Van Campenhoudt 1995, 4^e étape)

Un concept idéal-typique n'échappe pas à cette structure : il en est une application particulière.

4.2 Nécessité d'une représentation du concept

4.2.1 Visualisation et mesure d'écart entre idéal-type et réalité

Renforcer l'objectivité d'une comparaison raisonnée entre un concept idéal-typique et des cas empiriques paraît souhaitable, puisque l'usage d'un tel concept implique la possibilité de

cette comparaison. L'ambition est de limiter l'arbitraire et de favoriser la reproductibilité des analyses comparatives, et non de prétendre à une objectivité forte ou à une neutralité complète.

Pour ce faire, et sur la base de la structure générale d'un concept exposé précédemment, une représentation du concept idéal-typique peut être envisagée. Elle comporte deux objectifs : permettre de *visualiser* les dimensions du concept, ainsi que leur articulation, et *quantifier* l'écart séparant l'idéal-type des objets ou phénomènes observés.

4.2.2 Diagramme de Kiviat

Une première piste de représentation du concept idéal-typique consiste à recourir au diagramme de Kiviat, également appelé diagramme en radar (*radar chart* en anglais). Dans diverses disciplines, notamment en science de gestion, ce type de représentation sert à comparer des performances multidimensionnelles ou à évaluer des écarts relatifs entre plusieurs cas.

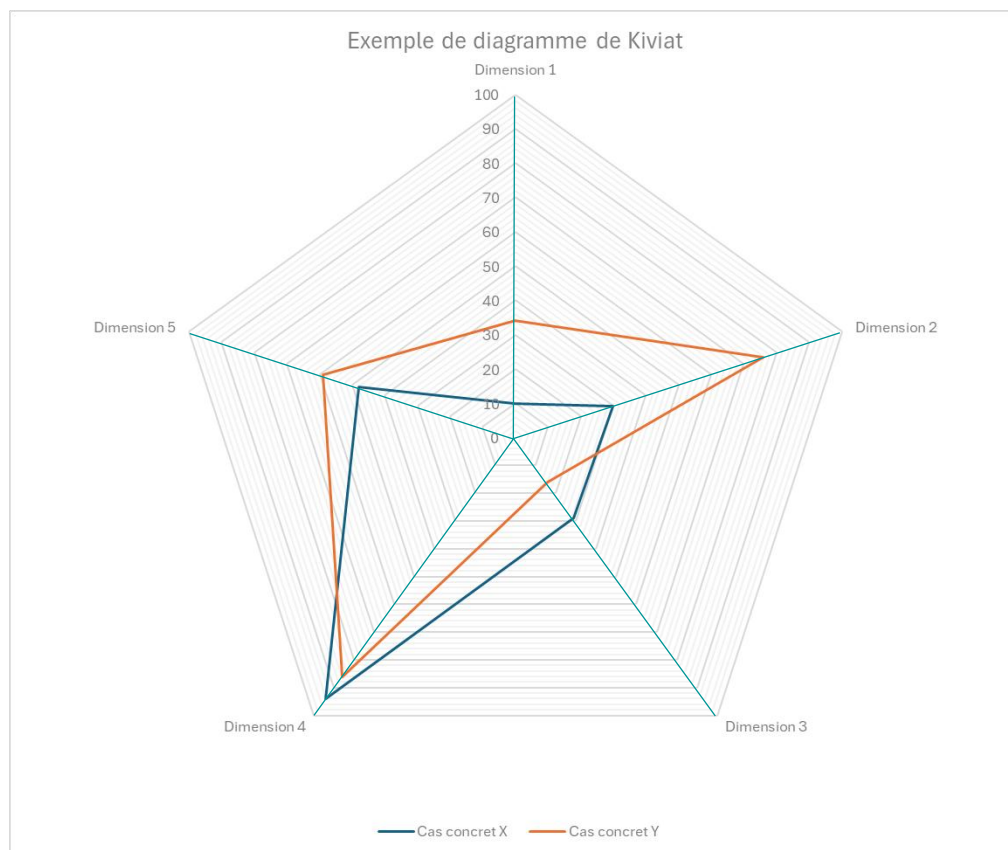


Diagramme 1 : Exemple de diagramme de Kiviat à 5 dimensions

Afin de rencontrer les objectifs ici souhaités, ce type de diagramme respecterait les principes suivants. Chaque dimension du concept serait associée à un axe rayonnant à partir d'un centre commun. Les valeurs attribuées aux différentes dimensions⁴⁰ sont alors reportées sur ces axes selon une échelle normalisée (de 0 à 1, ou de 0% à 100%), puis reliées entre elles afin de former un polygone. Dans le cas d'un concept idéal-typique, le polygone maximal –

⁴⁰ Les modalités de détermination de ces valeurs seront explicitées et justifiées en [4.2.4](#).

correspondant aux valeurs idéales attribuées à chaque dimension – est régulier et peut servir de référence, tandis que le polygone obtenu pour un cas concret permet d’en visualiser l’écart.

Ce mode de représentation offre une visualisation immédiate de la structure d’un concept multidimensionnel, et il autorise une première comparaison intuitive entre différents objets ou phénomènes. À ce titre, le diagramme de Kiviat semble répondre aux deux objectifs identifiés précédemment : visualiser les dimensions et quantifier l’écart par rapport à l’idéal-type.

Toutefois, ces qualités masquent certaines limites rédhibitoires en regard de l’usage envisagé, lesquelles tiennent à une dépendance à l’ordonnancement des axes. La comparaison des diagrammes 1 et 2 explicite cette dépendance.

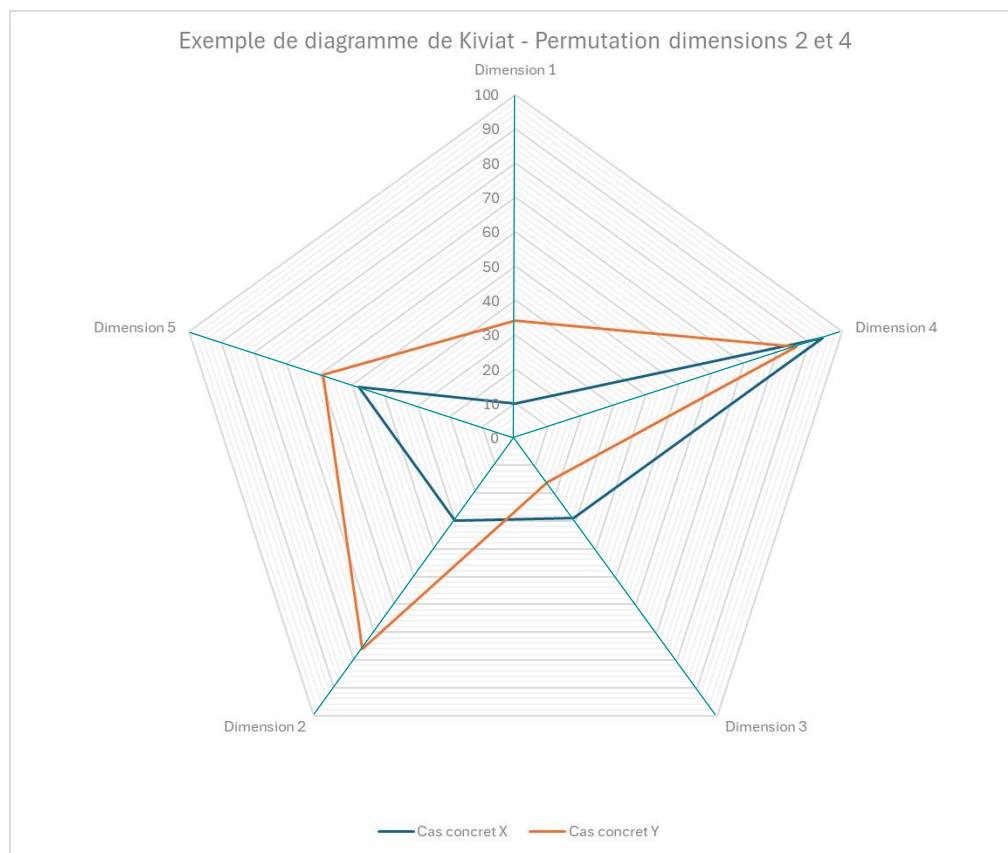


Diagramme 2 : Permutation des dimensions 2 et 4 du diagramme 1

Basé sur les mêmes données chiffrées que le diagramme 1, le diagramme 2 se différencie seulement par la permutation des dimensions 2 et 4. Se manifeste ici la première limite de ce mode de représentation : l’allure du polygone *X* est manifestement dissemblable dans les deux diagrammes. Cela génère un impact *subjectif* purement lié à la forme du polygone ; or, une impression visuelle peut influencer un avis spontané et créer un effet d’ancrage*.⁴¹

⁴¹ Un des enseignements fondamentaux de la pensée critique consiste justement à se prémunir des premières impressions manipulées par la construction des graphiques. (Par ex. Baillargeon 2005, 151-165 ; Gauvrit 2014, chap. 3)

Une autre limite entraîne un impact *objectif* : la sensibilité de l'aire du polygone. L'annexe 1 (9.1) démontre que le nombre maximal possible d'aires différentes croît factoriellement avec le nombre de dimensions permutable dans le diagramme. Ainsi, un cas concret unique à 4 dimensions peut former des polygones avec au plus 3 aires de valeurs différentes, tandis qu'un cas concret à 10 dimensions peut tracer des polygones avec au plus 181.440 aires de valeurs différentes.

Cette dépendance à l'ordonnement des axes sape la pertinence du diagramme de Kiviat comme représentation la plus objective possible de l'écart entre un concept idéal-typique et un cas concret. Cela nous a incité à imaginer une autre forme de diagramme, qui s'en inspire.

4.2.3 Amélioration du diagramme de Kiviat : le *diagramme de concept*

La sensibilité du diagramme de Kiviat à l'ordonnement des dimensions provient de la représentation de celles-ci par les rayons du polygone. La disposition relative des axes influe mécaniquement sur les segments entre les points de mesure, et entraîne ainsi cette variabilité de l'aire *indépendante des données elles-mêmes*.

Un palliatif à ce problème consiste à placer les dimensions non plus sur les rayons, mais sur les médiatrices des côtés du polygone régulier. Cette construction s'appuie notamment sur une propriété simple des polygones réguliers : les médiatrices de leurs côtés passent toutes par le centre du polygone (voir diagramme 3 page suivante).

Dans cette configuration, une fois les valeurs mesurées reportées sur chaque médiatrice, la succession des points de mesure et des sommets du polygone régulier trace un polygone irrégulier à au plus $2n$ côtés (voir diagramme 4). Nous désignons cette représentation sous le nom de *diagramme de concept*.

Cette construction présente un avantage décisif : l'aire du polygone obtenu ne dépend pas de l'ordonnement des dimensions. Comme démontré en annexe 2 (9.2), le *rapport* entre l'aire du polygone représentant le cas concret et l'aire totale du polygone idéal-typique à n côtés (c'est-à-dire n dimensions) vaut $\frac{1}{n} \sum_{i=1}^n d_i$ (autrement dit $\bar{d}$), où d_i correspond à la mesure de la dimension i . Simple moyenne arithmétique des valeurs des dimensions, ce rapport se révèle insensible à leur permutation des axes. L'écart entre un cas réel et le concept idéal-typique peut quant à lui être déterminé par : $1 - \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n d_i$, soit $1 - \bar{d}$.

Si le diagramme de concept conserve les bénéfices cognitifs du diagramme de Kiviat – visualisation immédiate, comparabilité intuitive –, il en supprime la principale source de distortion identifiée. Il propose une mesure transparente, reproductible et robuste face aux variations purement graphiques.

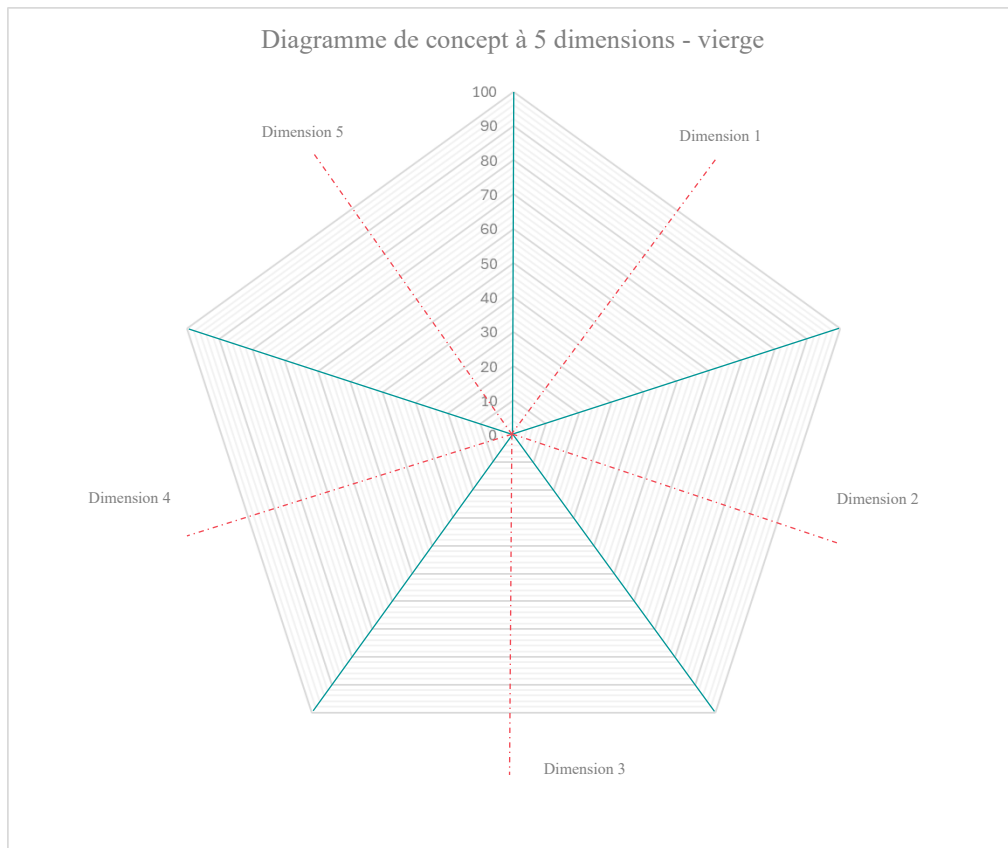


Diagramme 3 : Exemple vierge de diagramme de concept à 5 dimensions

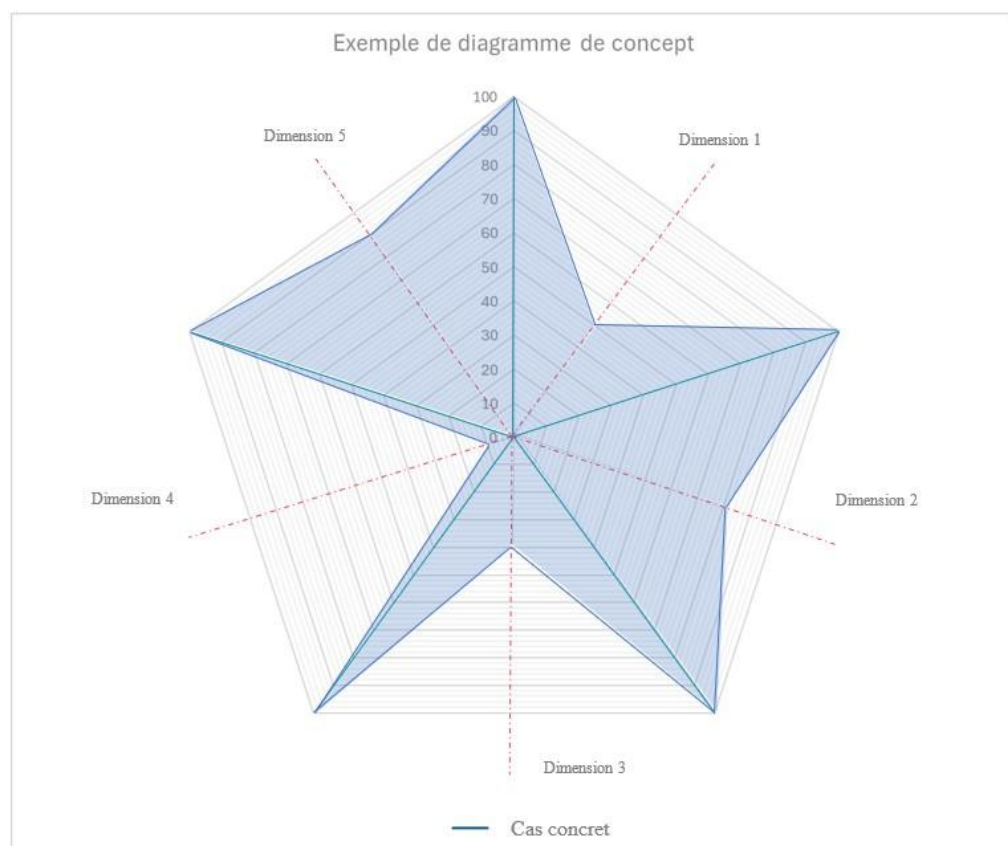


Diagramme 4 : Exemple de diagramme de concept à 5 dimensions

4.2.4 Détermination des indicateurs pour un diagramme de concept

La construction du diagramme de concept repose sur la déclinaison d'un concept idéal-typique en dimensions, elles-mêmes évaluées à partir d'indicateurs. Ces indicateurs constituent le point d'ancrage empirique du modèle car ils sont les seuls éléments directement mesurables.

4.2.4.1 Représentation individuelle des dimensions

Il est proposé de représenter chaque dimension sous la forme d'un *sous-diagramme de concept*, dans lequel les valeurs correspondent aux mesures des indicateurs associés à la dimension en question.^{42, 43} Le rapport des aires du polygone tracé et du polygone régulier se calcule de manière identique à celui du diagramme de concept principal, à savoir par la moyenne arithmétique des valeurs des indicateurs exprimées sur une échelle normalisée (voir 4.2.4.4).

Cette représentation intermédiaire remplit une double fonction : visualiser la structure interne d'une dimension et permettre l'agrégation ultérieure vers le niveau conceptuel global.

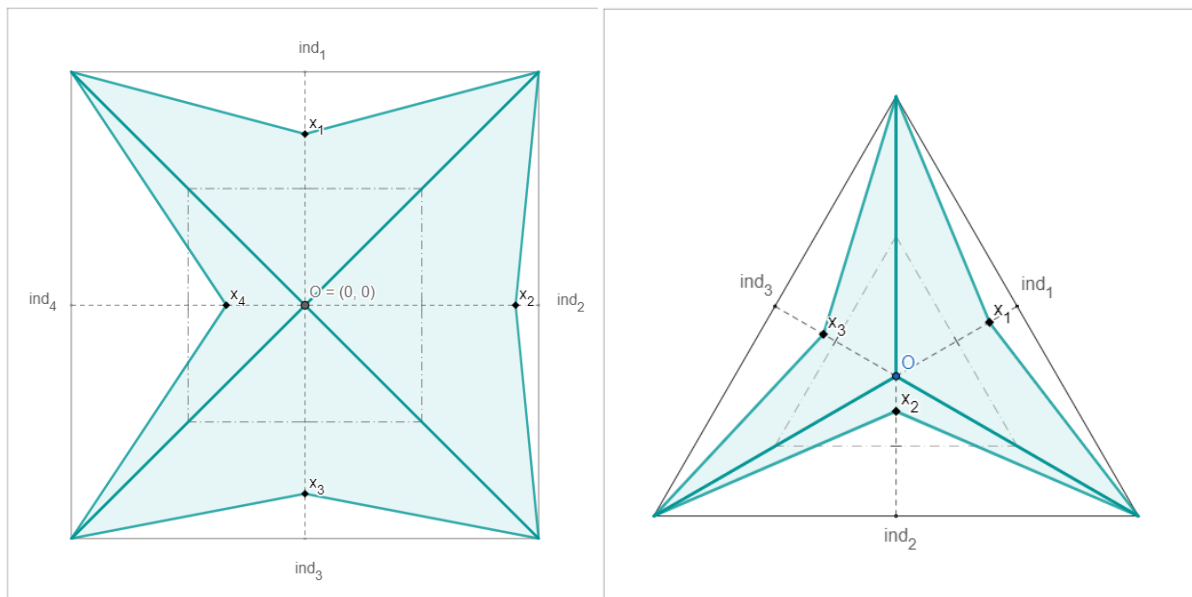


Diagramme 5 : Exemples de représentation de sous-diagrammes de concept. À gauche, pour une dimension à 4 indicateurs ; à droite, pour une dimension à 3 indicateurs

4.2.4.2 Difficulté de définir des valeurs quantitatives

Le recours de ce modèle à des valeurs quantitatives peut générer quelques objections en sciences sociales, où abondent plutôt des données de type qualitatif. Il existe néanmoins divers procédés pour transformer des données qualitatives en données quantitatives.

⁴² Pour les représentations suivantes, le logiciel GeoGebra a été utilisé, bien plus pratique que la suite Microsoft Office pour ce type de schéma, notamment grâce à l'usage des coordonnées polaires. Cela dit, nous n'avons pas eu l'opportunité de trouver un moyen d'indiquer la graduation des axes. Il suffira de garder à l'esprit que les axes répertorient chaque fois des pourcentages par rapport à un maximum idéal, et dont la graduation suit une progression arithmétique. Le diagramme de concept étant une invention dans le cadre de ce mémoire, il n'existe pas de logiciel permettant d'obtenir rapidement et correctement la représentation graphique ; contrairement au diagramme de Kiviat, disponible sur Excel.

⁴³ Le procédé de passage des sous-diagrammes de concept au diagramme de concept est précisé en 4.2.4.4.

Le diagramme de concept n'impose pas le recours exclusif à des variables continues. Des variables discrètes, y compris binaires, s'intègrent sans problème. À titre exemplatif, deux indicateurs du diagramme ci-dessous mesurent des réponses à des questions fermées. L'indicateur 4 montre une réponse positive, tandis que l'indicateur 5 rapporte une réponse négative. Pour les besoins de l'exemple, il est considéré que la réponse affirmative est celle attendue dans le concept idéal-typique.

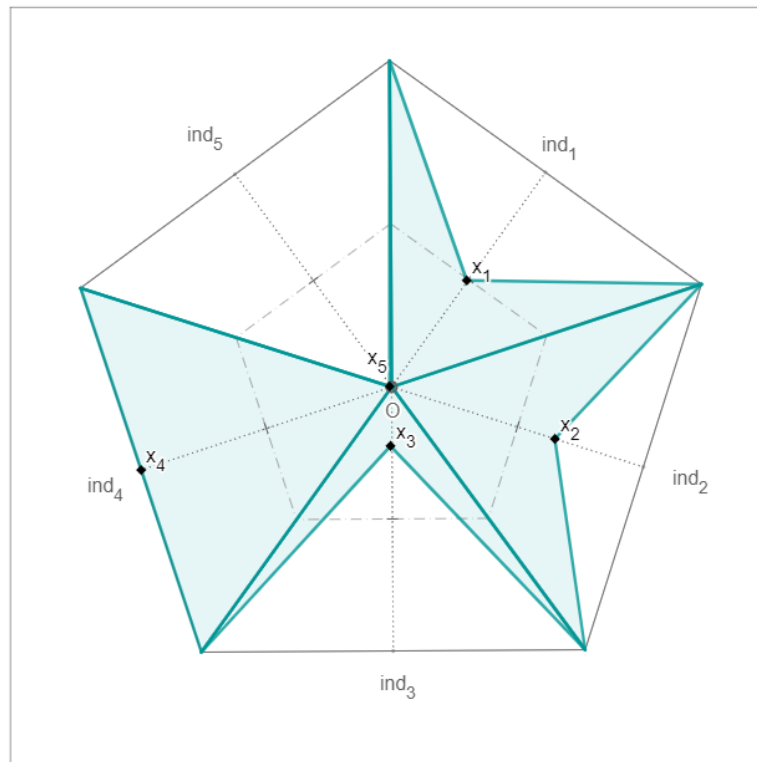


Diagramme 6 : Exemple de diagramme de concept avec des indicateurs binaires (ind 4 et 5)

De même, des échelles ordinales (par ex. de type Likert) peuvent être transformées en valeurs cardinales normalisées (“Pas du tout/Quelques fois/Toujours” devient “0/1/2”, soit en pourcentages “0/0,5/1”, si tant est que “Toujours” soit la valeur du concept idéal-typique).

Dans la majorité des cas, il est possible d'identifier un pendant quantitatif pertinent à une variable qualitative (fréquence de mots, pondération de choix, degré d'importance accordée, etc.). Cela suppose toutefois de justifier explicitement les choix opérés et les modalités de transformation retenues, sinon au risque de recouvrir ces nombres d'un verni d'objectivité maladroit ou trompeur. La transparence des données, des procédés et des choix fait partie des attendus cognitifs fondamentaux de la science. (Lecointre 2018, 40)

4.2.4.3 Détermination des indicateurs

Par construction, le concept idéal-typique est figuré par un polygone régulier. Puisque le concept idéal-typique est une typification, une accentuation de certains aspects, la valeur d'un indicateur doit être *maximale* lorsqu'elle correspond à la valeur attendue pour le concept idéal-

typique. Ainsi, la graduation sur l'axe de l'indicateur spécifie la *proportion* de la valeur concrète par rapport à la valeur idéale ; et plus le cas concret adhère à l'idéal-type, plus la proportion en question doit s'approcher de l'unité.

De tout ce qui précède dans cette partie 4, il découle trois règles générales relatives aux indicateurs, assurant la cohérence formelle du modèle :

- 1) indicateurs sous forme quantitative ;
- 2) à valeurs bornées par 0 et 1 ;
- 3) et directement proportionnelles à la proximité avec l'idéal-type.⁴⁴

4.2.4.4 *Passage des indicateurs mesurés à la dimension liée*

Par définition, seuls les indicateurs sont mesurables empiriquement. Il convient donc de partir du sous-diagramme de concept, et plus particulièrement du rapport entre l'aire du polygone tracé par les valeurs empiriques ($A_{\text{Réal-dimension}}$) et l'aire maximale du polygone idéal-typique de la dimension ($A_{\text{Idéal-dimension}}$), ici dénommé *degré de proximité* ($P_{\text{idéal}}$) :

$$P_{\text{idéal}} = \frac{A_{\text{Réal-Indicateurs}}}{A_{\text{Idéal-Indicateurs}}} \quad (1)$$

En récupérant certains éléments de la démonstration reprise à l'annexe 9.2, il vient facilement de (1) que :

$$P_{\text{idéal}} = \frac{1}{m} \sum_{j=1}^m x_j = \bar{x}$$

où m est le nombre d'indicateurs de la dimension, et x_j la valeur mesurée de l'indicateur.

$P_{\text{idéal}}$ est une valeur intéressante puisqu'elle répond aux trois règles énoncées en 4.2.4.3 : valeur numérique comprise entre 0 et 1, et directement proportionnelle à la proximité vis-à-vis de l'idéal-type. Par conséquent, pour passer du sous-diagramme de concept au diagramme de concept, il est possible de prendre $d_i = P_{\text{idéal}} = \bar{x}$, où, rappelons-le, d_i représente la valeur donnée à la dimension i du concept, et $\bar{x}$, la moyenne des valeurs des indicateurs de la dimension.

⁴⁴ Proposons un exemple, dans lequel on cherche à mesurer l'écart entre une société donnée et un idéal-type de société antispéciste*. Admettons qu'une dimension significative retenue porte sur l'acceptation par les institutions politiques des mouvements animalistes. Dans ce cas, un indicateur – parmi d'autres – pourrait s'inspirer du nombre (règle 1) d'assignations en justice des mouvements animalistes, relativement à leurs actions militantes exemptes de violence envers des êtres sentients*. Pour calibrer l'indicateur, on peut considérer d'abord l'absence, dans une société antispéciste, de telles assignations en justice. On cherche ensuite l'ordre de grandeur des assignations annuelles dans plusieurs sociétés, ou l'on détermine un nombre d'assignations raisonnablement imaginable et maximal. Supposons, à titre purement fictif et non sourcé, de fixer ce nombre à 150. Pour respecter la règle 3, l'indicateur doit croître de manière inversement proportionnelle au nombre d'assignations en justice N , par exemple $150 - N$. Pour intégrer la règle 2, l'indicateur pourrait prendre la forme $(150 - N)/150$. Nous obtenons en effet une valeur égale à l'unité en l'absence d'assignations en justice, et tendant vers 0 à mesure que le nombre d'assignations s'élève (avec un maximum que l'on pourrait raisonnablement fixer à 150 pour ce dernier).

4.2.4.5 Algorithme de construction du diagramme de concept

Les étapes de construction du diagramme de concept peuvent dès lors être synthétisées comme suit :

- a. déterminer les dimensions du concept idéal-typique ;
- b. concevoir des indicateurs répondant aux trois règles suivantes :
 - 1) valeur numérique de la mesure,
 - 2) comprise entre 0 et 1,
 - 3) et directement proportionnelle à la proximité de l'indicateur avec l'idéal-type ;
- c. mesurer les indicateurs (x_j) et répertorier les valeurs dans des sous-diagrammes de concept (un sous-diagramme par dimension) ;
- d. calculer la valeur de chaque dimension (d_i) par la moyenne arithmétique des indicateurs ($\bar{x}$) ;
- e. reporter ces valeurs dans le diagramme de concept global ;
- f. mesurer l'écart au concept idéal-typique par $1 - \bar{d}$.

L'application de cet algorithme sous-tend la construction du concept de parlement métacognitif développé dans la section [5](#).

4.2.4.6 Cas des composantes intermédiaires

Si certaines dimensions sont d'abord détaillées en *composantes*, le procédé comprend une étape supplémentaire. Chaque composante est alors représentée par un sous-diagramme de concept dont les valeurs pointées sont les moyennes arithmétiques des mesures de chaque indicateur qu'elle agrège. Le passage des composantes à la dimension procède identiquement à celui des indicateurs à la composante.⁴⁵

4.2.4.7 Comparaison des diagrammes de concepts

Si chaque diagramme de concept visualise l'écart entre un objet ou un phénomène réel et l'idéal-type, la comparaison de plusieurs diagrammes de concepts, ainsi que des sous-diagrammes afférents, permet de saisir visuellement des différences entre divers objets ou phénomènes concrets. Ainsi, s'il est jugé pertinent et maniable, cet outil pourrait par exemple alimenter des études comparatives sur l'État de droit à travers le monde (voir annexe [9.3](#)).

Le diagramme de concept fournit en outre une "cotation" unique (l'écart par rapport à l'idéal-type), décomposable en "sous-cotations" pour chaque dimension.

⁴⁵ Dans le cadre de ce mémoire, nous ne développons pas un point pourtant intéressant : celui de l'impact d'une éventuelle pondération entre les indicateurs ou entre les dimensions. En effet, pour un concept idéal-typique, on peut considérer qu'une dimension ou un indicateur a plus de poids que d'autres. Pour le cas du parlement métacognitif, nous considérons l'équipondération, sinon au risque de tomber dans l'arbitraire.

5 Le parlement métacognitif

5.1 Définition et objectifs

Sur la base des développements précédents, le *parlement métacognitif* est défini comme un concept idéal-typique désignant une assemblée parlementaire dont la structure et le fonctionnement sont conçus pour optimiser les conditions de l'enquête épistémique collective, et ainsi contribuer à la prise de décisions de qualité.

Plus précisément, le parlement métacognitif vise à :

- a) optimiser et renforcer le socle épistémique mobilisé dans la prise de décision (aspect vigilance épistémique collective) ;
- b) atténuer les biais cognitifs et sociaux affectant le traitement des informations (aspect cognition et métacognition collectives) ;
- c) institutionnaliser la critique, le contrôle et la révision du fonctionnement parlementaire (aspect métacognition collective).

Ce concept idéal-typique s'écarte toutefois de la construction wébérienne classique. En effet, malgré les mises en garde du politologue (4.1.1), le concept ne se limite pas à une accentuation de traits *typiques* de parlements existants, mais intègre également des traits *idéaux*, déduits des travaux issus notamment des sciences cognitives, de la psychologie sociale et des études sur l'esprit critique.

Cette hybridation est assumée et contrôlée grâce au recours au diagramme de concept (4). En effet, celui-ci permet de visualiser et de mesurer l'écart entre un parlement empirique et le modèle idéal-typique proposé. Or, cette visualisation et cette mesure peuvent servir deux finalités distinctes : une visée analytique des phénomènes socio-politiques (versant science politique empirique) ; une visée normative soutenant une démarche réformatrice ou perfective appliquée à un parlement existant (versant théorie politique normative).

5.2 Détermination des dimensions et des indicateurs afférents

Le concept de parlement métacognitif est structuré en cinq dimensions jugées pertinentes, et pour lesquelles sont rassemblés des indicateurs à la fois significatifs et opérationnels. Bien que guidé par un souci de cohérence analytique, ce découpage n'exclut pas l'existence de liens transversaux entre un indicateur donné et plusieurs dimensions. Les choix opérés demeurent par conséquent ouverts à la critique.

5.2.1 Dimensions et échelle d'institutionnalisation

Les cinq dimensions retenues portent respectivement sur :

1. la gestion épistémique institutionnalisée ;
2. la valeur épistémique des parlementaires⁴⁶ ;
3. le processus délibératif structuré par l'enquête épistémique ;
4. les mécanismes d'apprentissage institutionnel ;
5. l'impartialité et les mécanismes de contrôle.

Afin d'en mesurer certains indicateurs, nous concevons ici une *échelle d'institutionnalisation*⁴⁷. Sa fonction consiste à apprécier le degré auquel l'objet évalué est formellement institué et effectivement mobilisé.

Cette échelle se décline comme suit :

- néant : l'objet évalué n'existe ni dans le cadre formel, ni dans les pratiques parlementaires (valeur : 0) ;
- rudimentaire : l'objet existe à l'état embryonnaire, sans intégration systématique aux règles formelles ni aux pratiques (valeur : 0,25) ;
- basique : l'objet est fonctionnellement présent (règlement ou pratiques), mais insuffisamment développé (valeur : 0,50) ;
- développé : l'objet est structuré, opérationnel et intégré aux règlements formels et/ou aux pratiques (valeur : 0,75) ;
- optimisé : l'objet est pleinement développé et intégré, maîtrisé et ne laisse quasiment aucune marge d'amélioration (valeur : 1).

Ainsi, aux fins du modèle proposé (4.2.4.5), l'intégration pleinement aboutie de l'objet évalué correspond à la valeur idéale, tandis que son absence marque un écart maximal vis-à-vis de l'idéal-type.

⁴⁶ Valeur épistémique ayant ici la même acception que celle arrêtée en 2.1.2 pour un régime : capacité à tenir compte – et à produire ou à faire faire produire – des connaissances pertinentes pour la prise de décision.

⁴⁷ Cette mesure d'indicateurs s'inspire partiellement d'un dispositif de mesure proposé notamment par l'Union interparlementaire en vue de fournir aux députés un moyen d'évaluer la conformité de leurs pratiques en regard de celles estimées conformes à un parlement pleinement démocratique. (Union interparlementaire et al. 2023 [UIP et al.]) Toutefois, nous ne reprenons pas tel quel ce dispositif, en raison de plusieurs faiblesses constitutives. (pp. 22-23) Dans la version de l'UIP et al., le terme “médiocre” – entendu comme “dans la moyenne” – ne permet pas de distinguer clairement ce niveau de l'appréciation “moyen”. Ensuite, la gradation entre les appréciations “bon” et “très bon” recèle une incohérence. En effet, l'appréciation “bon” requiert à la fois que l'objet du critère d'évaluation fasse « partie intégrante des capacités et de la pratique du parlement » (A) et qu'il soit « relativement bien développé » (B), tandis que l'appréciation “très bon” ne reprend que la condition A, sans y adjoindre un critère supplémentaire. Enfin, l'usage de qualificatifs évaluatifs et d'adverbes imprécis laisse une large place à la subjectivité de l'évaluateur, ce qui ne correspond pas aux objectifs poursuivis dans notre travail.

Précisons également, à toute fin utile, que les indicateurs du parlement métacognitif, développés ci-après, ne recourent pas vraiment les indicateurs des parlements démocratiques mis en avant par l'UIP et al. De fait, la dimension épistémique n'est quasiment pas abordée dans leur modèle. (pp. 27-31)

5.2.2 Dimension 1 : Gestion épistémique institutionnalisée

5.2.2.1 *Justification*

Cette dimension concerne l'ensemble des processus institutionnels mis en place pour gérer les connaissances et les informations – collecte, filtrage, vérification, présentation, intégration, interprétation –, ainsi que pour réduire les biais cognitifs associés tels que les biais de disponibilité*, de perception sélective* et de cadrage*, le sophisme de la preuve anecdotique*, les corrélations illusoire*, ou encore le réflexe de Semmelweis*. Attenante à la double portée de la vigilance épistémique – le contenu et la source –, cette dimension ambitionne de mesurer l'acuité de cette vigilance.

5.2.2.2 *Indicateurs*

5.2.2.2.1 Socle épistémique

Critère

Existence d'un socle épistémique partagé et évolutif

Mesure

Échelle d'institutionnalisation, combinée éventuellement à une échelle de Likert grâce à une enquête auprès des parlementaires au sujet de leur connaissance, de leur recours et de leur contribution au socle épistémique.

Commentaire

Ce socle épistémique consiste ici en une base de connaissances centralisées, fruit de l'incessante enquête épistémique au sein du parlement. Ce socle évolutif, continûment mis à jour, est accessible à tout parlementaire. Les parlementaires ont conscience de son existence et le sollicitent régulièrement.

Le socle peut aussi être rendu public⁴⁸ dans un double objectif : contribuer à la légitimation des décisions qui y recourent, et permettre sa confrontation continue à la critique, dans une optique d'amélioration. À cet égard, une collaboration systémique et durable avec des universités et des centres de recherche indépendants s'avère particulièrement profitable.

Il est à noter que cet indicateur entretient des relations étroites avec l'ensemble des autres indicateurs de la dimension.

⁴⁸ Cependant, cette accessibilité peut être provisoirement et partiellement restreinte pour des raisons de sécurité collective ; bien que cette modulation puisse elle-même être critiquée en regard de certains arguments liés à la volonté démocratique d'une société. Puisque dans ce travail nous n'avons pas l'opportunité de développer ce point sur l'accès public au socle épistémique, nous ne l'intégrons pas ici pleinement dans la mesure de l'indicateur.

5.2.2.2.2 Service parlementaire expert en gestion épistémique (SPEGE)

Critère

Existence d'un service parlementaire expert en gestion épistémique.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation.

Commentaire

Un service parlementaire spécifique, intégré et indépendant, constitue un levier central de réduction des risques liés au filtrage et aux biais perceptifs. Composé de spécialistes en recherche et en gestion de connaissances, ce service évalue la fiabilité et la pertinence des sources informationnelles sélectionnées par son personnel ou par les parlementaires. Avec l'éventuelle aide de tiers experts dans les domaines concernés, ce service apprécie également la plausibilité des contenus en regard de leur cohérence avec les connaissances existantes.

Le SPEGE collecte ou produit, organise et communique, sous une forme accessible, les informations requises par les parlementaires. Il vise une objectivité maximale atteignable, sans escamoter les complexités ni les nuances. Il est en outre garant de la constitution progressive, sur la durée, d'un socle épistémique révisable, accessible aux parlementaires tant présents que futurs.

Ce service préserve son efficacité en restant apaisant et indépendant. Il demeure néanmoins redevable envers les parlementaires : à ce titre, il est amené à justifier ses méthodes et ses productions, voire à se remettre en question, en réponse à des demandes ou à des critiques jugées légitimes, y compris lorsqu'elles proviennent de personnes extérieures à l'institution parlementaire.

5.2.2.2.3 Pluralisme intentionnel des sources d'informations

Critère

Protocole quant au recours obligatoire à de multiples sources d'informations en lien avec le sujet traité.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation.

Commentaire

Une recherche active de sources d'informations diversifiées vise à garantir, chez les parlementaires, l'exploration d'un éventail large et contrasté de savoirs et d'opinions justifiées. Ainsi, les parlementaires ne se limitent pas aux informations facilement disponibles ou familières. Cette recherche repose notamment sur la mobilisation de sources indépendantes, éventuellement contradictoires, telles que la formation de panels citoyens, l'audition de témoins ou encore la consultation de rapports de services d'études.

Cette recherche incite à :

- la réduction des biais de filtrage informationnel et de perception, comme l’heuristique de disponibilité*, les effets de vérité illusoire* et de simple exposition*, ou encore la perception sélective* ;
- la prise de conscience de devoir asseoir les décisions sur une compréhension aussi fiable que possible de la réalité, non entachée par des raccourcis mentaux ou des informations partiales ;
- l’incitation au décentrement* : sans impliquer l’adhésion aux perspectives d’autrui, cette recherche active reconnaît le vécu et les aspirations des citoyens comme des connaissances pertinentes.

5.2.2.2.4 Recours systématique à des sources expertes avérées

Critère

Sollicitation préférentielle de sources expertes, reconnues comme telles.

Mesure

Taux d’experts sollicités sur une période donnée, et dont l’expertise est raisonnablement avérée, par rapport au nombre total de personnes invitées ou reçues à des fins d’enquête épistémique.

Commentaire

Ce recours systématique à des sources fiables d’expertise nécessite, d’une part, de prendre en compte l’évaluation de l’expert par ses pairs et, d’autre part, de vérifier le bien-fondé des prétentions de l’expert lui-même quant à ses formations, ses emplois et ses compétences réelles. Cette vérification de l’expertise réelle réduit par exemple le risque d’un effet d’ancrage* susceptible d’influencer les parlementaires à partir d’un avis expert dont les fondements apparaissent insuffisamment étayés.⁴⁹

5.2.2.2.5 Transparence des biais potentiels des sources

Critère

Publicité claire de la position et des intérêts de la source informationnelle, et prise en compte de ceux-ci.

Mesure

Échelle d’institutionnalisation, ou échelle de Likert dans un questionnaire adressé aux parlementaires à propos de leur considération réelle de ces aspects⁵⁰.

Commentaire

Alors que l’indicateur précédent porte sur la vigilance épistémique exercée à l’égard du

⁴⁹ Pour un exemple récent, voir “l’affaire Luc Julia” au Sénat français le 18 juin 2025. (Guermeur 2025 ; Sénat 2025)

⁵⁰ Avec toute l’incertitude sur la quantification que génère une récolte de données purement déclaratives.

contenu informationnel, celui-ci vise à situer la source informationnelle – y compris non experte – à propos de sa bienveillance, et ainsi à favoriser, le cas échéant, la détection d'intérêts cachés ou de formes de malveillance.⁵¹

5.2.2.2.6 Primauté des sources directes

Critère

Recherches informationnelles orientées vers des sources primaires, lorsqu'elles existent et sont effectivement accessibles.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation.

Commentaire

La vigilance épistémique est facilitée lorsque le nombre d'intermédiaires informationnels est limité, chaque intermédiaire constituant un vecteur potentiel de mésinformation*, de désinformation*, voire de malinformation*.

Cette intuition peut être formalisée par un raisonnement probabiliste simple. Soit $p(x_i)$, la probabilité qu'un individu i restitue une information factuellement correcte, avec $p(x_i) < 1$. Si l'information reçue résulte d'une chaîne de transmission impliquant n individus, la probabilité conjointe de préservation de l'exactitude décroît nécessairement avec l'ajout de chaque intermédiaire :

$$\prod_{i=1}^{n-1} p(x_i) > \prod_{i=1}^n p(x_i)$$

Autrement formulée, plus le nombre d'intermédiaires augmente, plus diminue la probabilité finale que l'information reçue soit factuellement correcte.

5.2.2.2.7 Mécanisme intégré de vérification factuelle

Critère

Systématisation de la vérification factuelle (*fact-checking*), quelle que soit l'étape du travail parlementaire.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation.

Commentaire

La vérification peut ne pas être immédiate ; elle intervient toutefois rapidement. En effet, elle permet d'ajuster et réviser les assertions* problématiques pour la séance parlementaire suivante (plénière ou en commission). Elle contribue ainsi à rectifier des impressions erronées

⁵¹ Bienveillance et malveillance étant ici à entendre en un sens épistémique et non moral. Ainsi, la malveillance consiste à dissimuler, déformer ou inventer des informations, plus ou moins volontairement, dans le but de faire converger des décisions dans le sens de ses propres intérêts particularistes.

susceptibles d’engendrer et de maintenir sur le long terme des effets de primauté*.

5.2.2.2.8 Pondération explicite de la fiabilité des informations

Critère

Curseur actualisé évaluant la confiance à accorder à une information.

Mesure

Échelle d’institutionnalisation quant à l’existence et à la prise en compte d’un tel indicateur de confiance.

Commentaire

Ce curseur s’inscrit dans l’idée d’un raisonnement statistique de type bayésien*. Régulièrement mis à jour, il calibre la confiance des parlementaires à l’égard de la fiabilité d’une information. Il permet également de distinguer explicitement ce qui relève du fait, de l’opinion ou de la preuve.

Un tel curseur demeure toutefois faillible. Dès lors, sa conception, sa fiabilité et les modalités de sa mise à jour font elles-mêmes l’objet d’une évaluation régulière.

5.2.2.2.9 Intégration de la logique probabiliste

Critère

Intégration systématique d’informations statistiques rigoureuses, mises à jour et présentées de manière à en saisir aisément le sens, la portée, la fiabilité et les limites.

Mesure

Échelle d’institutionnalisation, éventuellement calibrée par la fréquence de prise en compte réelle des données statistiques.

Justification

Cet indicateur vise à mesurer au sein du parlement la mise en place de présentations de données permettant d’ancrer les décisions dans une évaluation plus rigoureuse et mieux proportionnée des risques et des résultats potentiels, plutôt que dans l’intuition, les raccourcis mentaux, l’attrait du simplisme (mécanisme de substitution*), ou encore l’illusion de validité. De nombreux biais liés à l’inclination narrative spontanée du cerveau (voir not. Berthet 2021, chap. 2) peuvent pousser à sauter directement aux conclusions sur la base de ce que l’on souhaite imaginer, plutôt que sur des données factuelles précises et parfois contre-intuitives. Les parlementaires peuvent ainsi, en toute conscience, distinguer entre *force* (saillance, disponibilité) et *poids* (fiabilité statistique) des éléments factuels utilisés comme preuves ou prémisses argumentatives, et ainsi éviter que la première domine le second.

Rendues accessibles (selon deux acceptions : disponibles et compréhensibles), ces statistiques sont d’autant mieux intégrées au travail parlementaire que les membres de l’assemblée disposent d’une base solide en littérature statistique* (lien avec les indicateurs *Éducation à*

l'esprit critique des potentiels détenteurs du pouvoir décisionnel – [5.2.3.2.1](#) – et Programmes de formations spécifiques pour les parlementaires – [5.2.3.2.4](#)).

5.2.2.2.10 Présentation des alternatives et de leurs conséquences

Critère

Présentation simultanée et comparative des alternatives et de leurs conséquences attendues, par opposition à une présentation séquentielle ou isolée.

Mesure

Pourcentage de décisions complexes ayant bénéficié au préalable de ce type de présentation.

Commentaire

Cette structuration favorise un traitement analytique plutôt qu'intuitif, ainsi qu'une saisie globale des arguments et de la rationalité de chaque option. Elle évite de délaisser des options considérées *prima facie* comme plus pessimistes. Les parlementaires peuvent mieux gérer la complexité sans succomber à l'illusion de la dinde* ni au mécanisme de substitution*. Enfin, elle contribue à atténuer le biais d'ancrage et ajustement* ainsi que l'effet de récence*, et à limiter l'effet "moins c'est mieux"*.

Une analyse plus fine de cet indicateur est néanmoins requise, dans la mesure où une surcharge d'informations est susceptible de pénaliser la qualité d'une décision.

5.2.2.2.11 Détection proactive des lacunes épistémiques

Critère

Recherche active des angles morts informationnels par les parlementaires et, le cas échéant, par le SPEGE.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation.

Justification

L'indicateur se rapproche de l'indicateur *Pluralisme intentionnel des sources d'informations* ([5.2.2.2.3](#)), puisque la détection des lacunes épistémiques bénéficie de la diversité des connaissances et informations apportées. Il s'en distancie néanmoins sur un point important : la prise de conscience d'une probable ignorance, préjudiciable, à propos du problème ou de la situation à analyser. L'heuristique de disponibilité* génère ce type d'ignorance.

La recherche active des angles morts informationnels peut être menée lors de séances de remue-méninges entre délibérants, ou prendre la forme d'une question systématiquement adressée à chaque intervenant, telle que : "Pensez-vous à des aspects ou à des informations qui seraient liés et que les parlementaires ne soupçonneraient pas ?"

5.2.2.2.12 Analyse prospective systématisée

Critère

Organisation d'études prospectives approfondies et diversifiées.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation.

Commentaire

Une démarche d'anticipation favorise la conception d'évolutions possibles et contribue à structurer le cadre interprétatif au sein duquel les situations futures seront appréhendées. Elle enrichit ainsi les prises de décision ultérieures en éléments pertinents.

En particulier en situation de crise, le travail préalable sur des scénarios problématiques et sur les réponses envisageables affermit la cohérence et la solidité du travail parlementaire ; les décisions qui s'y rattachent peuvent être davantage étayées.

5.2.3 Dimension 2 : Valeur épistémique des parlementaires

5.2.3.1 *Justification*

Cette dimension porte sur la valeur épistémique individuelle des parlementaires. Elle prend ainsi en compte leurs ressources épistémiques, leurs capacités cognitives et leurs attitudes métacognitives. Elle permet d'apprécier leur tendance à traiter l'information en profondeur, à améliorer leur compréhension des connaissances et à considérer les effets de la rationalité limitée*. En dehors des parlementaires en exercice, elle tient compte également de ces aptitudes chez les potentiels futurs détenteurs du pouvoir décisionnel.

5.2.3.1.1 *Diversité cognitive*

Pour justifier cette dimension, nous ne pouvons éluder le concept de *diversité cognitive*, qui est lui-même un des concepts justificateurs importants de la valeur épistémique de la démocratie. H. Landemore (2012, 260) la définit comme une « diversité de *perspectives* (manière de représenter situations et problèmes), de *catégorisations* ou *interprétations* (manière de classer ou de segmenter les perspectives), d'*heuristiques* (manière de générer des solutions aux problèmes) et de *modèles prédictifs* (manière d'inférer les relations de cause à effet) »⁵². Soutenu notamment par le théorème mathématique de la diversité face à l'expertise*, ce concept ren-
contre pourtant au moins trois problèmes.

En premier lieu, la littérature qui se sert du théorème de la diversité face à l'expertise associe souvent la diversité cognitive aux critères de diversité culturelle, ethnique ou encore

⁵² « Cognitive diversity is the difference in the way people approach a problem or a question. It denotes more specifically a diversity of perspectives (the way of representing situations and problems), diversity of interpretations (the way of categorizing or partitioning perspectives), diversity of heuristics (the way of generating solutions to problems), and diversity of predictive models (the way of inferring cause and effect). » (*ibid.*)

socio-économique. Ainsi, plus une assemblée reflète la diversité populationnelle, plus sa valeur épistémique serait supposée élevée. Or, cette acception procède d'un glissement sémantique par rapport au sens mathématique initial du concept au cœur du théorème. Car la diversité dans la manière de traiter des informations ne recoupe pas *nécessairement* les diversités culturelle, ethnique et socio-économique. (Houlou-Garcia 2017, 901)

Ensuite, un autre théorème, celui de la diversité prédictive, est parfois sollicité en appui au théorème de la diversité face à l'expertise. A. Houlou-Garcia rapporte que ce théorème de la diversité prédictive est souvent résumé, dans ses usages, par l'idée que « la prédiction est meilleure si la diversité est plus grande, ce qui justifie la diversité et la mixité » (p. 900). Or, un examen attentif montre toutefois que ce modèle n'atteste nullement, à lui seul, un surpasement général de l'expertise par la diversité. Au contraire, dès lors que l'on introduit l'hypothèse indépendante qu'un groupe est moins expert qu'un autre, ce cadre permet seulement de montrer qu'un déficit d'expertise ne peut être compensé qu'au prix d'un surcroît de diversité (voir annexe 9.4).

En dernier lieu, resserrons notre propre analyse sur la définition, précisée en 2.2, de la cognition comme traitement adaptatif de l'information. Érigée en exigence générale, la diversité cognitive tend à valoriser le maintien de différences dans les modes de traitement de l'information, y compris lorsque certaines de ces différences correspondent à des manières moins critiques, moins réflexives ou moins fiables de traiter les problèmes. Par conséquent, la volonté de diversifier les cognitions peut entrer en tension avec l'objectif d'accroître l'esprit critique au sein d'une assemblée parlementaire. De même, une valorisation trop littérale de la diversité cognitive risque de sous-estimer l'importance des stratégies métacognitives – pourtant essentielles à l'amélioration de la justesse cognitive – dès lors que ces stratégies tendent partiellement à homogénéiser certaines normes de traitement de l'information.

L'articulation de ces trois problèmes constitue la principale raison pour laquelle nous considérons l'usage du théorème de la diversité face à l'expertise comme impropre à justifier *quasi mécaniquement* la valeur épistémique d'un régime politique. Car malgré l'existence chez chacun d'un esprit critique de base, et malgré les enseignements de la théorie argumentative, il n'existe pas de processus spontané qui, en tout contexte, rendrait une collectivité diversifiée, à l'image de la diversité populationnelle, d'office plus apte qu'un groupe d'experts à former un socle épistémique utile à la prise de meilleures décisions.

5.2.3.1.2 Diversité épistémique

A contrario, il est concevable qu'une collectivité d'individus diversifiés *sur le plan épistémique* (savoirs, expériences, etc.), dotés d'un esprit critique avancé et placés dans des

conditions épistémiquement favorables, surpasse des experts qui mésuseraient de leur esprit critique. Par conséquent, l'élévation qualitative des productions décisionnelles d'une assemblée requerrait plutôt une diversité *épistémique*, éventuellement combinée à une diversité *cognitive* quant aux capacités imaginatives et créatives. En cela, nous maintenons l'idée de diversifier les trajectoires spatio-temporelles des parlementaires, *tout en affirmant* la nécessité chez chacun de développer un esprit critique avancé.

5.2.3.2 Indicateurs

5.2.3.2.1 Éducation à l'esprit critique des potentiels détenteurs du pouvoir décisionnel

Critère

Formations spécifiques, solides et transdisciplinaires, destinées aux potentiels futurs détenteurs du pouvoir décisionnel⁵³, et aptes à doter ceux-ci d'un esprit critique avancé.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation, mesurant l'existence proprement dite de ces formations ; éventuellement pondérée par le taux de participation réel à celles-ci.

Commentaire

Cet indicateur constitue le pendant de l'indicateur *Programme de formations spécifiques pour les parlementaires* (5.2.3.2.4) dans la sphère des potentiels futurs détenteurs du pouvoir décisionnel. Puisqu'il aborde un aspect extérieur au parlement, il peut paraître ici inapproprié ; il a néanmoins un lien direct avec ce dernier. Un parallèle peut être établi avec le principe du GIGO* : si l'on intègre dans l'organisation parlementaire des individus dont la valeur épistémique et les compétences en enquête épistémique sont insuffisantes, la qualité des productions décisionnelles s'en trouve compromise. Rappelons que si la qualité épistémique des parlementaires n'est pas une condition suffisante pour générer des décisions de qualité, elle s'avère néanmoins une condition nécessaire (3).

Plaçons-nous provisoirement dans un régime démocratique, où chaque citoyen est susceptible de faire prévaloir son éligibilité à un moment ou à un autre de sa vie. Ces formations spécifiques sont alors essentiellement dispensées et valorisées dans l'intégralité des parcours scolaires. Comme l'exprime E. Pasquinelli (2025) dans un contexte débordant le politique, il s'agit notamment d'instiller « des gouttes d'esprit critique dans tous les cours, dans tous les moments éducatifs », de le faire dans toutes les disciplines et de l'assumer explicitement, avec une importance accordée au transfert de compétences. De même, l'indicateur peut aussi prendre en considération des formations citoyennes, solides et apolitiques au politique et à la politique, non cantonnées aux filières les plus susceptibles de mener à un mandat parlementaire. Car cela

⁵³ Dans un régime démocratique, on assimilerait à l'ensemble des citoyens.

participe de la possibilité d'exercer un esprit critique avancé sur l'institution parlementaire, par la connaissance globale et suffisante de l'organisation politique de la collectivité.

Toujours dans un régime démocratique, attirons l'attention sur le point suivant : ces formations impactent le taux de réussite de tout un chacun à l'évaluation préalable des compétences épistémiques (5.2.3.2.2). Ainsi s'accroît la probabilité que tout citoyen accède à la fonction de décideur politique, quels que soient son statut socio-économique, ses formations professionnelles ou ses origines géographiques.⁵⁴

5.2.3.2.2 Évaluation préalable des compétences épistémiques

Critère

Évaluation préalable à toute candidature aux fonctions parlementaires d'une connaissance minimale des principes de l'esprit critique et des matières connexes (sophismes argumentatifs, logique, statistiques, etc.).

Mesure

Échelle d'institutionnalisation.

Commentaire

B. Manin (2019, 125-126) énonce un principe de distinction* entre électeurs et élus caractéristique du gouvernement représentatif. Si ce principe semble ne plus s'appliquer *de jure* dans nos régimes contemporains, il subsiste néanmoins *de facto*.⁵⁵ Toutefois, un critère distinctif susceptible de motiver les choix électoraux pourrait être, *a minima*, l'esprit critique des candidats aux fonctions parlementaires. (Voir lien avec 2.1.3.) Cet esprit critique se manifeste par l'humilité intellectuelle, l'inclination vers l'enquête épistémique, la qualité des argumentaires, ou encore la capacité à réviser ses positions. Ainsi est-il pensable de conditionner une candidature à la démonstration de compétences minimales requises. Une telle évaluation contourne l'impossible mesure des *intentions* des aspirants (Elster 2013b), puisqu'elle se focalise sur des compétences et attitudes intellectuelles objectivables, nécessaires au métier de parlementaire, voire à celui de ministre dans les régimes parlementaires.

Il est nécessaire d'écarter quelques objections auxquelles peut faire face l'idée d'une évaluation de ce genre.

Premièrement, cette idée ne suscite aucune impression d'incongruité pour nombre d'autres métiers dont l'exercice requiert de fait la démonstration de compétences et de qualités spécifiquement pertinentes. Aucune justification suffisamment solide ne semble aller à

⁵⁴ Cette affirmation nécessite évidemment une contextualisation : d'autres facteurs peuvent aisément contrer cette augmentation de probabilité, comme par exemple le pouvoir discrétionnaire de responsables de partis. En effet, dans un système partisan tel qu'en Belgique, la formation de listes électorales pourrait être biaisée par des critères moins neutres quant au statut socio-économique des personnes éligibles retenues.

⁵⁵ Voir notamment tout le chapitre IV sur l'aristocratie démocratique. (Manin 2019, 171-205)

l'encontre d'une exigence similaire pour une fonction propre à engager l'ensemble de la collectivité.

Deuxièmement, certains verront poindre le risque de fracturer la collectivité entre personnes socio-économiquement favorisées et défavorisées. Cependant, sauf cas de déficience cognitive sévère (coma, maladie spécifique, âge trop précoce, etc.), tout humain peut développer un niveau avancé d'esprit critique, sans dépendance directe avec sa situation socio-économique ou son origine géographique. Cette décorrélation autorise par conséquent à émettre la thèse suivante : il existe des personnes socio-économiquement défavorisées dotées d'un esprit critique significativement plus développé que celui d'autres personnes socio-économiquement favorisées⁵⁶. En outre, la promotion de l'esprit critique ne se limite pas aux parlementaires : elle peut avoir cours au sein même des formations élémentaires des membres de la collectivité (voir not. Vandamme 2021, 133-148 et [5.2.3.2.1](#)). De sorte que l'accès à la fonction parlementaire ne se cantonne pas nécessairement aux plus nantis.

Troisièmement, des craintes légitimes portent sur l'identité de ceux qui élaborent le questionnaire, définissent les critères de réussite et évaluent les réponses. Ces craintes sont réduites lorsque la tâche se voit confiée à un organe indépendant des partis, des élus politiques et de l'administration publique placée sous la houlette du pouvoir exécutif. Pour renforcer la prémunition contre tout conflit d'intérêts, toute manipulation ou tout méfait consécutif à une incompetence, cet organe peut être une assemblée parallèle, élue ou tirée au sort parmi les membres de la collectivité et correctement informée (voir aussi [5.2.6.2.1](#)).

Dernièrement, il est vrai qu'attester la possession de telles compétences ne certifie aucunement la volonté de les utiliser. Assurément, cet indicateur pris isolément ne le garantit en rien ; il faut plutôt l'appréhender en combinaison avec d'autres indicateurs (voir not. la dimension *Impartialité et mécanismes de contrôle* [5.2.6](#)). Sous un autre angle, s'assurer de telles compétences chez les parlementaires invite à penser que les parlementaires sont mieux à même de détecter et de pointer *chez un autre parlementaire* une absence ou une insuffisance de volonté de recourir à ces compétences.⁵⁷

Pour clôturer cet indicateur, notons la nécessaire mise à jour avant chaque élection de l'évaluation des candidats, d'une part, et du questionnaire lui-même, d'autre part. En effet, en

⁵⁶ Voir aussi à ce propos le concept de *dysrationalité** forgé par Keith Stanovich.

⁵⁷ Une analogie est ici possible avec une ambition affichée de C. Viktorovitch (2021). Celui-ci estime enviable la mise à disposition de tout un chacun des clefs de compréhension de la rhétorique. Car si cette connaissance peut servir à manipuler, elle peut également immuniser contre la manipulation. Tout comme une certaine couverture vaccinale limite l'occurrence et la propagation d'effets indésirés, une connaissance répandue dans la population des techniques manipulatoires nuit à l'efficacité même de ces dernières. Et par conséquent, sur un temps plus long, elle réduirait la fréquence de leur recours.

cohérence avec la base justificative du parlement métacognitif, cette évaluation se conforme systématiquement aux dernières avancées consensuelles pertinentes en sciences cognitives, en psychologie sociale, en épistémologie sociale ou encore en cognition sociale*.

5.2.3.2.3 Diversité des formations antérieures

Critère

Profil des parlementaires diversifiés en termes de formations et d'expériences professionnelles antérieures à l'exercice du mandat.

Mesure

Indice de Rao*.

Commentaire

Un indice de diversité élevé reflète la variété des parcours formatifs et professionnels des parlementaires. Or, cette pluralité alimente non seulement le socle épistémique, mais aussi la proposition et l'analyse d'alternatives pour résoudre un défi donné. Elle conforte a fortiori la capacité de l'assemblée à réduire l'incertitude*.

Sur la base des analyses de Paret et al. (2016), nous pouvons anticiper une valeur assez basse de cet indice, du moins pour les parlementaires francophones en Belgique. En effet, en 2015, certaines tendances générales se dessinaient : si 3 individus sur 5 sont des hommes âgés de 45 à 64 ans, plus de 90% des parlementaires francophones détiennent un diplôme d'enseignement supérieur, majoritairement en droit ou en science politique. Les auteurs parlent même d'une « endogamie relative du milieu », puisque l'essentiel des élus exerçait une fonction politique avant le début du mandat parlementaire. (pp. 52-53)

Précisons enfin que nous ne prenons l'indice de Rao qu'à titre d'exemple. Car malgré ses atouts (voir not. Pavoine 2005), il souffre de défauts possiblement rédhibitoires. Parmi les principaux, le premier est sa sensibilité marginale différentielle au nombre d'individus ; si une assemblée parfaitement hétéroclite composée de dix parlementaires apparaît nettement moins diversifiée qu'une telle assemblée comprenant cent individus, l'indice de Rao n'évolue cependant que de manière marginale : de 0,90 à 0,99. Le deuxième défaut de cet indice est son indiscernement entre la variété et la disparité comme source de diversité : peuvent avoir un même indice de Rao un ensemble comprenant *beaucoup* d'individus *moyennement* différents, et un ensemble constitué de *peu* d'individus *extrêmement* différents. En outre, la détermination numérique des "distances" pourrait relever de la gageure. Des mathématiciens proposeraient assurément un indice plus approprié.

5.2.3.2.4 Programme de formations spécifiques pour les parlementaires

Critère

Formations spécifiques – à destination des parlementaires – aptes à renforcer la valeur

épistémique des élus et à perfectionner un esprit critique avancé.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation, mesurant l'existence proprement dite de ces formations ; éventuellement pondérée par le taux de participation réel à celles-ci.

Commentaire

Ces formations ont par exemple pour sujet les principes de la méthode scientifique, la pensée critique et sa transférabilité, l'humilité intellectuelle, la réalité sociale, les processus cognitifs, la littératie statistique*, les règles de base de la logique, ou encore la rhétorique trompeuse (Viktorovitch 2021) et les sophismes (Bentham 1840) pour se prémunir d'influences épistémiquement dommageables. Elles visent à sensibiliser aux caractéristiques et réflexes mentaux – tels le storytelling mental*, le biais d'excès de confiance*, l'angle mort des biais* ou le mécanisme de substitution* – ainsi qu'au rôle des contextes dans la transformation d'heuristiques en biais. Elles informent sur les erreurs statistiques et probabilistes courantes, comme celles du joueur* ou celle de la main chaude* causées par l'erreur de représentativité locale du hasard*, la négligence du taux de base*, ou encore celles générées par l'ignorance de la sous-additivité*. Elles renforcent les réflexes détecteurs de techniques manipulatoires. (Cialdini 2004/1984) Enfin, mais sans prétendre à l'exhaustivité, ces formations participent autant au décentrement* qu'à la compréhension de la mécanique du biais de confirmation*. Précisons en outre qu'une partie de ces formations peut être un préambule à l'exercice du mandat. (Voir aussi [5.2.3.2.1.](#))

Ces formations ne se confondent pas avec celles déjà rencontrées, par exemple, au Parlement de Wallonie. Ces dernières concernent le fonctionnement du parlement (déroulement des réunions de commission et de séances plénières, gestion des collaborateurs parlementaires, etc.), les outils à disposition des parlementaires (bibliothèque des documents parlementaires, recherches sur le site web du Parlement, etc.), ou l'amélioration de la qualité du travail rédactionnel (rédaction et recevabilité des interpellations, rédaction des propositions de décret et de résolutions, etc.).⁵⁸

La pondération ici proposée de l'échelle d'institutionnalisation trouve son sens dans le caractère insuffisant de l'existence de ces formations : ces dernières doivent aussi être suivies. Pour le parlement métacognitif, l'idéal est le suivant : un taux de participation de 100% aux formations organisées de manière routinière. Par conséquent, l'obligatorité de cycles de formation élève la valeur de cet indicateur. Envisager cette obligatorité peut susciter des

⁵⁸ Informations communiquées via un échange personnel de courriels le 18 août 2025 avec monsieur Grégory Charpentier, Responsable du Service des études et de la documentation du Parlement de Wallonie.

réactions, mais tout comme l'exercice de certains métiers réglementés en Belgique exige une formation professionnelle permanente (quota d'heures annuelles, liste de formations incontournables, etc.), l'exercice d'une fonction névralgique pour l'ensemble d'une communauté légitime l'imposition d'une amélioration et d'une mise à jour continue de certaines connaissances et compétences.

5.2.3.2.5 Ateliers de vulgarisation et de déprise d'expertise

Critère

Séances formatives régulières durant lesquelles les parlementaires développent leurs connaissances sur des sujets complexes d'ordre général, distincts des délibérations en cours, avec une attention particulière portée aux mécanismes causaux sous-jacents.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation, éventuellement pondérée par des mesures comparatives de repositionnement doxastique (par ex. via questionnaire avant et après les séances).

Justification

Par déprise d'expertise, nous entendons le processus métacognitif par lequel un individu abandonne une illusion de profondeur explicative* grâce à un effort d'explication ; il corrige ainsi une auto-attribution illégitime d'expertise. En effet, devoir décrire le fonctionnement causal d'un objet ou d'un phénomène amène souvent, d'une part, à découvrir une compréhension réelle bien plus limitée et, d'autre part, à réviser à la baisse la confiance accordée à sa propre compétence sur le sujet. Cette déprise d'expertise favorise l'amélioration de la sensibilité métacognitive, laquelle détermine la disposition à changer de position. Plus un individu se croit compétent, moins il écoute autrui ; inversement, lorsqu'il recalibre sa confiance à la lumière de ses limites explicatives, il devient plus réceptif aux avis divergents. (Pasquinelli et al. 2020, 58)

Sur le plan pratique, ces séances gagnent en efficacité lorsqu'elles sont suivies en petit groupe de parlementaires et menées par des spécialistes de ce type d'illusion.

Précisons qu'il ne s'agit aucunement de dénoncer un manque de connaissances. Il s'agit plutôt de susciter un travail métacognitif naturel et épistémiquement profitable, qui ne se déploie pas nécessairement de manière spontanée.

5.2.3.2.6 Incitation active au décentrement dans l'enquête épistémique

Critère

Incitation active au décentrement* des parlementaires dans leur enquête épistémique.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation, possiblement réajustée par le décentrement effectif des parlementaires (estimable sur la base, par exemple, d'échelles de Likert dans un questionnaire adressé aux parlementaires, ou d'une analyse fine des échanges parlementaires discursifs).

Justification

Insistons sur ce que mesure l'indicateur : l'incitation au décentrement au niveau de l'*enquête épistémique*, et non de la *prise de décision*.⁵⁹

Se décentrer, c'est atténuer le privilège accordé à sa perspective et à ses intérêts propres ; par conséquent, c'est chercher à connaître ceux :

- des autres parlementaires, indépendamment du parti d'appartenance (le cas échéant) ;
- des membres de la collectivité et de certaines catégories plus spécifiques (chômeurs, migrants, artistes, animaux non humains, agriculteurs, etc.) ;
- des intervenants externes (témoins, experts, etc.).

Cette recherche peut dévoiler des brèches dans la cohérence de la narration mentale (storytelling mental*, pensée désidérative/wishful thinking*). Elle remet en question ses croyances à propos de l'autre, et peut même contrer la déshumanisation de l'exogroupe.

Dans une phase formative, l'incitation au décentrement passe par des exercices de rôle au cours desquels les participants prennent la place et présentent l'argumentaire d'une personne ou d'un groupe tiers, y compris d'un parlementaire d'un parti "adverse". Un effet intéressant est que, par cette restitution, le parlementaire joué saisit mieux la manière dont son propre argumentaire est perçu et compris. Cela lui permet de rectifier s'il y a lieu les "prémisses positionnelles" qui déforment l'interprétation du restituant.

Dans la phase de travail parlementaire, au sein des commissions ou des séances plénières, le président d'assemblée exerce un rôle d'incitant au décentrement grâce à diverses stratégies. Par certains aspects, cette fonction du président se lie à celle de la dimension *Impartialité et mécanismes de contrôle* (5.2.6).

5.2.3.2.7 Transparence des motivations et des influences

Critère

Reconnaissance et déclaration des intérêts, adossées à une prise de conscience explicite des mécanismes d'influence.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation quant aux instruments de conscientisation aux mécanismes d'influence, ajustée par le taux de conformité aux exigences de déclaration d'intérêts.

Justification

Le premier versant de cet indicateur aborde le renforcement de la vigilance épistémique face à des personnes ou à des groupes présentant une fiabilité épistémique moindre. Pour des raisons d'intérêts particularistes, de méconnaissance, voire de nescience, certains cherchent à

⁵⁹ En cela, il ne contredit pas la note 15 (2.1.2).

réorienter ou empêcher une prise de décision. Cela passe de manière plus ou moins explicite par l'influence, le recadrage, la déformation ou la corruption. Ce renforcement de la vigilance passe par des formations approfondies, par une sensibilisation régulière, etc.

Le second versant concerne l'encouragement à communiquer aux homologues ses intérêts et influences. Cela favorise un travail parlementaire en toute transparence. Le taux de conformité aux exigences de déclaration d'intérêts peut être évalué par une cellule administrative ou un organisme indépendant.

5.2.3.2.8 Propension à enrichir l'éventail des solutions et des scénarios réalistes

Critère

Recherche explicite d'un éventail étoffé de solutions réalistes, au-delà des scénarios préalablement proposés.

Mesure

Proportion de travaux parlementaires ayant fait l'objet d'une réflexion commune orientée vers l'enrichissement des solutions réalistes.

Justification

Cet indicateur traduit la volonté au sein de l'assemblée d'explorer des *paradigmes* jusqu'alors non envisagés. Il s'agit ainsi moins d'une enquête épistémique proprement dite, que d'un effort imaginatif pour aller clairement *au-delà* du ou des scénarios en cours d'analyse. Cet effort peut ensuite nourrir l'enquête épistémique. Car le parlement, en tant qu'artefact cognitif, pâtit lui-même des effets de la rationalité procédurale limitée*. Or, s'il est impossible – voire peu souhaitable – de supprimer ces effets, les réduire constitue un atout épistémique certain.

En cela, et bien qu'intriqué à d'autres indicateurs du concept de parlement métacognitif⁶⁰, cet indicateur se légitime indépendamment.

5.2.3.2.9 Promotion d'une culture du doute constructif

Critère

Encouragement institutionnel à une approche critique constructive, où même les idées fermement établies peuvent être interrogées à la lumière de données nouvelles.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation, éventuellement associée à des enquêtes auprès des parlementaires relatives à leur appréciation de la place et de l'effectivité d'une culture du doute constructif.

Justification

L'indicateur mesure en particulier l'effritement de ce que P. Charbonnat (2016, chap. 1)

⁶⁰ Par ex. : pluralisme intentionnel des sources d'informations (5.2.2.2.3), diversité des formations antérieures (5.2.3.2.3), incitation active au décentrement dans l'enquête épistémique (5.2.3.2.6), avocat du diable et stimulation de pensées divergentes (5.2.4.2.7), contre-fictions analytiques (5.2.5.2.6).

nomme le « devoir de certitude politique ». Ce dernier correspond à une obligation d’afficher une « posture de certitude dans laquelle un acteur [...] affirme que ses solutions ou ses actions sont les bonnes et qu’elles donneront des résultats tôt ou tard, avant même d’être en mesure de le vérifier » (p. 24). « Ce dogmatisme spontané de l’acteur politique exprime le travail souterrain de toute idéologie sur les individus », idéologie qui « fonde le devoir de certitude en ce qu’elle ignore sa possible inadéquation au monde » (p. 27).

Par exemple, dans les régimes actuels dits démocratiques, ce devoir de certitude transparaît lors des campagnes électorales : la compétition ne porte pas sur ce sur quoi il faut réfléchir, mais sur ce qu’il faut faire. À des fins de succès électoral, les solutions préfabriquées dans les programmes sont proposées sans apport de nuance, sans indice d’humilité intellectuelle, souvent sans appui sur des sources explicitées, et parfois même au mépris de la viabilité de ces solutions⁶¹.

À titre d’autre exemple, plus spécifiquement attendant aux régimes politiques parlementaires comme en Belgique, prenons le “second tour”, post-électoral, qui voit les chefs de partis opérer des négociations pour concocter un programme politique hybride. Ce dernier agglutine des compromis entre les solutions inscrites dans le programme électoral de chaque parti constitutif de la coalition gouvernementale en formation.

Or, ce devoir de certitude repris dans les deux exemples précédents persiste ensuite dans le travail parlementaire : phénomène de discipline de parti, survolume de projets de textes législatifs par rapport aux propositions de textes législatifs, etc. Ces phénomènes expliquent alors en quoi les fonctions parlementaires d’enquête épistémique et de prise de décision fondée en partie sur cette enquête se trouvent fortement réduites, voire inexistantes.

Le devoir de certitude politique est par définition totalement antithétique à un parlement métacognitif.

5.2.4 Dimension 3 : Processus délibératif structuré par l’enquête épistémique

5.2.4.1 Justification

Cette dimension porte sur les processus favorables à un dialogue rationnel et constructif au sein du travail parlementaire. Sa visée *épistémique* cherche à mettre en place, au cœur des échanges discursifs, des mécanismes atténuateurs des biais sociaux et cognitifs.

En ce sens, la délibération occupe la place centrale de cette dimension. Objet de

⁶¹ Ainsi, lors des campagnes électorales fédérales belges de 2024, des programmes politiques proposés au vote ont été maintenus malgré les analyses du Bureau fédéral du plan qui pointaient incohérences ou inefficacité de bon nombre des “mesures” structurant ces programmes. (Site Web du Bureau fédéral du plan consulté durant la phase électorale de 2024. <https://www.plan.be/fr>)

nombreuses publications et de débats intenses, elle requiert un développement critique substantiel avant l'exposé des indicateurs.

5.2.4.1.1 Délibération : définition, caractéristiques, fonctions

Délibérer, c'est « examiner, peser tous les éléments d'une question avec d'autres personnes [...] avant de prendre une décision, pour arriver à une conclusion » (Délibérer 2012) ; c'est donc s'évertuer à chercher et à expliciter les mérites et les défauts des actions possibles, tout en jugeant leur importance respective. (Manin 2021, 12)

J. Habermas et B. Manin, parmi d'autres auteurs, affirment que les décisions politiques émanant d'un parlement se légitiment par un vote à la majorité *précédé* d'une délibération sincère entre tous les représentants élus. (Viktorovitch 2014, 114 ; Manin 2019, 242-243) En ce sens, le parlement est conceptualisé comme une « assemblée délibérante et législatrice » (Rozenberg & Thiers 2018, 33). Il est vrai toutefois qu'une analyse praxéologique des parlements réels les dépeint comme des arènes rhétoriques plutôt que comme des enceintes délibératives. Autrement dit, les parlements réels seraient plutôt des espaces où chacun, lors de son tour de parole, accroche son propre segment discursif à un segment antécédent, dans le seul but d'imposer ses propres idées à des interlocuteurs présents ou virtuels. (Voir not., Ferrié et al. 2008)

J. Clarenne (2024, 100) caractérise ainsi une délibération : libre, raisonnée, publique, sincère, et favorisant l'émergence d'une décision autant fondée sur des raisons acceptables par tous les participants, que prise par des individus formellement égaux. Mansbridge et al. (2021, 41-43) en répertorient trois fonctions : épistémique, éthique et démocratique (ou inclusive). Les deux dernières mettent l'accent sur la promotion du respect mutuel et des processus égalitaires et inclusifs. Bien qu'importantes pour une démocratie, elles seront écartées du cadre de ce travail, au profit d'une concentration sur la seule fonction épistémique de la délibération. Celle-ci consiste à « produire des préférences, opinions et décisions correctement informées par les faits et logiquement cohérentes, résultant d'une prise en considération substantielle et approfondie des raisons pertinentes » (*ibid.*). B. Manin (2021, 14) attribue les bienfaits épistémiques de la délibération à l'augmentation des informations disponibles grâce à la pluralité des points de vue, ainsi qu'à la réduction – voire à l'élimination – des erreurs argumentatives. Ce dernier avantage peut être appuyé par la théorie argumentative de la raison (Mercier & Sperber 2021).

Mais il ne suffit pas de rassembler des personnes pour qu'émergent spontanément des échanges de qualité, par exemple sur le plan épistémique. La délibération collective nécessite d'être « instituée et agencée à dessein » (Manin 2021, 13), notamment pour diminuer

l'occurrence des pathologies communes décrites ci-après.

5.2.4.1.2 Pathologies de la délibération

Listons quatre pathologies de la délibération, de natures diverses, qui affectent sa qualité à différents niveaux (sur la base de Mansbridge et al. 2021, 57-60)⁶² :

- Alignement strict : toutes strictement alignées sur une conception spécifique et incapables d'en imaginer d'autres, les parties en présence deviennent définitivement hermétiques aux conceptions concurrentes ;
- Esprit de parti insurmontable : des clivages fracturent l'assemblée et entravent la réception d'arguments d'une partie par une autre ;
- Influence disproportionnée : dans sa version interne, une partie du parlement domine les autres ; dans sa version externe, une institution tierce commande ou soumet le parlement ;
- Domination sociale : des intérêts personnels ou de classe sociale supplantent les intérêts de la collectivité.

Les causes de ces pathologies peuvent être multiples. L'une d'entre elles est ici cruciale : la corruption du discours. Elle correspond moins à l'erreur qu'à l'insincérité, et par cela, elle brise un attendu social.⁶³ (Warren 2021) On retrouve toute la problématique de la rhétorique manipulatoire (voir not. Viktorovitch 2021, ou Schopenhauer 2000/1864) et des sophismes politiques (voir par ex. Bentham 1840).⁶⁴ Néanmoins, l'élaboration de notre concept idéal-typique ne nécessite pas de s'évertuer à déterminer quand une faute de logique est volontaire ou non, sinon au risque de tomber dans le piège du procès d'intention. Il suffit plutôt de constater que paralogismes et sophismes fragilisent la qualité délibérative ; ils enrayent ainsi la fonction épistémique de la délibération puisqu'ils génèrent, alimentent ou maintiennent les pathologies mentionnées supra. Pour saisir l'impact d'une faute argumentative sur la qualité épistémique, il suffit de mentionner quelques sophismes et paralogismes parmi de nombreux autres possibles :

⁶² Il faut préciser que les auteurs, dans leur article, traitent des failles du *système* délibératif, avec l'idée que la délibération est *diffuse* dans le système politique général et ne se concentre pas au – voire n'existe pas au sein du – parlement (voir [5.2.4.1.3](#)). Toutefois, même si l'on réintègre et circonscrit la délibération au parlement, ces pathologies sont tout à fait transposables ; c'est ce qui est supposé ici.

⁶³ « [C]e à quoi les acteurs se fient lorsqu'ils gèrent les affaires communes par le discours [...] n'est pas que les autres ne se trompent pas, mais qu'ils n'aient pas l'intention de tromper, d'induire en erreur ou de manipuler. » (*ibid.*, 144)

⁶⁴ On pensera aussi au phénomène récent que C. Viktorovitch (2025) théorise et dénomme *logocratie*. La logocratie est une « pratique du pouvoir dans laquelle le peuple se voit entravé dans sa capacité à se forger un jugement par ceux qui, s'étant emparés de la parole officielle, ont également acquis et se résolvent à utiliser le pouvoir d'imposer leurs mots contre le réel. » (p. 242) La logocratie « saccage » (p. 91) le débat public via diverses techniques utilisées par les élus, notamment l'anticatapse*, et instaure la post-vérité. Notons que cette dernière n'est pas un processus mais un état du débat où – contrairement à une idée répandue – ce n'est pas la fausseté ni le mensonge qui prédominent, mais plus gravement l'indifférence à la vérité (pp. 69-70).

affirmation du conséquent*, argument de l'absence d'antécédent*, division abusive*, enthymème*, fausse cause*, sophisme de la solution parfaite*, ou encore sophisme par ignorance*.

Or, ces corruptions du discours, ainsi que les pathologies listées, peuvent résulter – au moins en partie – d'un environnement institutionnel propice au surgissement des biais cognitifs (approche évolutionniste des biais – [2.6](#)). Dès lors, toutes les architectures institutionnelles ne génèrent pas des délibérations de qualité épistémique équivalente.

5.2.4.1.3 Le parlement et la délibération

Les théories délibératives de la démocratie étendent habituellement la délibération à l'ensemble d'une population. Selon B. Manin (2021, 19), l'idéal délibératif serait que les décisions publiques fassent l'objet d'une délibération en général « par ceux-là mêmes qui leur sont soumis ».

Dans l'approche *systémique* de la démocratie délibérative, la délibération est diffuse, répartie dans plusieurs sous-parties du système, comme les milieux médiatiques, universitaires ou encore populaires. Elle ne serait donc ni cantonnée ni même nécessaire au parlement. (Mansbridge et al. 2021). Cependant, nous l'avons spécifié ([1.3](#) - [3](#)), le concept de parlement métacognitif ne *présuppose* aucune nature démocratique du régime : l'idée, plus générale, est que l'organe décisionnel dont se dote une collectivité prenne de meilleures décisions en regard des objectifs fixés, grâce à un socle épistémique robuste, évolutif et sollicité. Comme d'une part, pour ce travail, l'organe décisionnel est dénommé parlement et que, d'autre part, la délibération est une procédure épistémiquement avantageuse, nous arrêtons le principe que la délibération s'exerce au sein du parlement. Cela ne préjuge aucunement des apports délibératifs plausibles par d'autres parties du système dans lequel se situe ce parlement. Cela signifie également que, *si* l'on utilise le modèle de parlement métacognitif pour une démocratie représentative, l'analyse de la délibération se fait alors bien dans ce qui est communément nommé *parlement*.

Mais comment cette délibération peut-elle s'exercer ? Un travail conséquent porte sur la délibération dans les organes législatifs belges actuels. (Clarenne 2024) Il explore les mécanismes par lesquels le droit parlementaire permet de réinstaurer des éléments de délibération dans ces assemblées, et partant, de stimuler un « renouveau de la démocratie représentative » (p. 32). Parmi les outils intraparlimentaires favorables à des formes de délibération, J. Clarenne étudie les suivants : le droit d'enquête, la proposition de résolution, la deuxième lecture, le rapport d'initiative et d'information, et les exposés d'orientation politique⁶⁵. Toutefois,

⁶⁵ Contraint par la forme et le temps, l'auteur a dû délaissier le droit d'initiative législative, le droit d'amendement, le droit de poser des questions et le droit d'interpellation de l'autre. (p. 220)

les arguments avancés ne convainquent pas forcément. En effet, l'argumentaire pour légitimer la démarche adoptée s'appuie notamment sur le constat d'une absence, dans les assemblées législatives existantes, de délibération *dans sa conception idéale*. La *nature* agonistique des échanges parlementaires expliquerait cette absence. L'auteur propose alors de reconceptualiser la délibération sous une forme plus concordante avec les pratiques réelles. Il s'agirait de sauvegarder une « tension dialectique entre logiques dialogique et rhétorique », et donc de « repenser un idéal délibératif compatible avec le cadre institutionnel dans lequel [la délibération] s'inscrit » (p. 210). Pour ce faire, J. Clarenne scrute les outils intraparlamentaires sous l'angle des finalités qu'il attribue à la délibération. (pp. 207-208) Il conclut chaque fois que ces outils possèdent bien un *potentiel* délibératif, mais ne génèrent malgré tout que très peu de délibération réelle, au sens circonscrit par l'auteur – a fortiori au sens de l'idéal délibératif.⁶⁶ (partie 2, titre 1, pp. 209-447) De ceci, il ressort clairement que si les outils pointés peuvent s'avérer nécessaires à une véritable délibération au cœur du travail parlementaire, ils ne *suffisent* pas, loin de là.

Au lieu de prendre le déjà-là comme une contrainte non modifiable, au lieu d'amoindrir la force et l'idéal délibératif parce que la pratique institutionnelle est telle qu'elle est, le concept de parlement métacognitif est totalement inverse : il considère possible de conserver les idéaux délibératifs et épistémiques grâce à une pratique institutionnelle adaptée. L'étude de J. Clarenne nous apporte de manière indirecte un indice intéressant : pour chaque parlement belge actuel, l'évaluation de la dimension sur les processus délibératifs critiques restituerait certainement un score assez bas.

5.2.4.1.4 Mesurer la délibération

Afin de mesurer la délibération, un indice *quantitatif* a été développé, le *Discourse Quality Index* (DQI). Il se fonde sur l'éthique du discours habermassienne et est constitué de 5 axes de mesures (Steenbergen et al. 2003 ; Steenbergen et al. 2004) :

1. participation : capacité des parlementaires à s'exprimer librement, sans subir de contraintes internes ou externes (absence d'interruptions perturbatrices) ;
2. niveau de justification : nature et complétude des arguments avancés (liens logiques entre proposition et raisons pour la soutenir) ;
3. contenu de la justification : arguments avancés pour viser un intérêt commun/général plutôt qu'un intérêt de groupe ;

⁶⁶ « Sans [...] dénier la valeur intrinsèque [des espaces de délibération], [l'étude] a mis à distance les critères de rationalité de l'argumentation et de persuasion, dont la traditionnelle centralité dans les théories délibératives éloigne l'observateur des spécificités du contexte parlementaire. Si le modèle dialogique n'a pas servi de baromètre du potentiel délibératif des instruments parlementaires, nous avons toutefois montré, au fil des chapitres, qu'une dynamique dialogique était *parfois en mesure d'émerger* au cœur de *structures de délibération hautement rhétoriques*. » (p. 445, souligné par nous)

4. respect envers les groupes, envers les demandes des autres et envers les contre-arguments ;
5. politique constructive : effort en vue de construire un consensus ou un compromis.

Pour contourner l'impossible mesure de la sincérité des protagonistes, C. Viktorovitch (2013, chap. 5 ; 2021b) développe un outil *qualitatif* qu'il nomme l'indice de *Repérage de la Délibération par son Issue* (RDI). Celui-ci se compose de 4 conditions :

1. modification explicite des positions ;
2. recours exclusif à l'argumentation ;
3. homogénéité socio-éducative des participants ;
4. observation intégrale et continue par le chercheur.

L'argumentation (point 2.) y est caractérisée par 4 dimensions :

- a. interactivité (arguments repris et discutés – et non ignorés par les autres) ;
- b. réfutation (utilisation d'arguments *ad rem** plutôt que *ad personam**)⁶⁷ ;
- c. subjectivation (tendance à présenter les positions comme des opinions propres situées, au lieu de "vérités" universelles) ;
- d. minoration des désaccords (usage du conditionnel ou de formes d'euphémisation pour atténuer les écarts de positions).

Le RDI avance certes des éléments intéressants que nous retiendrons. Toutefois, l'argument avancé par C. Viktorovitch pour justifier le privilège à accorder au RDI plutôt qu'au DQI repose sur une prémisse discutable. En effet, les concepteurs du DQI mentionnent explicitement leur choix de ne pas y intégrer la mesure de la sincérité, malgré l'importance de cet aspect dans l'idéal délibératif formulé par J. Habermas. Ils admettent le fait que les intentions réelles des acteurs ne sont pas directement observables et qu'un jugement du chercheur à leur propos introduirait, selon eux, une part excessive de spéculation et un risque d'erreurs de mesure. (Steenbergen et al. 2003, 26)

Dans les indicateurs infra, nous sélectionnerons quelques principes de ces deux indices. Mais avant de détailler ces indicateurs de la dimension, il reste un point épineux à traiter : le théorème du jury de Condorcet (TJC), névralgique dans certaines défenses épistémiques d'un régime politique, mais par ailleurs fortement critiqué. Nous développons ce point car il entre directement en ligne de compte dans l'indicateur relatif à la taille optimale du

⁶⁷ Insistons avec C. Plantin (2016, 295) sur un point : même si les arguments *ad rem** sont les seuls (avec, dans une certaine mesure, les arguments *ad hominem**) qui valent d'un point de vue normatif pour une discussion délibérative, le fait de porter sur le fond ne garantit en rien la pertinence, la validité logique, ni la justesse épistémique de ces arguments.

parlement (5.2.4.2.1).

5.2.4.1.5 Théorème du jury de Condorcet

Les délibérations ne mènent pas nécessairement, voire quasiment jamais à l'unanimité. Cependant, pour avoir une utilité, toute délibération doit s'arrêter à un moment. Une procédure d'arrêt généralement considérée comme légitime est le vote à la majorité (simple, absolue ou qualifiée). (Par ex. Manin 2019, 241-242 ; Bobbio 2021) Or, le TJC nous enseigne quelque chose d'intéressant sur ce mode de votation.

La version classique du théorème est formulée en 1785 par Nicolas de Condorcet. Elle indique qu'accroître le nombre de votants favorise la probabilité d'un vote majoritaire en faveur de l'issue particulière (*a*), moyennant trois conditions :

1. faire face à un choix binaire – issue *a* ou *b* – ;
2. les votes sont indépendants⁶⁸ ;
3. les votants ont une chance supérieure au hasard ($\frac{1}{2}$) de voter pour une issue particulière (*a*).

Ramené à la théorie de la décision, ce théorème revient à dire qu'une assemblée de votants soumis à un choix entre une bonne option et une mauvaise option⁶⁹, et placée dans le cadre d'un vote à la majorité, aura d'autant plus tendance à opter pour la bonne option que cette assemblée est nombreuse *et* que chaque votant est davantage susceptible de choisir la bonne option (ce que l'on nomme la *compétence*). Notons que la symétrie totale de ce raisonnement (plus forte probabilité d'opter pour une mauvaise décision si les électeurs sont nombreux et peu aptes à voter pour la bonne décision) fait écrire au savant français : « Une démocratie pure ne peut donc être bonne que pour un peuple très instruit [...] » (Condorcet 2011/1785, 156)

Néanmoins est souvent critiquée la pertinence de ce théorème pour fonder valablement la valeur épistémique d'un régime (en particulier démocratique). Les quatre contre-arguments les plus radicaux portent sur : l'homogénéité des compétences, l'assurance d'une compétence supérieure à $\frac{1}{2}$, la binarité du choix en politique, et l'indépendance réaliste des votes. Ces objections semblent cependant insuffisantes pour disqualifier définitivement l'usage du TJC.

Premièrement, l'homogénéité de la compétence des votants (tous les votants ont exactement la même probabilité *p* de voter pour l'option *a*), postulée pour la démonstration mathématique de Condorcet, semble – à juste titre – totalement irréaliste au sein d'une assemblée

⁶⁸ « [...] aucun des votants n'a d'influence sur les voix des autres [...] » (Condorcet 2011/1785, 152)

⁶⁹ Nous pouvons remplacer le couple bon/mauvais par désirable/indésirable, utile/inutile, conforme/non-conforme, plus efficace/moins efficace, meilleur/moins bon, etc. Conformément au cadre que nous nous sommes fixés, et pour simplifier, nous pouvons entendre ici le couple bon/mauvais non pas comme lié à une quelconque éthique, mais plutôt comme lié au couple plus efficace/moins efficace en regard des objectifs fixés.

humaine réelle. Elle peut cependant être remplacée par la condition suivante, plus réaliste : il suffit que la compétence moyenne ($\bar{p}$) d'une assemblée hétérogène soit supérieure à $\frac{1}{2}$ pour l'option a . Dans ce cas, le TJC fonctionne toujours. (Goodin & Spiekermann 2018, 23-25)

Deuxièmement, il est envisageable de favoriser la compétence de chacun – tout au moins la compétence moyenne – par l'organisation même de l'artefact cognitif qu'est le parlement. C'est d'ailleurs l'un des éléments centraux dans l'élaboration du concept de parlement métacognitif. Ceci dit, est-il possible de savoir si – et quand – cette compétence moyenne est supérieure à $\frac{1}{2}$ pour trouver les solutions les plus adéquates possibles ? Dans le cadre du vote citoyen lors des élections, résoudre cette question est probablement impossible ; mais au sein d'un parlement dont le fonctionnement peut être davantage maîtrisé, canalisé et contrôlé, un bon score sur la durée en tant que parlement métacognitif pourrait laisser supposer que les parlementaires ont *a minima* plus de chances en moyenne *de ne pas voter pour les options les plus inefficaces*.

Troisièmement, bien qu'au sein d'un parlement, les votes s'articulent souvent sur le couple pour/contre un élément soumis, qui est bien un choix binaire, on peut accorder le fait qu'il est rare de se trouver de manière générale face à des choix binaires en politique. En effet, si le travail parlementaire consiste à trouver de par lui-même les meilleures solutions aux problèmes rencontrés ou les meilleures options pour les objectifs fixés, alors les votes peuvent régulièrement porter sur plusieurs alternatives. Cela n'est pourtant en rien rédhibitoire : on peut concevoir un processus fait d'une succession de votes éliminatoires entre les différents couples possibles d'alternatives⁷⁰. De même, selon Goodin et Spiekermann (2018, 26-31), même un seul vote suffirait entre les n alternatives en lice, pour peu que $\bar{p}$ soit supérieure à $\frac{1}{n}$; dans ce cas, le TJC reste tout à fait valable.

Quatrièmement, il est souvent pointé que les votes ne peuvent pas être indépendants, notamment parce que la délibération influence les votants. Or, et c'est un point crucial, Goodin et Spiekermann (2018, 54-62 et 67-82) montrent qu'il s'agit d'une mésinterprétation hâtive de l'idée d'indépendance. Déroulons l'explication.

D'une part, il faut saisir le concept d'indépendance comme celui d'une absence de corrélation *non pertinente* et *unidirectionnelle* entre les votes. Par exemple, lorsqu'un leader d'opinion impose sa vision à des suiveurs (dont les votes sont identiques à celui du leader), il existe une telle corrélation. En effet, les suiveurs n'ont alors aucune utilité dans l'assemblée au regard

⁷⁰ Soit par exemple 3 alternatives a , b et c . On peut organiser un vote d'abord entre a et b , qui vise à écarter la moins bonne option, puis à organiser un vote entre l'option non écartée et c . Pour chacun des votes, le TJC est valable et nous avons bien le choix de la meilleure option au terme de ce mécanisme. (Nous laissons ici de côté les cas problématiques que pointe le paradoxe de Condorcet*.)

du TJC, puisque le vote majoritaire a exactement la même probabilité de sanctionner la bonne option que celle du leader. Une telle corrélation non pertinente et unidirectionnelle peut également provenir de jugements biaisés par manque d'informations capitales, par des informations erronées, ou bien par des préjugés partagés collectivement. Un palliatif possible à ce problème est alors la stimulation d'une délibération critique constructive (remise en question de préjugés, enrichissement et correction épistémiques, etc.).

D'autre part, l'indépendance du TJC n'est pas inconditionnelle : elle doit être *conditionnée* à l'état du monde. Prenons un exemple délibérément caricatural : une assemblée doit déterminer si le poids d'un objet est supérieur à un kilogramme. Un parlementaire décide de le peser et annonce sincèrement à tous le résultat. Un deuxième parlementaire se permet de vérifier – à toute fin utile – et annonce sincèrement un résultat identique. Ensuite, tous les parlementaires votent, et votent finalement la même chose. Dira-t-on que le TJC n'est pas valide car les votes ne sont pas indépendants ? parce que les parlementaires ont échangé des informations ? parce que ceux-ci ont éventuellement délibéré sur la meilleure manière de réaliser la pesée ? Le questionnement est purement rhétorique. Il est donc une corrélation unidirectionnelle *pertinente* : l'état du monde. Une objection attendue et judicieuse consiste alors souvent à rappeler que nous avons tous une connaissance médiée de cet état du monde. Goodin et Spiekermann (*ibid.*) montrent que la probabilité du vote majoritaire tend par conséquent vers un plafond déterminé par la compétence même de l'intermédiaire, du médiateur. On en revient ici à l'aspect vigilance épistémique : pour saisir l'impact de ses décisions, une assemblée qui vote à la majorité a tout intérêt à accorder sa confiance aux sources les plus fiables et aux méthodes les plus efficaces, et ainsi à s'appropriier les connaissances les plus en adéquation avec l'état du monde.

On le comprend, loin d'être évacuable *sine die*, le TJC reste un théorème puissant en faveur de la valeur épistémique d'un parlement ; et s'il n'est pas fonctionnel dans n'importe quel cadre, il l'est dans celui d'un parlement métacognitif puisque l'ensemble des indicateurs visent des idéaux qui répondent justement à la possibilité d'appliquer le TJC.

5.2.4.2 Indicateurs

5.2.4.2.1 Taille optimale du parlement

Critère

Disposer d'un nombre suffisant de votants afin de bénéficier de l'effet mis en avant par le TJC.

Mesure

Fraction constituée du nombre réel de votants par rapport à un optimum estimé.

Justification

Le TJC impacte directement la taille optimale d'un parlement métacognitif, ce qui impose un compromis. D'une part, le parlement doit disposer d'un nombre suffisamment élevé de parlementaires pour bénéficier du phénomène de convergence du vote majoritaire vers la meilleure option possible. D'autre part, cette taille ne doit pas entraver la mise en œuvre effective des échanges délibératifs.

L'optimum dépend de plusieurs facteurs (5.2.4.1.5). Un tableau pourrait être ainsi établi, répertoriant des tailles optimales en fonction de la compétence moyenne estimée ($\bar{p}$), de l'objectif poursuivi (probabilité d'opter pour l'alternative dont les conséquences rencontrent au mieux les finalités de la prise de décision) et de la faisabilité institutionnelle.

De Goodin et Spiekermann (2018), on peut déjà estimer qu'une assemblée de 200 personnes, ayant une compétence moyenne $\bar{p}$ d'environ 0,55, conduit à une probabilité d'environ 85% que le vote majoritaire arrête la meilleure option possible ; cette probabilité tend vers 100% lorsque $\bar{p}$ atteint 0,6. Pour rappel, cette valeur doit être modulée par la *fiabilité globale des médiateurs* entre la réalité et les votants (experts, qualité des informations, etc.).

Si mesurer précisément $\bar{p}$, ainsi que la fiabilité générale de ces médiateurs, relève vraisemblablement de la gageure, il est néanmoins possible d'identifier les facteurs susceptibles d'élever cette compétence moyenne dans un contexte donné, tels que la valeur épistémique des parlementaires (5.2.3).

5.2.4.2.2 Participation réelle et équitable

Critère

Capacité de chaque parlementaire à s'exprimer librement et de manière équitable, sans contrainte interne ni externe.

Mesure

La mesure peut passer par une enquête du ressenti de chaque parlementaire (avec échelle de Likert), ou bien par la détermination d'une fréquence d'interruptions lors des échanges délibératifs, pondérée par l'équité du temps de parole.

Justification

Du DQI (5.2.4.1.4), nous retenons la dimension participative, que nous combinons à un aspect apparenté, à savoir l'équité effective de la participation. En effet, on pourrait vouloir scinder ces deux aspects en indicateurs distincts. Toutefois, ils s'avèrent étroitement liés : non seulement la participation doit être formellement garantie, mais elle doit en outre tenir compte de l'inégale aisance avec laquelle chaque parlementaire parvient à s'exprimer dans un contexte délibératif.

Cette inégale répartition des facultés d'expression et d'argumentation implique une

sensibilité particulière de la part du président d'assemblée dans la gestion des temps de parole : il peut être amené à octroyer davantage de temps au délibérant disposant de moins d'aisance discursive. Rappelons par ailleurs que dans le cadre du parlement métacognitif, le niveau d'esprit critique constitue un filtre acceptable pour accéder à la fonction de parlementaire, à l'inverse de l'éloquence.⁷¹

Précisons enfin que, lorsque la mesure retenue de l'indicateur repose sur une fréquence d'interruption, il est préférable de recourir aux enregistrements des séances, et non aux comptes rendus parlementaires. Ces derniers n'étant pas à proprement parler des verbatims (voir par ex. Morel 2018), ils ne permettraient pas de mesurer adéquatement cet indicateur.

5.2.4.2.3 Flexibilité explicite des positions

Critère

Révision des positions initiales et reconnaissance de cette évolution.

Mesure

Fréquence avec laquelle des changements de positions réels – et non simplement affichés – résultent des échanges discursifs argumentés, déterminée soit via la méthode préconisée par C. Viktorovitch (2013), soit via des enquêtes auprès des parlementaires.

Justification

Reprenant l'idée du RDI (5.2.4.1.4), l'indicateur permet de mesurer la considération par les parlementaires des arguments tiers, leur décentrement*, ainsi que l'intégration du caractère à la fois névralgique et exclusif de la contrainte exercée par les meilleurs arguments (idéal habermassien).

Cet indicateur appelle néanmoins une prudence méthodologique particulière. En effet, dans une application empirique du modèle du parlement métacognitif, il existe un risque de mesurer non la flexibilité fondée sur la force des arguments, mais des formes plus superficielles de variabilité des positions (adaptation stratégique, conformisme, etc.). Une analyse plus fine serait dès lors requise pour dissocier ces phénomènes. Dans le cadre du présent travail, nous nous contentons d'attirer explicitement l'attention sur ce point, sans pouvoir en proposer un traitement approfondi.

⁷¹ L'omniprésence de députés dotés d'une aisance communicationnelle résulte du caractère aristocratique du mécanisme électif de nos démocraties représentatives. (Vandamme 2021, 51) Manin (2019, partie IV) qualifiait d'ailleurs ces dernières d'aristocraties démocratiques, de par leur fonctionnement. Ces mécanismes électifs préfiltrent sur la base de l'aisance communicationnelle, notamment ; elles peuvent ainsi induire un manque de diversité au sein d'un parlement. Cependant, dans ce travail et pour des raisons de temps et d'espace, nous n'explorons pas les méthodes possibles de désignation des parlementaires par une collectivité donnée.

5.2.4.2.4 Politique constructive

Critère

Privilège accordé à la construction de consensus ou de compromis.

Mesure

Via une analyse textuelle de corpus de comptes rendus parlementaires, attribution des points suivants :

- 0 à une politique positionnelle (campement sur les positions initiales, sans ouverture) ;
- 1 à une proposition alternative (proposition médiatrice ne concernant pas l'agenda du débat en cours, donc non pertinente pour en permettre la clôture, mais pouvant nourrir un autre débat) ;
- 2 à une proposition de médiation (proposition médiatrice portant directement sur le débat en cours et offrant une issue concrète au blocage des positions).

Le total des points obtenu est ensuite divisé par le double du nombre de positions ou propositions évaluées, de manière à obtenir un pourcentage (pour n positions ou propositions évaluées et une somme S de points attribués, l'indicateur prend la valeur $\frac{S}{2n}$).

Justification

Cet indicateur s'inspire directement d'un aspect du DQI. (Steenbergen et al. 2004, 59-60) Sous cette forme, il mesure la proportion de propositions alternatives ou médiatrices au sein d'une délibération parlementaire.

Un score faible peut traduire une forte discipline de parti, où chacun suit les directives reçues, ou subit les nombreux biais sociaux en faveur de l'endogroupe (biais ethnocentrique*, biais pro-endogroupe*, effet de sensibilité intergroupe*, effet "brebis galeuse"*, etc.). À l'inverse, un score élevé manifeste non seulement une capacité à accepter la valeur des arguments tiers, mais aussi une disposition à ne pas camper durablement dans une logique de fracture partisane.

5.2.4.2.5 Consistance argumentative

Critère

Privilège accordé aux (contre-)argumentations *ad rem** et étayées, au détriment de la rhétorique manipulatoire et des paralogismes/sophismes.

Mesure

Fréquence d'arguments pertinents, étayés et *ad rem** pour la délibération, rapportée à l'ensemble des arguments échangés.

Justification

Cet indicateur reprend l'exigence du recours prioritaire à une argumentation critique et fondée, telle qu'elle est formalisée dans le RDI. Il peut être mesuré à l'aide de la méthode

proposée pour le niveau de justification dans le DQI (Steenbergen et al. 2004, 57), moyennant une normalisation analogue à celle retenue pour l'indicateur relatif à la politique constructive (5.2.4.2.4).

Une réflexion complémentaire pourrait viser l'amélioration de cet indicateur par la prise en compte plus fine des dimensions de l'argumentation indiquées par le RDI : interactivité, réfutation, subjectivation, minoration.

5.2.4.2.6 Circulation des informations tacitement non partagées

Critère

Mécanisme mis en place pour inciter chaque participant à expliciter des informations qu'il détient seul, mais qu'il présuppose partagées par les autres.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation.

Justification

Cet indicateur mesure la capacité de l'institution à réduire les asymétries entre les états épistémiques* des délibérants quant aux aspects pertinents pour la délibération en cours, indépendamment de leurs opinions ou de leur appartenance partisane. En effet, de nombreux biais sociaux et cognitifs (par ex. la malédiction de la connaissance*, l'illusion de transparence des intentions*, l'effet de faux consensus* ou encore la projection sociale*) augmentent la probabilité que certains éléments demeurent tacitement non partagés, non par volonté de dissimulation, mais par présupposition erronée de leur présence dans les états épistémiques d'autrui.

5.2.4.2.7 Avocat du diable et stimulation de pensées divergentes

Critère

Systématisation d'une critique constructive, par une personne tierce, des arguments et des croyances.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation.

Justification

Afin d'inciter les parlementaires à recalibrer la confiance qu'ils accordent à leurs croyances et à leurs arguments, afin également d'atténuer un phénomène d'assimilation biaisée*, un rôle d'avocat du diable est institué. Ce rôle peut être assumé soit par des parlementaires dans une position fonctionnellement tierce au débat en cours, soit – afin de limiter les biais sociaux – par des personnes externes ou spécifiquement désignées pour endosser un tel rôle.

Il s'agit d'une démarche contestataire explicitement acceptée, dont la visée n'est pas la destruction des positions exprimées, mais l'épreuve critique de leur solidité. En ce sens, le rôle d'avocat du diable fonctionne comme un test de résistance des arguments et des croyances.

Cette recherche volontariste de contre-arguments ou de contre-croyances se déploie lors de séances, ou de séquences de séances, spécifiquement dédiées à cette fonction.

5.2.4.2.8 Dialogue transpartisan

Critère

Présence d'un dialogue transpartisan⁷².

Mesure

Analyse de corpus de comptes rendus parlementaires, au cours de laquelle sont attribués les points suivants :

- pour l'aspect *respect envers les demandes des autres* :
 - 0 si irrespect explicite (sarcasme, etc.) ;
 - 1 si neutralité (ni respect, ni irrespect explicites) ;
 - 2 si respect explicite (valorisation positive d'une demande adverse) ;
- pour l'aspect *respect envers les contre-arguments* :
 - 0 si ignorés ou inclus mais dégradés (reconnaissance suivie d'une critique acerbe) ;
 - 1 si inclus sans jugement positif ni négatif ;
 - 2 si inclus et valorisés (reconnaissance de la valeur intrinsèque d'un contre-argument).

Le total des points ainsi obtenu est divisé par le double du nombre d'attitudes évaluées, de sorte à obtenir un pourcentage (soit n attitudes évaluées et S la somme des points attribués, l'indicateur aurait la valeur $S/2n$).

Justification

Cet indicateur est construit sur la base de la dimension *respect envers les groupes* du DQI. (Steenbergen et al. 2004, 58-59)

Il mesure l'*attitude* des parlementaires envers les membres de groupes autres que le leur, traduisant ainsi le niveau de respect transpartisan. En ce sens, il ne recoupe pas exactement les indicateurs *Flexibilité explicite des positions* (5.2.4.2.3), ni *Politique constructive* (5.2.4.2.4). Il complète la détermination d'une propension à dépasser l'esprit de corps, à limiter les biais groupaux et à amoindrir la force de certaines croyances fondamentales, telles que "mon groupe et ses membres sont bien" ou "mon groupe est une référence raisonnable" (Oeberst & Imhoff 2023, 1465).

⁷² Nous utilisons le terme transpartisan dans un sens large, non restreint aux partis politiques tels que définis en science politique. Toute assemblée d'agents tend à se structurer autour de groupes, chacun cristallisé sur la base d'au moins un critère (supposé) commun (identité, stratégie, opinion, etc.) (Yzerbyt & Klein 2023, par ex. 527) Voir not. le paradigme des groupes minimaux*.

5.2.4.2.9 Phasage temporel des délibérations

Critère

Délibération en plusieurs séances espacées dans le temps.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation.

Justification

Bentham (1816, 162-169) justifiait déjà l'organisation de plusieurs débats espacés dans le temps par différents avantages. Il citait le mûrissement des délibérations pour chacun, la faculté – pour le public – de se faire entendre et – pour les membres – de consulter des avis tiers, l'atténuation des effets produits par l'éloquence d'un orateur, ou encore la protection de la minorité en lui laissant plusieurs occasions d'exprimer son opinion.

Ce phasage temporel constitue ainsi une condition favorable à la réflexivité individuelle et à la qualité épistémique globale de la délibération.

5.2.4.2.10 Clôture épistémiquement justifiée des délibérations

Critère

Clôture des délibérations pour des motifs épistémiques, raisonnables et liés à la qualité délibérative même.

Mesure

Fréquence des clôtures de délibérations pour tels motifs.

Justification

Le moment de clôture revêt une grande importance puisque le résultat d'une délibération peut dépendre du moment précis où le débat est interrompu. (Johnson 1998, 175-176) Dans l'idéal, une délibération atteint son terme lorsque :

- l'information disponible est estimée suffisante ;
- la venue d'un argument substantiellement nouveau est peu probable ;
- le coût marginal de la délibération est disproportionné en regard de son bénéfice pour les conséquences d'une décision ;
- un quasi-accord s'est cristallisé.

On comprend dès lors que des raisons telles qu'un agenda politique saturé (la majorité veut passer au point suivant), une pression externe, des délais auto-imposés, ou encore des calculs stratégiques ne constituent pas des motifs de clôture épistémiquement bénéfiques.

Complétons avec le fait que si J. Habermas (1996, 179-180) souligne l'obligatorité du passage au vote dans la sphère politique, il lui concède un caractère raisonnable lorsque sont remplies deux conditions particulières : la procédure délibérative préalable était suffisamment inclusive et transparente, et la décision reste révisable.

5.2.4.2.11 Rôle des commissions et organes assimilés

Critère

Les commissions constituent des organes de préparation à la délibération en séance plénière.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation.

Justification

J. Bentham écrivait que si les commissions sont « absolument nécessaires pour rassembler des documents, pour se livrer à des recherches préparatoires, qui exigent qu'on entende un grand nombre d'individus, pour vérifier des comptes, etc. » (1816, 223), elles ne doivent pas se substituer aux délibérations au sein des séances plénières (p. 226). Comme l'indique de son côté B. Manin (2021, 21), la délibération comporte plusieurs moments distincts mais complémentaires qui répondent à différentes nécessités ; on peut notamment séparer le moment de recherche et de proposition d'arguments, de celui de leur pesée et de leur comparaison.

Or, si l'existence de commissions participe de la nécessaire division du travail, confier à un petit groupe la tâche de pesée et de comparaison des arguments évince tous les bénéfices épistémiques d'une assemblée délibérative plus large, conformément aux points discutés supra (par ex. l'effet de convergence décrit par le TJC – [5.2.4.1.5](#)).

À la suite d'A. Vermeule, Goodin et Spiekermann (2018, 260-264) parlent d'ailleurs de “goulot d'étranglement épistémique” (« epistemic bottlenecks ») quand la structure institutionnelle de l'assemblée confère un poids déterminant dans les résultats à des instances décisionnelles de niveau inférieur⁷³. Dans ce cas, la compétence collective du système est rabaissée à celle du petit groupe, les décisions passant au tamis de quelques esprits seulement.

5.2.4.2.12 Diversité des sources d'initiative législative

Critère

Les textes votés sont produits par les processus délibératifs, lesquels sont initiés par des demandes d'origines diversifiées.

Mesure

Évaluation de la diversité des sources (éventuellement via l'indice de Rao*).

Justification

Par définition, la valeur épistémique du parlement est sa capacité à acquérir des connaissances, à en produire ou à en faire produire, et à en tenir compte ([2.1.2](#)) ; la délibération y contribue. Un texte déjà construit avant toute délibération réduit l'éventail exploratoire, puisque

⁷³ « Another sort of epistemic bottleneck can be found in the institutional structure of legislative assemblies, when smaller decision-making units are given a decisive say in the outcomes. » (p. 264)

ce texte apporte une réponse préétablie à un problème que l'on cherche à résoudre, ou à un besoin collectif que l'on doit satisfaire. Les conséquences critiquables d'un tel texte sont notamment amplifiées par le biais d'ancrage et d'ajustement*.

Il est donc épistémiquement préférable que les textes soient élaborés par les parlementaires eux-mêmes, avec l'appui d'un service spécifique expert en écriture de textes législatifs⁷⁴, et sur la base de demandes émanant de sources diversifiées.⁷⁵

5.2.5 Dimension 4 : Apprentissage institutionnel

5.2.5.1 Justification

Cette dimension aborde la “capacité du parlement” à apprendre continuellement pour rétroagir sur la qualité du socle épistémique, et ainsi améliorer sans cesse le fondement des productions décisionnelles.

L'apprentissage peut être défini comme « la mise à jour des prédictions, représentations, décisions préalables à la lumière de nouvelles preuves (évidence, retour d'expérience, nouvelles observations, nouveaux stimuli) » (Pasquinelli et al. 2020, 62). Ainsi, apprendre ne se restreint pas à accumuler des informations, mais à réviser et ajuster ses croyances et décisions en fonction de la qualité des preuves disponibles. La métacognition peut optimiser ce processus d'apprentissage.

Au sein d'un parlement, l'apprentissage peut être appréhendé de deux manières complémentaires. Premièrement, l'apprentissage – par principe – laisse chez les parlementaires des traces cognitives (comprendre comment mieux réfléchir, réagir différemment dans une situation similaire, etc.) et épistémiques (telle information est incorrecte, cette prise de décision a été contre-productive pour telle ou telle raison, etc.). Secondement, l'apprentissage peut laisser des traces de même type dans l'artefact cognitif : modification des procédures, du fonctionnement (partie “cognitive”) et révision, perfectionnement et complétion du socle épistémique. C'est en ce double sens que l'on peut avancer l'idée d'une “capacité du parlement” à apprendre.

Enfin, pour mieux saisir la portée de certains indicateurs de cette dimension (par ex. *Cartographie probabiliste et préalable des impacts* – [5.2.5.2.4](#) –, *Détermination a priori des*

⁷⁴ Sans respecter stricto sensu l'objection de J. S. Mill discutée au point [2.7](#), cette incise s'en inspire.

⁷⁵ On pensera par exemple aux cas belges où la proportion des projets de loi ou de décret/ordonnance supprime largement celle des propositions de loi ou de décret/ordonnance. (CRiSP 2025) On évoquera également le mécanisme de “déclaration de politique générale” établie non seulement par une poignée de personnes, mais aussi préalablement à tout travail de l'organe législatif. Celle-ci, pour garantir la stabilité du pouvoir exécutif appuyé par une majorité parlementaire, impose des solutions quasiment toutes faites au pouvoir législatif. – Remarquons de surcroît que cela pose aussi question au sujet des programmes politiques des partis, en tant qu'ils structurent en amont l'agenda législatif et ferment partiellement l'espace exploratoire de la délibération. Cet aspect, qui relève du cadrage pré-délibératif plutôt que des dynamiques délibératives internes déjà analysées supra, n'est pas développé ici.

conséquences et limites rédhitoires – [5.2.5.2.5](#) – ou encore *Contre-fictions analytiques* – [5.2.5.2.6](#)), précisons que l'apprentissage institutionnel ne se limite pas aux révisions ex post fondées sur les résultats observés, mais qu'il peut également prendre la forme d'ajustements progressifs intervenant en cours de procédure, à mesure que de nouvelles informations, analyses ou évaluations deviennent disponibles.

[5.2.5.2 Indicateurs](#)

[5.2.5.2.1 Comptes rendus des échanges discursifs](#)

Critère

Rédaction et publication systématiques de comptes rendus des échanges discursifs (déliérations, débats, auditions, etc.) sous plusieurs formes (par ex. comptes rendus intégraux et comptes rendus argumentatifs).

Mesure

Combinaison d'échelles d'institutionnalisation :

- rédaction de comptes rendus des débats et archivage rigoureux ;
- publication – a minima interne – des comptes rendus ;
- existence de plusieurs formes de comptes rendus, et principalement la forme argumentative avec éventuelle anonymisation ;

le tout pondéré par le recours réel des parlementaires aux comptes rendus (déterminé via un questionnaire, par exemple, ou encore via les flux de téléchargement des documents).

L'articulation des trois échelles d'institutionnalisation peut se faire par une simple multiplication (mais cela donnerait beaucoup de poids à une éventuelle valeur à 0), par une moyenne (sensible aux extrêmes) ou par une médiane.

Justification

Cet indicateur ne constitue pas un mécanisme d'apprentissage à proprement parler, mais une condition matérielle nécessaire à la mise en œuvre effective des autres dispositifs d'apprentissage institutionnel. En effet, les comptes rendus ont un rôle interne névralgique pour un parlement métacognitif, puisqu'ils archivent et documentent les échanges entre parlementaires, et recensent les arguments avancés.

Leur fonction pour les parlementaires est dès lors multiple. Listons à titre d'exemples :

- permettre aux absents de séances de s'informer ;
- faciliter la remémoration corrective et ainsi prévenir les faux souvenirs ;
- éviter la confusion des sources en cas de non anonymisation (utile également à un éventuel SPEGE) ;
- disposer de l'exhaustivité argumentative ;

- réfléchir posément en dehors du parlement pour mieux saisir ou critiquer les arguments ;
- bénéficier d'un support en vue de mener éventuellement une enquête épistémique personnelle et nourrir par conséquent le travail de parlementaire.

Leur forme importe également. On comprend que les parlementaires n'aient pas le temps de relire l'intégralité des comptes rendus parlementaires extensifs, même si ceux-ci ne sont pas à proprement parler des verbatims, comme nous l'avons déjà souligné (5.2.4.2.2). Ainsi leur forme doit être adaptée à un usage pratique, d'où l'idée d'une focalisation sur les arguments, accompagnés des soubassements épistémiques.

Quant à l'anonymisation, elle trouve la même utilité que celle discutée infra concernant l'*Anonymisation des demandes originellement soumises* (5.2.6.2.6). Cependant, il convient de réfléchir davantage à l'équilibre entre, d'une part, la volonté d'anonymiser pour atténuer certains biais sociaux et, d'autre part, celle de prémunir contre la confusion des sources épistémiques.

Notons que la mesure de l'indicateur contient une pondération par l'usage, laquelle empêche une évaluation purement existentielle des dispositifs. En effet, puisque les comptes rendus ne produisent des effets épistémiques que s'ils sont effectivement exploités par les parlementaires, l'idéal-type de parlement métacognitif requiert que les dispositifs existent *et* servent dans les faits.

Enfin, nous éludons quelque peu ici la publication externe de ces comptes rendus, préconisée surtout en régime démocratique afin – entre autres buts – que les citoyens puissent prendre connaissance des échanges parlementaires. Pour le parlement métacognitif, on peut toutefois imaginer que la publication externe génère également des avantages épistémiques : des personnes extérieures au parlement sont alors en mesure de pointer des erreurs argumentatives ou des failles épistémiques, d'en faire part aux parlementaires, et d'ainsi peaufiner à leur niveau le socle épistémique et la rigueur argumentative.

5.2.5.2.2 Révision interprétative croisée

Critère

Procédures de discussion collective et active sur le contenu épistémique de dossiers volumineux et complexes.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation.

Justification

Cet indicateur se focalise ici sur un aspect plus spécifique de l'apprentissage individuel

par chaque parlementaire. Des séances de validation croisée des interprétations leur permettent en effet d'ajuster mutuellement leur compréhension d'un dossier, de mieux saisir et se remémorer les points clés, les spécificités, d'assurer une perception plus équilibrée de l'ensemble des données.

Il s'agit de favoriser la pleine compréhension des données sur la base desquelles il faudra délibérer, et de repérer les dissensus dans l'interprétation. Si chaque parlementaire étudie les dossiers de manière isolée, il est fort possible que la délibération qui s'ensuit mène à des désaccords par la persistance de biais interprétatifs ou sélectifs, tels l'effet de primauté*, l'effet de récence*, l'attention sélective* ou encore l'effet de simple exposition*.

5.2.5.2.3 Explicitation détaillée des causalités attendues

Critère

Explicitation détaillée, par les parlementaires eux-mêmes, des mécanismes sous-jacents anticipés par lesquels la production décisionnelle examinée engendre, selon eux, les conséquences escomptées.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation.

Justification

Il ne s'agit pas seulement de modéliser les effets des productions décisionnelles souhaitées, mais de faire *justifier*, par les parlementaires, les mécanismes explicatifs qu'ils jugent pertinents. Contrairement à l'indicateur *Ateliers de vulgarisation et de déprise d'expertise* (5.2.3.2.5), cet indicateur porte sur les mécanismes qui incitent les parlementaires à croire que la production décisionnelle *en cours de délibération* engendre les conséquences désirées.

Dans un premier temps, cet effort cherche à atténuer autant le biais d'excès de confiance*, l'insensibilité à la prédictibilité*, que le mécanisme de substitution*. Il impacte donc la qualité de la délibération critique.

Mais dans un second temps, cette explicitation facilite l'analyse comparative ultérieure des raisons pour lesquelles une production décisionnelle a ou non atteint l'objectif fixé. On peut alors mieux se départir d'une illusion de compétence*, et comprendre en quoi la situation relevait davantage de l'incertitude* que du risque*. Ce qui permet aux parlementaires concernés d'adapter leur manière d'aborder des problèmes ultérieurs. Ainsi, si cette explicitation ne constitue pas encore un apprentissage à proprement parler, elle crée les conditions matérielles et cognitives permettant d'évaluer ultérieurement, à partir des résultats observés, la validité des mécanismes invoqués.

Notons qu'en outre, une procédure de déploiement explicite, de décomposition

(« unpacking ») en sous-hypothèses, favorise la découverte de possibilités ignorées. (Tversky & Koehler 2002, 445-446)

5.2.5.2.4 Cartographie probabiliste et préalable des impacts

Critère

Exigence d'études approfondies, préalables et indépendantes⁷⁶ répertoriant les conséquences plausibles sur différentes populations et dans différents contextes – assorties d'une estimation de leur probabilité – des productions décisionnelles envisagées.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation, éventuellement modulée soit par la diversité des populations et contextes réellement considérés, soit par le degré de volonté de maximiser cette diversité (à déterminer via des traces objectives : déclarations ou demandes des parlementaires, questionnaire adressé aux parlementaires, etc.).

Justification

Précisons d'emblée que cet indicateur ne remplit pas seulement une fonction anticipatrice, ce qui aurait justifié de l'intégrer plutôt dans la dimension *Gestion épistémique institutionnalisée* (5.2.2). Ces cartographies dont il est question se révèlent également utiles dans d'autres dimensions, mais nous retenons ici leur fonction de référentiel explicite permettant d'évaluer a posteriori la pertinence des décisions prises, et ainsi de limiter les biais rétrospectifs tels que le biais d'issue* ou le biais du résultat*.

De manière pratique, le but de ces cartographies n'est pas l'atteinte d'une illusoire connaissance exhaustive des impacts d'une production décisionnelle. Il s'agit plutôt de chercher à dépasser une heuristique de disponibilité* d'autant plus problématique que le profil des parlementaires est peu diversifié (lien avec *Diversité des formations antérieures* – 5.2.3.2.3 – et *Incitation active au décentrement dans l'enquête épistémique* – 5.2.3.2.6), et qui porterait donc à concentrer l'attention sur un échantillon trop réduit de populations et de contextes, alors que d'autres populations peuvent être impactées avec une probabilité non négligeable.

5.2.5.2.5 Détermination a priori des conséquences et limites rédhibitoires

Critère

Formulation précise et préalable des conséquences suspensives d'une production décisionnelle, ainsi que des seuils ou limites au-delà desquels la production décisionnelle cesse d'être considérée comme valable.

⁷⁶ Par exemple, peut poser question l'indépendance *idéologique* des groupes d'études des partis politiques ; car malgré une plausible réelle bonne volonté, le contexte partisan rend envisageable divers types de biais déjà cités, défavorables à la qualité épistémique.

Mesure

Soit échelle d'institutionnalisation, soit proportion de productions décisionnelles ayant fait l'objet d'un recensement de leurs attendus et limites rédhitoires.

Justification

Dans son aspect apprentissage institutionnel, cette fixation a priori permet de savoir quand interrompre l'application d'une production afin de tirer les leçons de l'échec rencontré, et de réviser la production décisionnelle.

Dans son versant plus pragmatique, ces limitations imposées traduisent l'importance accordée par les parlementaires aux risques de biais des coûts irrécupérables* et d'escalade d'engagement* : elles offrent une base rationnelle pour interrompre l'application d'une production décisionnelle et, notamment, prévenir un risque plus important.

L'efficacité de ces fixations devient possible lorsqu'est réalisée de manière régulière l'évaluation des productions décisionnelles ([5.2.5.2.7](#)).

5.2.5.2.6 Contre-fictions analytiques

Critère

Stimulation et systématisation de contre-fictions analytiques en contexte délibératif.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation, ou proportion de productions décisionnelles ayant bénéficié d'au moins un moment délibératif consacré au contre-fictionnel analytique.

Justification

Par contre-fiction analytique, nous entendons une expérience de pensée prospective consistant à formuler un scénario contrefactuel *négatif*, c'est-à-dire un futur où la production décisionnelle envisagée a échoué. Il s'agit donc ici de sessions collectives de type "pré-mortem" au cours desquelles la réflexion sur l'échec simulé d'une production décisionnelle en anticipe les causes plausibles, cerne le niveau de risques et le degré d'incertitude, et recalibre la confiance cognitive de chaque parlementaire.

Dans un premier temps, ces contre-fictions analytiques visent à identifier les facteurs présumables d'échec et à réduire certains biais cognitifs tels que le biais d'optimisme*, ou encore les phénomènes d'escalade d'engagement* et d'escalade irrationnelle*.

Mais clairement retranscrites et disponibles, ces contre-fictions analytiques favorisent aussi l'atténuation ultérieure des biais de rétrospection* et invitent à une plus grande humilité épistémique (recalibrage de la croyance fondamentale selon laquelle "je suis un bon évaluateur" – Oeberst & Imhoff 2023, 1465).

5.2.5.2.7 Évaluation des productions décisionnelles

Critère

Recherche explicite d'évaluations indépendantes⁷⁷ des productions décisionnelles.

Mesure

Soit échelle d'institutionnalisation, soit proportion de productions décisionnelles assorties d'office non seulement d'une réflexion sur leurs évaluations futures, mais aussi d'une volonté de mettre en œuvre ces évaluations par des organismes indépendants.

Justification

Puisqu'un aspect fondamental de l'apprentissage est l'obtention de rétroactions (constater les échecs, les réussites et en comprendre les raisons), penser l'évaluation d'une production décisionnelle au moment même de sa conception est signe d'une volonté réelle d'en tirer des enseignements pour les prises de décisions ultérieures (y compris pour les parlementaires futurs).

Ces évaluations sont commanditées auprès d'organismes ou d'institutions sans conflit d'intérêts – du moins direct – avec la production décisionnelle concernée.

5.2.5.2.8 Pluralisme des évaluations externes

Critère

Les évaluations des productions décisionnelles sont réalisées par divers organismes, autonomes entre eux.

Mesure

Soit échelle d'institutionnalisation, soit proportion de productions décisionnelles assorties d'évaluations par divers organismes autonomes entre eux, dont le nombre est proportionné à l'ampleur des conséquences de la production décisionnelle⁷⁸.

Justification

Les productions décisionnelles engendrent souvent des conséquences très complexes. Cela impose des évaluations constituées d'analyses multifactorielles requérant une diversité de compétences et de domaines abordés. La complémentarité des analyses incite à mieux saisir l'ensemble des implications réelles. Elle peut ainsi limiter l'inclination pour des explications monocausales quant à la réussite ou à l'échec d'une production décisionnelle ; laquelle inclination se manifeste par le biais d'issue*, par le biais du résultat*, ou encore par le storytelling mental*.

5.2.5.2.9 Évaluation centrée sur les processus

Critère

Évaluation a posteriori des productions décisionnelles accordant une priorité analytique

⁷⁷ Là encore, peut poser question l'indépendance idéologique des groupes d'études des partis politiques.

⁷⁸ Nous laissons ici ouverte la piste de définir un critère moins subjectif.

aux processus, sans se limiter aux seuls résultats observés.

Mesure

Proportion des arguments évaluateurs portant sur les processus, comparativement à l'ensemble de tels arguments.

Justification

Sous l'influence d'une illusion de compétence*, les humains tendent à évaluer la qualité d'une décision sur son résultat (biais d'issue*), en sous-estimant l'influence du hasard sur ce dernier (biais du résultat*). Or, les décisions prises en politique s'insèrent dans des environnements larges* car très complexes, où le contexte d'incertitude et l'impact du bruit* peuvent être décisifs. Par conséquent, l'échec d'une production décisionnelle, pas plus que sa réussite, n'est *forcément* imputable à la décision elle-même ; l'issue peut aussi résulter de facteurs contextuels imprévisibles que les parlementaires ne pouvaient d'aucune manière anticiper au sens strict – c'est-à-dire en avoir une quelconque vision préalable –, et sur lesquels, a fortiori, ils ne disposaient d'aucune emprise.

Mais si productions décisionnelles et résultats ne sont pas étroitement corrélés, qualité des *processus* décisionnels et efficacité des résultats des productions décisionnelles ne sont pas totalement indépendants. L'analyse fine et contextualisée des impacts des productions décisionnelles peut permettre de chercher à améliorer les processus de décision afin d'accroître l'efficacité des productions futures, notamment en minimisant le degré d'incertitude.

5.2.5.2.10 Intégration des retours d'expérience dans le socle épistémique

Critère

Les enseignements des évaluations des productions décisionnelles sont intégrés au socle épistémique, communiqués et rendus accessibles, puis effectivement sollicités par les parlementaires.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation, modulée par la fréquence du recours à ces enseignements par les parlementaires.

Justification

Comme indiqué supra, organiser des évaluations ne suffit pas à nourrir l'apprentissage des parlementaires : il faut également structurer et engranger le savoir que ces évaluations permettent. Ce travail est réalisé par le SPEGE, s'il existe ([5.2.2.2.2](#)).

Enfin, pour que ce savoir vive dans l'esprit des parlementaires, ceux-ci doivent en prendre connaissance et y recourir.

5.2.5.2.11 Autoréflexion collective systématisée

Critère

Séances collectives de réflexion régulières, consacrées aux échecs, aux réussites, aux contrefactualités plausibles et aux voies d'amélioration futures.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation.

Justification

Pour fortifier l'apprentissage, les sciences cognitives invitent à ne pas négliger l'aspect autoréflexif, y compris la réflexion ex post sur les contrefactualités (que se serait-il passé si ?). (Brown et al. 2016, par ex. 114-115) Cette procédure peut être transposée au niveau de l'artefact cognitif.

La confrontation des résultats observés aux trajectoires alternatives possibles permet en particulier de limiter les biais rétrospectifs, tels que le biais d'issue* et le biais du résultat*, ou encore la reconstruction narrative auto-justificatrice (storytelling mental*).

5.2.6 Dimension 5 : Impartialité et mécanismes de contrôle

5.2.6.1 Justification

Cette dimension concerne l'assurance que les conditions organisationnelles du travail parlementaire restent compatibles avec les exigences de l'enquête épistémique, et qu'elles ne soient pas altérées par des dynamiques non pertinentes du point de vue cognitif. Elle porte, en ce sens, sur le renforcement des stratégies métacognitives de l'artefact cognitif, notamment la stimulation de l'impartialité des processus, la prévention ou la neutralisation d'influences parasites, ainsi que l'intégration de mécanismes généraux de contrôle et de surveillance.

5.2.6.2 Indicateurs

5.2.6.2.1 Hétéroconstitution⁷⁹

Critère

Le fonctionnement du parlement – par conséquent, son règlement d'ordre intérieur – est établi et révisé par une assemblée strictement externe au parlement ainsi qu'aux pouvoirs exécutif et judiciaire, afin d'éviter des conflits d'intérêts directs.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation.

Justification

La notion de conflit d'intérêts va de soi dans la plupart des domaines. Paradoxalement, l'autoconstitution de l'organe législatif est considérée comme non problématique, alors qu'elle

⁷⁹ Nous construisons ce néologisme sur la base de la structure du terme existant *autoconstitution*, et en opposition à celui-ci.

présente un risque majeur de conflit d'intérêts et de biais de statu quo* (conscients ou non). Ainsi, cet indicateur désamorce ce risque de conflit d'intérêts en retirant aux parlementaires eux-mêmes la compétence décisionnelle normative concernant les règles de l'institution dans laquelle ils travaillent (dont les indemnités parlementaires, les immunités parlementaires, etc.).

Par exemple, une large assemblée de membres de la collectivité, tirés au sort et ensuite correctement informés, pourrait fixer ces règles de fonctionnement au terme de délibérations successives.⁸⁰ Possiblement inspirée par une partie du modèle de parlement métacognitif, cette assemblée peut être périodiquement reconstituée (avec d'autres membres de la collectivité) afin d'adapter et d'améliorer sur le long terme le fonctionnement du parlement. Ce perfectionnement se nourrit, par exemple, des réalités de terrain, des enseignements tirés des adaptations antérieures de la pratique du pouvoir législatif, ou encore d'un socle épistémique mis à jour par les développements récents des sciences pertinentes.

5.2.6.2.2 Impartialité du président d'assemblée

Critère

Le président d'assemblée est une personne apaisane, chargée de veiller au bon fonctionnement de l'assemblée et extérieure à l'ensemble des parlementaires élus.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation.

Justification

Le président d'assemblée a pour fonction principale de veiller au bon fonctionnement de l'assemblée. Sans présumer une corruption systématique chez les présidents d'assemblée, le risque de biais pro-endogroupes* (conscients ou non) peut être plus efficacement limité par un président non membre de l'assemblée élue. Cela pourrait être un agent de l'institution législative, spécifiquement formé à ce travail, et n'exerçant aucune fonction politique au sens d'une participation aux dynamiques de compétition pour l'accès au pouvoir.

Une telle disposition ne suppose pas que ces profils seraient dépourvus de convictions politiques. Elle repose plutôt sur l'idée que des individus n'ayant pas été engagés dans des dynamiques de compétition pour le pouvoir politique sont, en moyenne, moins exposés à certains effets du biais d'engagement*, *en comparaison* avec des acteurs directement investis dans une trajectoire politique. En cohérence avec le point [1.4](#), l'objectif n'est pas de désigner une figure idéalement neutre ou parfaitement objective, mais d'identifier des profils relativement

⁸⁰ Le simple fait que cette assemblée ne soit pas constituée sur la base du suffrage universel, contrairement à l'assemblée législative, ne la rend pas moins légitime ni représentative de la collectivité pour déterminer ces règles institutionnelles. Au contraire, on peut défendre que l'absence recherchée de conflits d'intérêts est un argument fort envers la légitimité de cette assemblée.

moins susceptibles d'être entravés dans l'exercice d'une fonction dont la neutralité constitue un objectif asymptotique.

Cet indicateur n'implique toutefois pas que les parlementaires ne puissent pas disposer d'un droit de révocation, ou d'enclenchement d'une procédure de révocation en cas de manquement manifeste à l'impartialité du président d'assemblée ou aux exigences minimales de sa fonction.

5.2.6.2.3 Exclusivité de la fonction parlementaire

Critère

La fonction de parlementaire est exclusive de tout autre mandat politique et de toute fonction rétribuée susceptible d'entraver la disponibilité cognitive requise pour l'exercice du mandat.

Mesure

Indicateur à valeur booléenne.

Justification

L'éparpillement et la suractivité amenuisent les qualités de délibération, d'enquête, de participation, de compréhension, d'apprentissage, et de remise en question. En effet, la limitation des ressources cognitives et le caractère exclusif d'un choix transforment les mandats et fonctions connexes en générateurs de coûts d'opportunité. Or, l'importance de la fonction pour la collectivité, d'un côté, et, de l'autre, la complexité de la réalité à partir de laquelle il faut prendre des décisions, justifient toutes deux le besoin d'être entièrement disponible pour l'exercice d'un tel mandat.

5.2.6.2.4 Arbitrage procédural

Critère

Présence d'arbitres indépendants chargés d'observer la qualité des échanges discursifs et de signaler, le cas échéant, les paralogismes, biais cognitifs et manœuvres de rhétorique manipulatoire.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation.

Justification

Plusieurs ouvrages traitent de la nécessité de respecter des règles pour approcher au mieux une discussion critique (par ex. Van Eemeren & Grootendorst 2004). Afin de favoriser le respect de celles-ci, un arbitrage impartial peut en signaler toute violation dès son apparition. Sur le plan métacognitif, cela génère un triple avantage :

1. le parlementaire concerné prend conscience de la règle enfreinte (à supposer que la violation ne soit pas volontaire) ;

2. les autres parlementaires repèrent l'infraction à une règle ;
3. au fil du temps et de leurs expériences, les parlementaires éviteront certainement au mieux d'enfreindre à nouveau l'une ou l'autre règle, soit par bonne volonté, soit pour ne pas être derechef interrompus.

Le ou les arbitres, qui peuvent être des agents spécifiques de l'institution législative, joueraient le rôle de facilitateur neutre et disposeraient d'une solide formation aux biais cognitifs et sociaux, à la logique, ou encore aux stratégies rhétoriques.

Leur rôle n'est aucunement de censurer, mais de pointer explicitement les formes discursives qui entachent la qualité de l'enquête épistémique, de la délibération critique, et plus généralement de toute forme d'échange discursif.

Notons qu'en régime démocratique, le troisième avantage cité supra laisse présager que les arbitres auront beaucoup de signalements à faire en début de chaque législature, avec l'arrivée de députés novices, mais qu'au fil de la législature même, leurs interventions diminueraient ; jusqu'au renouvellement suivant de l'assemblée.

5.2.6.2.5 Responsabilité procédurale des parlementaires

Critère

Les parlementaires demeurent responsables du respect des exigences procédurales minimales encadrant l'exercice de leur fonction, notamment en matière de production, de traitement et d'échange d'informations, indépendamment de l'irresponsabilité attachée aux opinions et aux votes.

Mesure

Indicateur à valeur booléenne.

Justification

Deux types d'immunités parlementaires se rencontrent généralement en démocratie : l'inviolabilité (garantie procédurale temporaire, bloquant toute poursuite arbitraire perturbatrice du fonctionnement de l'institution) et l'irresponsabilité (protection absolue et perpétuelle contre toute action pénale ou civile relative aux opinions ou aux votes émis durant l'exercice de la fonction parlementaire). L'irresponsabilité risque cependant d'entraîner certaines dérives comportementales (tenue de propos intolérants, incitation à la haine, etc.). (Solbreux & Verdussen 2019)

D'un point de vue épistémique, il convient de conserver une irresponsabilité quant à l'obligation de résultat, mais non quant au respect des moyens procéduraux garantissant l'intégrité de la délibération et de l'examen des données. En effet, les conséquences des décisions politiques résultent d'une multiplicité complexe de facteurs différents, pour beaucoup non

maîtrisables ou anticipables par les parlementaires. Cependant, par le but même de l'organe décisionnel, il demeure une responsabilité : celle liée à l'obligation de moyens, dans le sens procédural. Irresponsabiliser les comportements manifestement fautifs (mensonges, impossibilité de traiter l'autre sans attaques ad personam*, volonté de ne pas tenir compte de tous les éléments disponibles, etc.), ne les assortir d'aucune sanction de quelque forme que ce soit consiste à s'empêcher de réguler le fonctionnement de l'institution.

5.2.6.2.6 Anonymisation des demandes originellement soumises

Critère

Dans la mesure du possible, est anonymisée l'origine des demandes initiales sur lesquelles travaillent les parlementaires (5.2.4.2.12).

Mesure

Soit échelle d'institutionnalisation, soit taux des demandes anonymisées par rapport à l'ensemble des demandes transmises au parlement.

Justification

Il semble de prime abord difficile d'atteindre une anonymisation parfaite, mais lorsqu'elle est possible, cette ignorance de l'origine peut saper l'intégration d'une information non pertinente, ainsi que les biais sociaux qui en découlent (par ex. biais ethnocentrique*, biais pro-endogroupe*, effet de halo*, ou dévaluation réactive*).

5.2.6.2.7 Limitation des effets non pertinents de la présentation des informations

Critère

Mise en place de procédures visant à limiter, dans la formulation des contenus informationnels, l'exploitation de caractéristiques émotionnelles ou attentionnelles non pertinentes sur le plan épistémique.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation.

Justification

L'architecture cognitive du cerveau humain entraîne que les caractéristiques de certains contenus (émotions négatives, menaces, dégoûts, éléments sexuels) peuvent rendre une information particulièrement attractive et la faire échapper à nos systèmes de défense naturels : ces contenus créent des « brèches » pour la vigilance épistémique.⁸¹ (Pasquinelli et al. 2020, 55-56)

Du point de vue de la valeur épistémique, il convient donc d'éviter au mieux ce type de court-circuitage, notamment généré par la manière de présenter certains thèmes, ou simplement par une appétence naturelle qui rend certains sujets plus importants ou certains phénomènes

⁸¹ P. Boyer (2022) apporte des arguments intéressants à ce propos et développe des conséquences, notamment politiques, de cette architecture cognitive.

plus saillants qu'ils ne le sont réellement.

Cette volonté d'objectiver peut se traduire par des formations spécifiques pour les parlementaires, ou encore par des temporisations ou des recadrages durant les séances délibératives ou durant le travail d'enquête épistémique. Cette fonction peut d'ailleurs être liée à celle d'avocat du diable (5.2.4.2.7), et à celle d'arbitrage procédural (5.2.6.2.4).

5.2.6.2.8 Signalisation réputationnelle des comportements métacognitifs

Critère

Instauration d'un mécanisme réputationnel de régulation comportementale, via la mise en place d'un indice de fiabilité métacognitive, rendu public dans des conditions garantissant son effet réputationnel.

Mesure

Échelle d'institutionnalisation.

Justification

Inspiré par des enseignements en psychologie évolutionniste, en psychologie sociale, ou encore en théorie des nudges*, cet indice réputationnel de fiabilité métacognitive mise sur l'importance de la réputation pour réguler les comportements. Il désigne un outil de signalisation sociale qui visibilise les comportements métacognitifs des parlementaires, valorise ceux qui bénéficient à l'artefact cognitif et pointe ceux qui, au contraire, se révèlent toxiques pour lui. Or, puisque le risque d'écorner la réputation engendre des coûts pour le parlementaire concerné, deviennent socialement coûteux la manipulation, le mensonge, l'irrespect, l'entêtement idéologique, l'incapacité à se remettre en question ou à reconnaître ses erreurs argumentatives.

Cet indice ne dresse pas un classement des parlementaires. Il ne mesure pas plus leur savoir, leur expertise, leur niveau cognitif, ni leurs intentions. En aucun cas, il n'ambitionne d'être un outil de sélection élitiste ou de sanction juridique. S'il ne dit pas qui est "le meilleur" parlementaire, il informe la collectivité sur qui persévère dans des comportements nuisibles à l'artefact cognitif. Par l'entremise de la réputation, il atténue ainsi des velléités de parlementaires d'adopter de tels comportements et, de manière indirecte, il participe à contrôler la redevabilité des décideurs.

Afin d'assurer l'effet réputationnel, cet indice est public, maximalement diffusé, et fait l'objet de rappels réguliers auprès des personnes extérieures au parlement⁸².

La source, la forme et l'évaluation de cet indice composite ne sont pas à déterminer dans le cadre de ce mémoire ; il importe seulement ici qu'un tel indice existe et que sa mise en œuvre

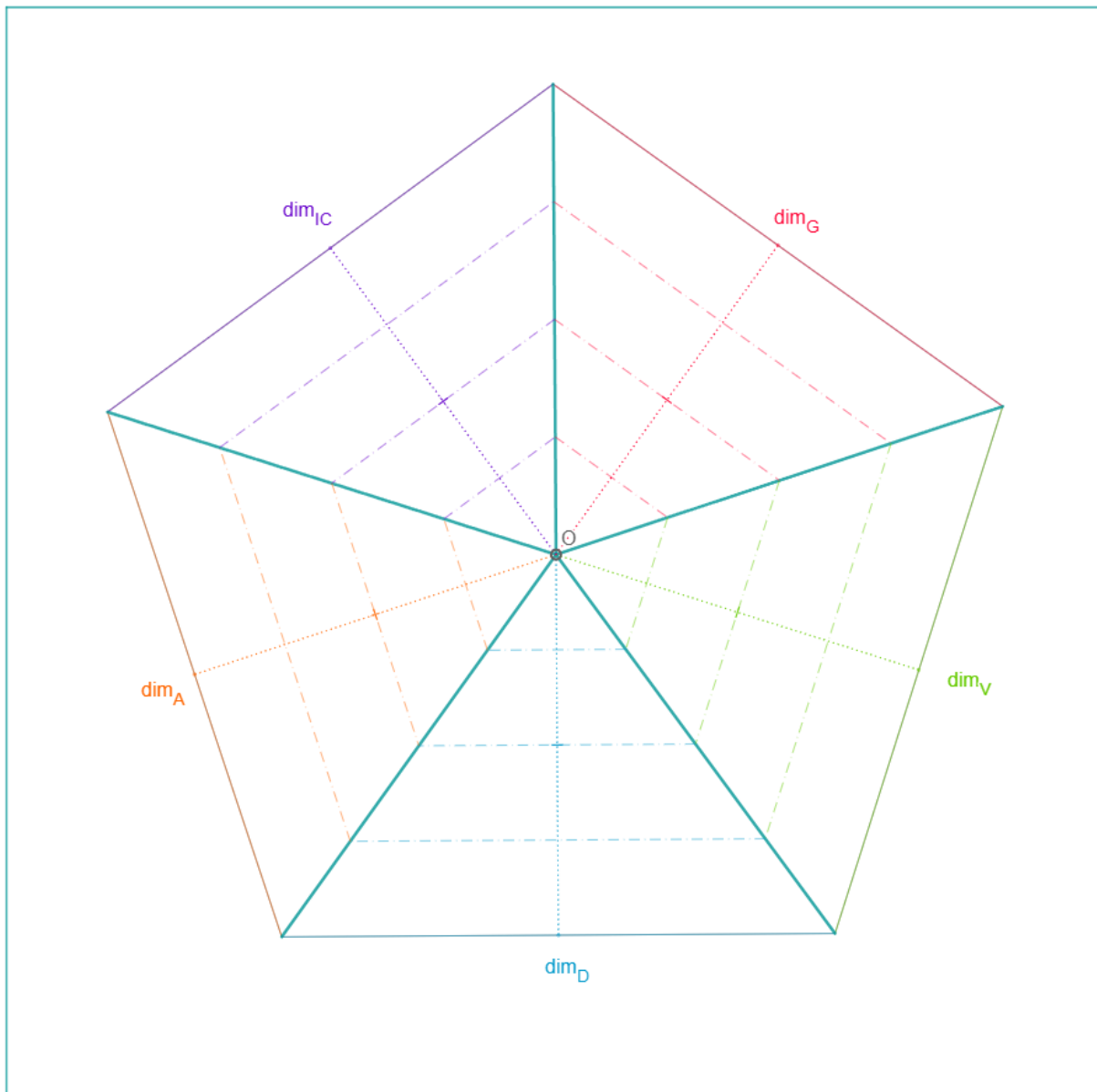
⁸² On peut imaginer que les informations pertinentes relatives à cet indice soient mentionnées, justifiées et exemplifiées de manière hebdomadaire dans le journal télévisé de la chaîne publique.

cherche à être efficace.

5.3 Représentation finale du concept et de ses dimensions

5.3.1 Concept

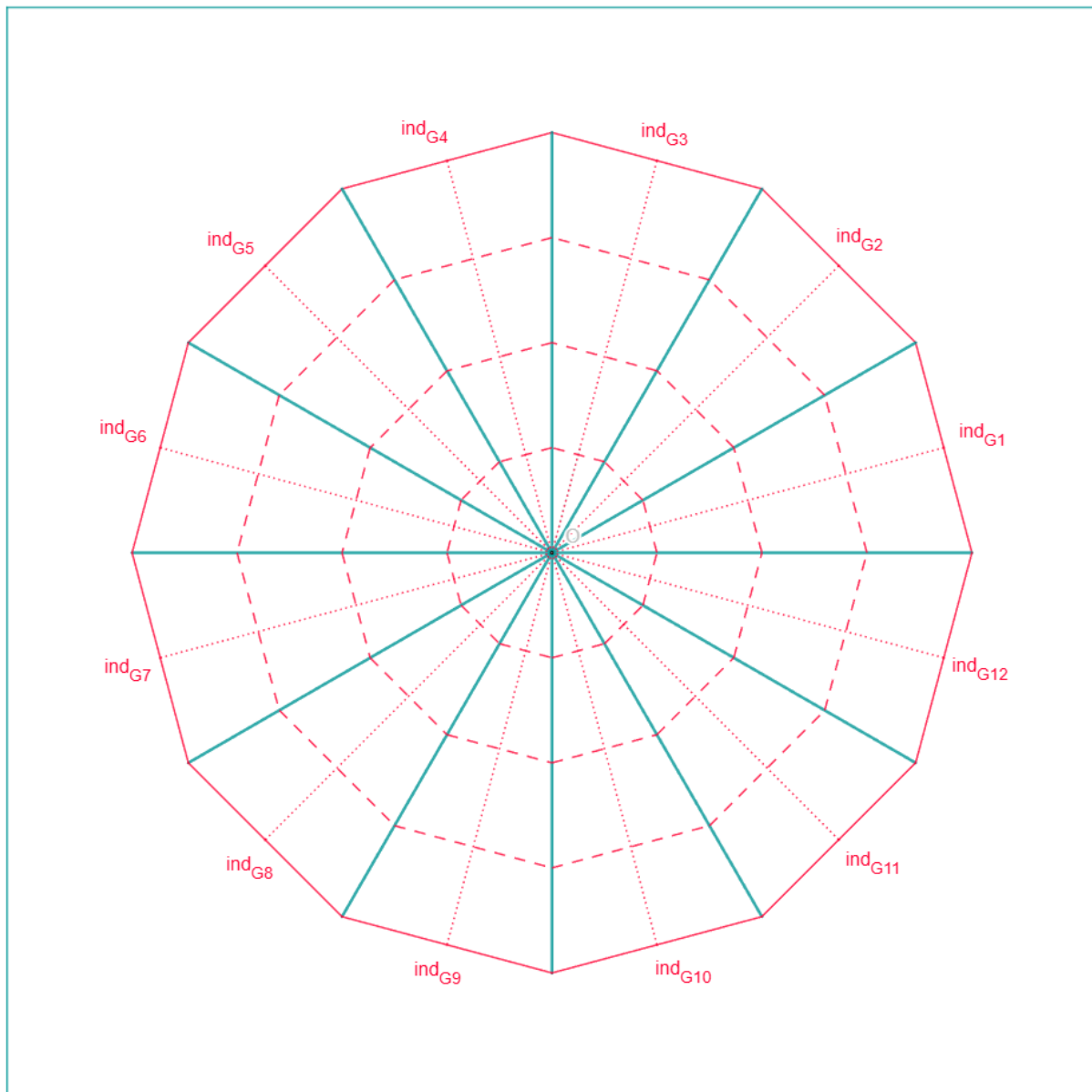
1. Gestion épistémique institutionnalisée (G)
2. Valeur épistémique des parlementaires (V)
3. Processus délibératif structuré par l'enquête épistémique (D)
4. Apprentissage institutionnel (A)
5. Impartialité et mécanismes de contrôle (IC)



5.3.2 Dimensions

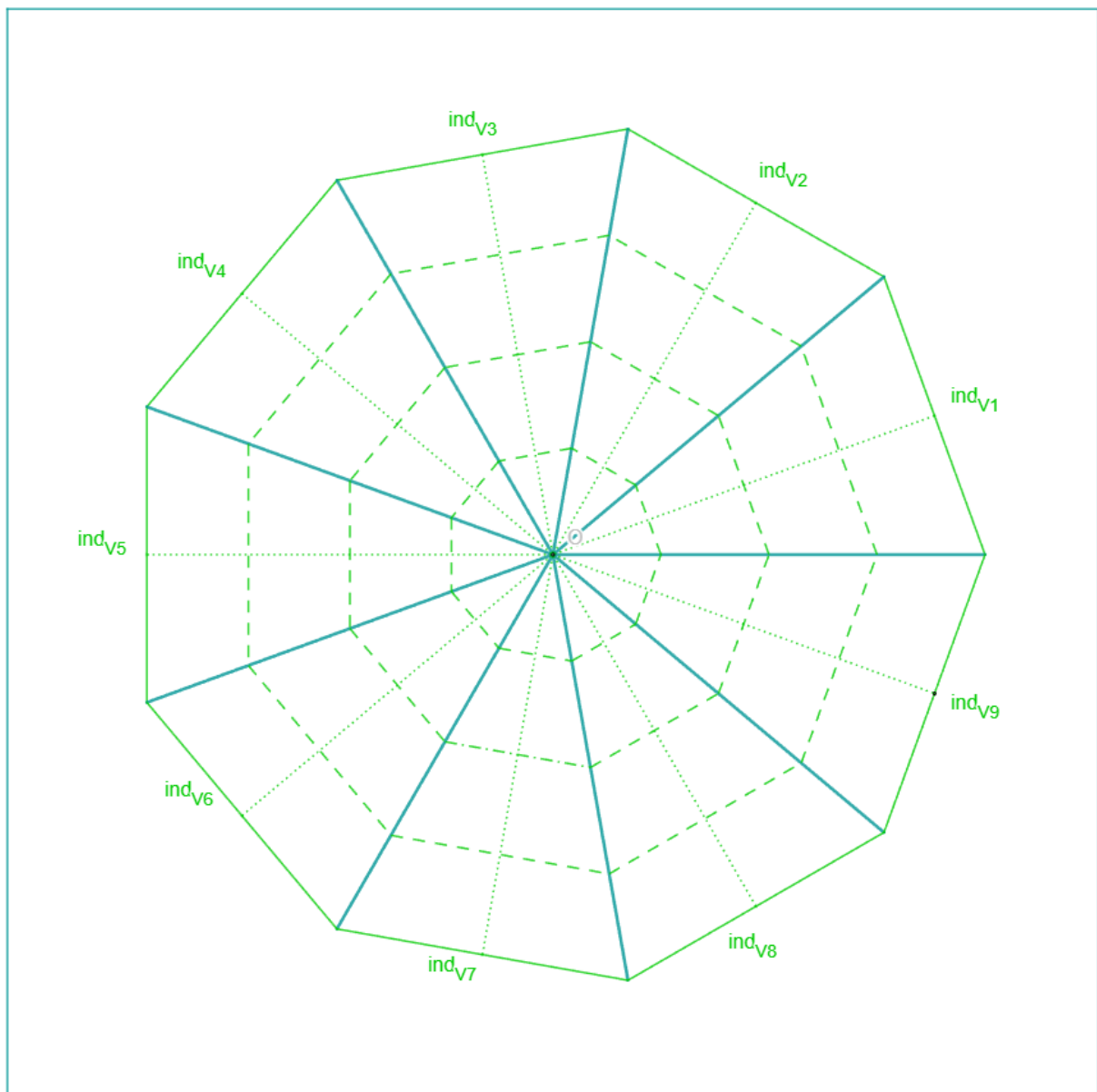
5.3.2.1 Gestion épistémique institutionnalisée

- G1. Socle épistémique
- G2. Service parlementaire expert en gestion épistémique (SPEGE)
- G3. Pluralisme intentionnel des sources d'informations
- G4. Recours systématique à des sources expertes avérées
- G5. Transparence des biais potentiels des sources
- G6. Primauté des sources directes
- G7. Mécanisme intégré de vérification factuelle
- G8. Pondération explicite de la fiabilité des informations
- G9. Intégration de la logique probabiliste
- G10. Présentation des alternatives et de leurs conséquences
- G11. Détection proactive des lacunes épistémiques
- G12. Analyse prospective systématisée



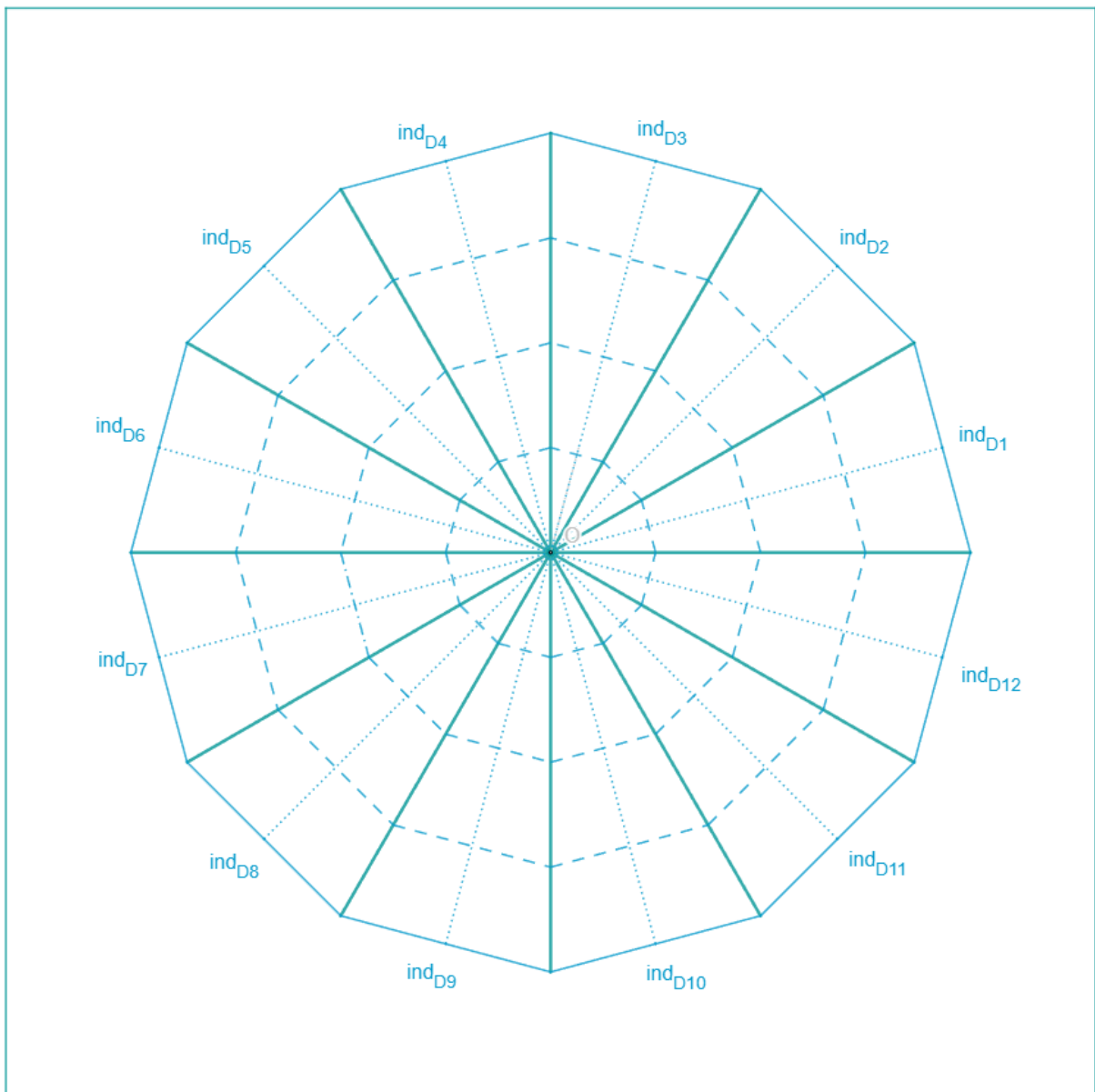
5.3.2.2 Valeur épistémique des parlementaires

- V1. Éducation à l'esprit critique des potentiels détenteurs du pouvoir décisionnel
- V2. Évaluation préalable des compétences épistémiques
- V3. Diversité des formations antérieures
- V4. Programme de formations spécifiques pour les parlementaires
- V5. Ateliers de vulgarisation et de déprise d'expertise
- V6. Incitation active au décentrement dans l'enquête épistémique
- V7. Transparence des motivations et des influences
- V8. Propension à enrichir l'éventail des solutions et des scénarios réalistes
- V9. Promotion d'une culture du doute constructif



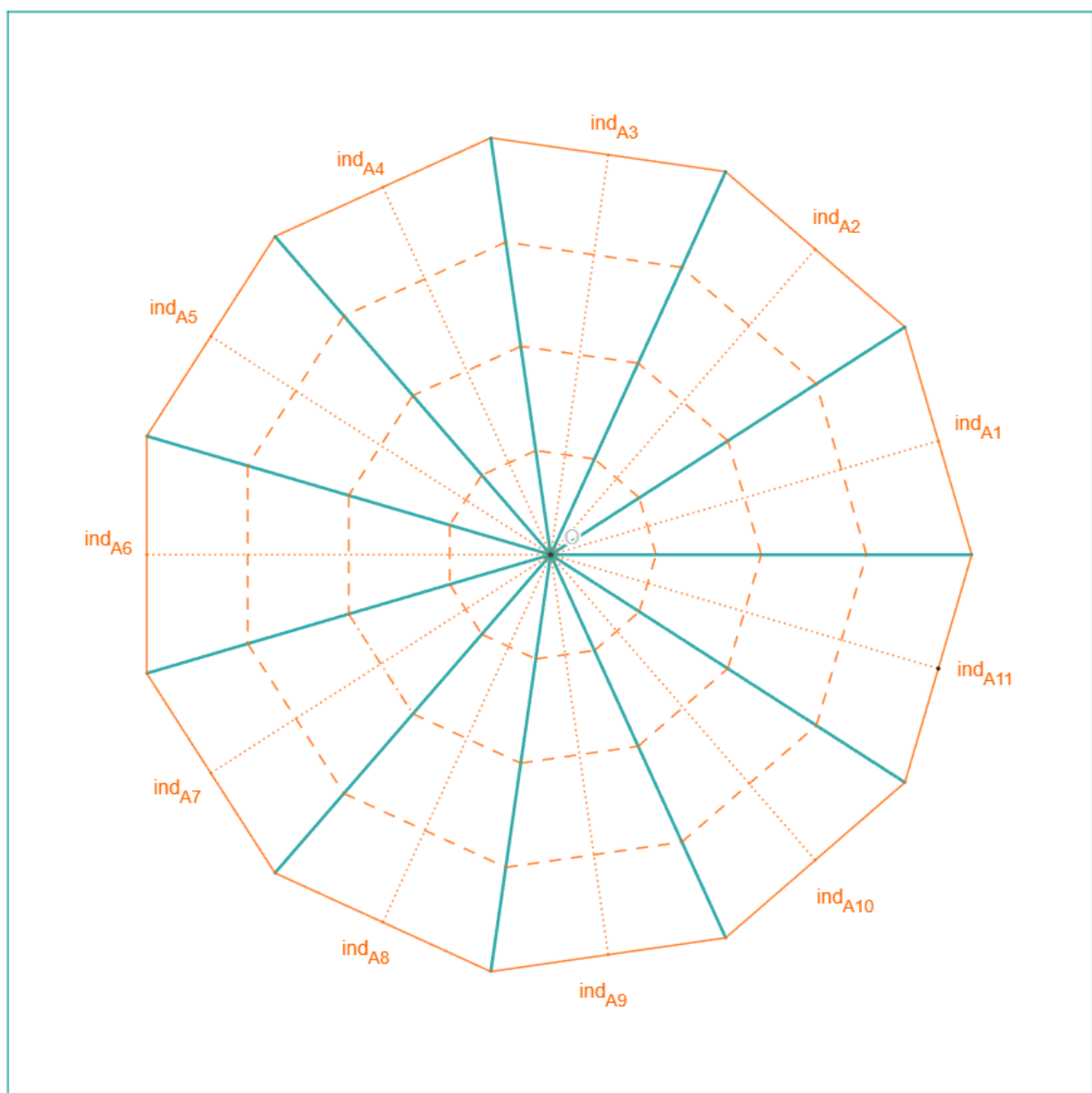
5.3.2.3 Processus délibératif structuré par l'enquête épistémique

- D1. Taille optimale du parlement
- D2. Participation réelle et équitable
- D3. Flexibilité explicite des positions
- D4. Politique constructive
- D5. Consistance argumentative
- D6. Circulation des informations tacitement non partagées
- D7. Avocat du diable et stimulation de pensées divergentes
- D8. Dialogue transpartisan
- D9. Phasage temporel des délibérations
- D10. Clôture épistémiquement justifiée des délibérations
- D11. Rôle des commissions et organes assimilés
- D12. Diversité des sources d'initiative législative



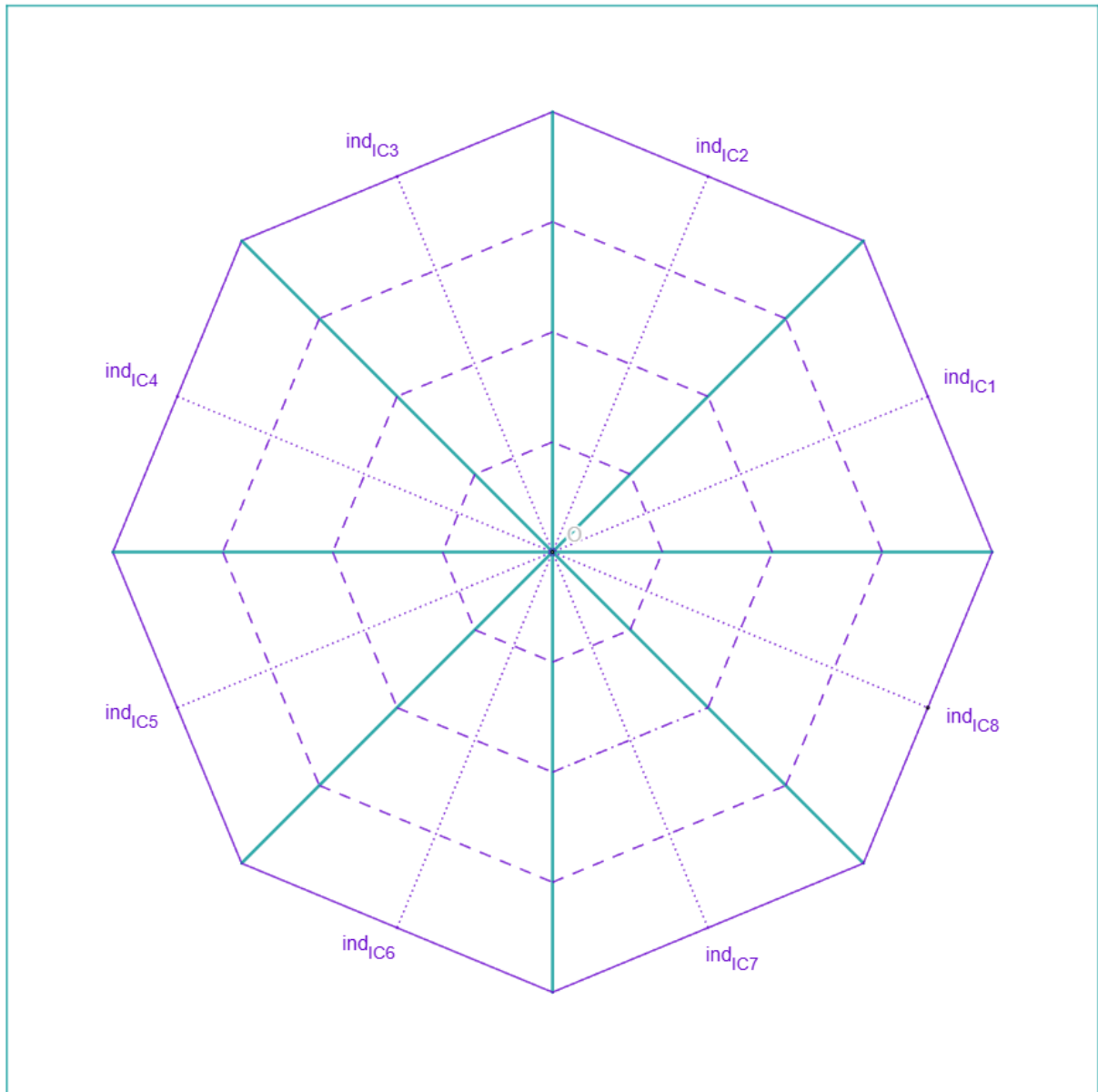
5.3.2.4 *Apprentissage institutionnel*

- A1. Comptes rendus des échanges discursifs
- A2. Révision interprétative croisée
- A3. Explicitation détaillée des causalités attendues
- A4. Cartographie probabiliste et préalable des impacts
- A5. Détermination a priori des conséquences et limites rédhibitoires
- A6. Contre-fictions analytiques
- A7. Évaluation des productions décisionnelles
- A8. Pluralisme des évaluations externes
- A9. Évaluation centrée sur les processus
- A10. Intégration des retours d'expérience dans le socle épistémique
- A11. Autoréflexion collective systématisée



5.3.2.5 Impartialité et mécanismes de contrôle

- IC1. Hétéroconstitution
- IC2. Impartialité du président d'assemblée
- IC3. Exclusivité de la fonction parlementaire
- IC4. Arbitrage procédural
- IC5. Responsabilité procédurale des parlementaires
- IC6. Anonymisation des demandes originellement soumises
- IC7. Limitation des effets non pertinents de la présentation des informations
- IC8. Signalisation réputationnelle des comportements métacognitifs



6 Conclusion critique

Au terme de cette ébauche d'idéal-type, le parlement métacognitif montre comment des stratégies métacognitives intégrées dans l'organisation du travail parlementaire peuvent améliorer la valeur épistémique du travail d'une assemblée délibérante et, par extension, d'un régime politique. Sa double visée justifie une conclusion scindée entre les versants relevant de la science politique et de la théorie politique normative.

6.1 Aspect science politique

Fondé sur un dialogue entre plusieurs théories et sciences (politiques, sociales, cognitives, évolutionnistes), le concept de parlement métacognitif combine l'approche évolutionniste des heuristiques et biais avec le programme elstérien inspiré de la double négation benthamienne ("empêcher ce qui empêche"), c'est-à-dire lever les freins à une prise de décision basée pour partie sur de solides raisons épistémiques.

Ce modèle ne présuppose évidemment pas l'existence de régimes politiques maximisant tous les indicateurs développés. Au contraire, il vise à outiller les chercheurs grâce à son aptitude à mesurer l'écart – tel que défini par le diagramme de concept – entre un cas concret et l'idéal conceptuel. En l'occurrence, l'objet évalué est le *contexte* dans lequel les parlementaires œuvrent, à savoir s'il est favorable ou non à la recherche et à la prise en compte de connaissances pour renforcer l'efficacité des productions décisionnelles.

En cela, ce modèle peut servir l'analyse de parlements existants – quel que soit le régime politique –, la comparaison des configurations institutionnelles, l'identification de causes affectant la valeur épistémique d'un régime, ou encore l'évaluation de la valeur décisionnelle d'un régime (2.1.2) lorsque celle-ci est considérée comme variable indépendante dans une question de recherche empirique. (Voir les questions posées en 1.2.) Il pourrait ainsi aider à comprendre certaines pathologies décisionnelles, parmi d'autres possibilités.

En outre, pour fonctionner, le modèle ne nécessite pas son utilisation extensive. Un chercheur peut se limiter à l'une des dimensions et n'aborder que la gestion des connaissances, les acteurs, leurs interactions, l'apprentissage cumulatif ou l'impartialité et le contrôle du fonctionnement. Chaque dimension, grâce à ses indicateurs, peut servir les fins de recherche. Toutefois, les interrelations existantes entre les indicateurs et les dimensions ne justifieraient pas la scission de chaque dimension en concept idéal-typique autonome.

Enfin, il faut répéter que ce modèle est lui-même susceptible de critique, d'amélioration et de modification. Notre propre rationalité limitée* (procédurale et normative) invite à considérer ce modèle comme un jalon, assurément pas comme un aboutissement. Mettre en exergue

l'esprit critique sans en intégrer soi-même les préceptes relèverait a minima du contresens.

6.2 Aspect théorie politique normative

Le parlement métacognitif relève d'une normativité, en ce sens qu'il énonce des règles nécessaires à la rationalité des productions décisionnelles. Mais bien que cet idéal-type ne se restreigne pas aux régimes démocratiques, il peut également alimenter un *idéal* normatif, au sens où il participe à l'orientation à la fois du jugement et de l'action politiques.

En effet, pour guider légitimement le jugement et l'action, un idéal politique doit être à la fois justifié, cohérent et pertinent : justifié par des valeurs explicites qui le rendent préférable au monde actuel et aux autres idéaux, cohérent par l'absence de contradiction interne, et pertinent par la compatibilité entre, d'une part, les voies possibles de transformation qu'il préconise et, d'autre part, une connaissance adéquate du réel (Girard 2019, 15-18). Or, à l'issue de ce travail, il semble défendable non seulement de considérer que le concept de parlement métacognitif, enchâssé dans l'idéal démocratique, rencontre le critère de justification ; mais également d'envisager qu'une confrontation critique, espérée et indispensable, conforte la cohérence du concept et en affermit la pertinence grâce à sa potentialité comme voie transformative réaliste.

Ainsi, il paraît sensé d'imaginer que le concept de parlement métacognitif vienne compléter utilement certains instruments d'évaluation et d'amélioration des parlements démocratiques, tels que les indicateurs développés notamment par l'Union interparlementaire⁸³.

Cela dit, il est nécessaire de répondre ici à une plausible objection radicale contre ce concept : loin d'être une arène vouée à l'acquisition et à la mobilisation des connaissances, un parlement serait l'institution par excellence où s'exprime et se déploie l'agonisme consubstantiel à la dimension politique d'une collectivité. Mentionnons brièvement deux contre-arguments. En premier lieu, un agonisme productif suppose l'existence d'un socle factuel partagé et suffisamment robuste : irréductible à la connaissance, la décision politique n'en sollicite pas moins des croyances sur le monde, des causalités supposées, des anticipations et des diagnostics, tous plus ou moins fiables, plus ou moins contrôlés, plus ou moins révisables. Ainsi, évaluer la fiabilité des énoncés mobilisés dans l'action politique demeure un enjeu de la politique,

⁸³ Ces indicateurs ont clairement pour ambition d'aider les décideurs politiques à améliorer la qualité démocratique de l'assemblée parlementaire. Mais il est par ailleurs notable que ces 25 "indicateurs" pour des parlements démocratiques – chacun subdivisé en "aspects", et chacun rassemblé en 7 "cibles" (parlements efficaces, responsables, transparents, dynamiques, inclusifs, participatifs et représentatifs) – accordent une place très limitée à la dimension épistémique du travail parlementaire. (Union interparlementaire et al. 2023 ; <https://www.parliamentaryindicators.org/fr> - page consultée le 26/04/26)

que le parlement métacognitif renforce via les aspects organisationnels en vue de soutenir un agonisme éclairé et perspicace. En second lieu, le conflit institutionnalisé, au cours duquel combattent des ennemis transformés en adversaires légitimes, n'est-il pas lui-même *artificiellement* amplifié par l'attitude et la disposition des intervenants ? L'impression d'une incompatibilité absolue des points de vue et des désirs, ainsi que sa persistance, peut être en partie renforcée par le biais d'incompatibilité*, c'est-à-dire que des parlementaires peuvent être convaincus à tort que combiner les finalités de chacun relève forcément d'un jeu à somme nulle. Or, comme tout biais, celui-ci s'épanouit différemment en fonction de l'*environnement* institutionnel. Il est par exemple envisageable qu'une délibération telle que dépeinte dans son acception idéale atténue l'importance accordée à cette dimension agonistique. Car en effet, et sauf à soutenir l'idée qu'une assemblée de citoyens serait intrinsèquement moins traversée par des clivages qu'une assemblée d'élus parlementaires, de nombreuses expériences délibératives citoyennes (hors parlement) suggèrent qu'une partie de l'intensité conflictuelle dépend du cadre institutionnel.

Ainsi, instaurer, réinstaurer ou consolider dans le politique et dans la politique le rôle névralgique de la connaissance – certains parleront plutôt de vérité – contribue à améliorer la qualité des productions décisionnelles ; avec toute l'humilité intellectuelle que cela présuppose, avec toutes les conséquences organisationnelles et sociétales que cela impose.

En cela, inscrit dans les réflexions contemporaines sur une évolution souhaitable des démocraties, le concept de parlement métacognitif contribue à « *ne pas tomber dans le piège intellectuel consistant à justifier a posteriori les institutions dont nous avons hérité, simplement parce que nous nous y sommes habitués.* » (Vandamme 2021, 71)

7 Envoi

À de nombreuses reprises, l'actualité mondiale a suscité des doutes chez moi quant à la pertinence morale de traiter un tel sujet. Il paraît bien difficile, voire dissonant, d'aborder la place et l'importance accordée à la connaissance au sein du travail parlementaire, qui plus est sous un angle théorique, tandis que, simultanément, des guerres iniques violent des droits humains fondamentaux – et donc des humains concrets, de chair et d'os – ; alors que des atteintes sévères aux acquis sociaux précarisent des citoyens – eux aussi, concrets, de chair et d'os – ; alors que les principes de l'État de droit et de séparation des pouvoirs sont mis en tension par des propos surmédiatisés, parfois tenus par les détenteurs mêmes du pouvoir politique ; alors que des schémas idéels et comportementaux presque centenaires ressurgissent et favorisent l'essor de pensées néofascisantes, ainsi que l'accoutumance aux mentalités totalitaires (cf. par ex. Rosat 2025, ou encore les travaux de J. Chapoutot) ; alors qu'une "logique" réaliste dans les relations internationales sape les fragiles avancées du droit international dans ce qu'il a de coopératif et de favorable à la rétention de l'hubris. Sans parler du piétinement concernant la gestion de la crise climatique ; sans parler non plus de l'égale considération des intérêts de chaque être sentient* largement piétinée. La liste pourrait malheureusement s'étendre sur plusieurs pages.

Cependant, en cette époque marquée par des volitions vers l'illibéralisme, je partage l'idée qu'il est indispensable de critiquer les dysfonctionnements des démocraties contemporaines en regard de l'idéal démocratique⁸⁴, et que cela passe nécessairement par l'un des deux piliers visibilisés par P.-É. Vandamme (2016 ; 2021) : la prise de décision rationnellement fondée sur des connaissances. P. Engel (2010) défend de son côté non seulement le fait que la démocratie est nécessaire à la rationalité et aux connaissances⁸⁵, que la rationalité et les connaissances sont nécessaires à la démocratie, mais également que la rationalité et les connaissances constituent le plus solide élément opposable à une autorité injuste⁸⁶. De même, je pense d'une part que les régimes réellement démocratiques, dans le sens de l'idéal, sont aptes à stabiliser des sociétés constituées d'individus respectés et respectueux, bénéficiant d'un confort de

⁸⁴ Pour analyser l'idéal démocratique, C. Girard (2019) centre celui-ci sur le célèbre principe du "gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple", ce qui entraîne deux obligations : l'autogouvernement du peuple et l'égalité politique des individus constituant ce peuple. Pour ma part, sur la base de l'ouvrage de C. Girard et de mes connaissances actuelles, je me propose de contourner certaines imprécisions du principe, ainsi que les mécompréhensions que celles-ci occasionnent, en redéfinissant ainsi l'idéal démocratique : régime politique d'une collectivité au sein duquel le pouvoir, exercé sur ses membres et contrôlé par eux-mêmes, respecte l'égale considération des intérêts de tout être dont la sentience* est avérée. C'est cet idéal que j'ai en tête lorsque j'écris ces lignes.

⁸⁵ P. Engel utilise plutôt le terme *vérité*.

⁸⁶ La solidité de l'élément, cependant, n'implique en rien la *facilité* avec laquelle il peut être opposé à l'autorité.

vie suffisant ; et d'autre part, que ces régimes démocratiques peuvent ainsi mieux pallier et prévenir les difficultés (pour ne pas dire atrocités) mentionnées ci-dessus. En conséquence, travailler la place des connaissances au sein des organes décisionnels des collectivités participe bien, selon moi, d'un devoir moral de justice.⁸⁷

Cette critique normative interne des démocraties contemporaines doit toutefois être distinguée de la démarche adoptée dans ce travail. En effet, j'ai volontairement écarté du raisonnement la prémisse *régime démocratique* (1.3 et 3), afin d'examiner – en parallèle de ce travail – si la volonté même d'accroître la valeur épistémique d'un régime – et par conséquent, la qualité de ses productions décisionnelles – pouvait amener à rendre préférable l'adoption d'un régime démocratique (dans le sens de l'idéal), et en particulier son pilier sur la justice. À ce stade, je pense que ce mémoire donne deux indices en faveur d'une réponse affirmative. Si cet envoi n'est pas la place pour développer ces idées – idées que j'aimerais voir critiquées –, je me permets toutefois de les mentionner.

Le premier indice, qui constitue un argument de force plus ténue que celui du second indice, se base sur le fait que l'enquête épistémique en contexte de rationalité limitée (procédurale et normative) requiert le dialogue et l'ouverture, par conséquent l'inclusion, le décentrement, la remise en question des croyances et des connaissances, la critique constructive et l'humilité intellectuelle, l'élévation du niveau épistémique et critique de *chaque* membre de la collectivité. C. Girard (2019) justifie par ailleurs cette nécessité par une proposition condensée : les jugements politiques sont faillibles. Or, tous ces réquisits énumérés sont mieux rencontrés dans une collectivité où tous les membres sont considérés et *traités* comme égaux.

Mais surtout, le second indice est que l'enquête épistémique *doit* tenir compte des connaissances sur les comportements humains, sur leurs constances souvent masquées sous la diversité culturelle, sur la sensibilité à l'injustice directement subie (par soi et par ses proches), sur les instabilités sociales qui en résultent, etc. En cela aussi, les recherches et enseignements en histoire, en sciences cognitives et en psychologie évolutionniste occupent une place non négligeable. Ainsi peut-on entrevoir que l'exigence d'une enquête épistémique soutenable tend à rendre difficile, et à terme coûteuse, toute négation durable de l'égalité morale.

J'en suis amené par conséquent à soutenir que l'enquête épistémique rationnelle et empreinte d'esprit critique est, d'une part, un moyen de restaurer le dialogue véritable entre les citoyens (en ce compris les détenteurs du pouvoir politique) et, d'autre part, une voie possible

⁸⁷ Il est crucial de cadrer ici que je parle du *choix* du sujet de recherche, pas de l'orientation même de la recherche ni des réponses attendues de l'enquête. Ces points sont clairement à distinguer, par rigueur et honnêteté intellectuelle ; distinction que tendent à dissoudre les conceptions dites de "science engagée".

pour revivifier et raviver l'indispensable décence commune (*common decency* orwellienne). Et en ce sens, j'espère que ce travail aura une certaine utilité, aussi modeste soit-elle.

Ne fût-ce que pour participer au déplacement de la fenêtre d'Overton.

8 Bibliographie

Il est à noter que certaines sources ont été consultées partiellement pour des informations spécifiques, sans lecture intégrale systématique. Elles sont signalées par le symbole ‡ en fin de notice bibliographique – et le cas échéant, avant l’URL de la source.

8.1 Autres

- Blamont, É. (1995). Parlement. In *Encyclopædia universalis*, 17, 541-544.
- Chouinard-Gaouette, L. (2021). Biais d’engagement. In E. Gagnon-St-Pierre, C. Gratton, & E. Muszynski (Eds). *Raccourcis : Guide pratique des biais cognitifs Vol. 3*. Consulté le 19 mai 2026 sur <https://www.shortcogs.com/biais/escalade-d'engagement>.
- CRiSP. (2025). Parlement. In *Vocabulaire politique*. Consulté le 20 juillet 2025 sur <https://www.vocabulairepolitique.be/parlement/>
- Délibérer. (2012). In Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. [https://www.cnrtl.fr/definition/délibérer](https://www.cnrtl.fr/definition/d%C3%A9lib%C3%A9rer)
- Effet Semmelweis. (2025, septembre 5). In Wikipédia. https://fr.wikipedia.org/wiki/Effet_Semmelweis
- GIGO. (2025, 12 décembre). In Wikipédia. <https://fr.wikipedia.org/wiki/GIGO>
- Giraud, T. (2018, 11 novembre). *La VÉRITÉ nue | Grain de philo #21*. [Vidéo]. Monsieur Phi. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=aUdshz5gD2s>
- Institut Supérieur de Formation au Journalisme. (2023, 28 décembre). *Désinformation/mésinformation/malinformation : décryptage des nuances*. Consulté le 10/02/2026 sur <https://www.isfj.fr/actualites/28122023-desinformation-mesinformation-malinformation-decryptage-des-nuances-cruciales/>
- IWEPS. (2019). *Baromètre social de la Wallonie : Spécial démocratie et institutions wallonnes : Conférence de presse du 5 février 2019*. [Dossier de presse]. Consulté le 06/04/2026 sur https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2019/02/2019-02-05_BSW_2018_Dossier-presse_RCA_SBR_final.pdf
- Manoogian, J. (2016). *Codex des biais cognitifs, 2016*. Document. Consulté le 16 juin 2026 sur <https://www.meta-media.fr/wp-content/uploads/sites/33/2023/05/codex-biais-cognitifs.pdf>
- Marcon, E. (2026). *7 Mesures particulières*. Eric Marcon. Consulté le 15 février 2026 sur <https://ericmarcon.github.io/MesuresBioDiv2/mesures-particuli%C3%A8res.html>
- Pasquinelli, E., Farina, M., Bedel, A., & Casati, R. (2020). *Définir et éduquer l’esprit critique (Rapport produit dans le cadre des travaux du Work Package 1 / Projet EEC – Éducation*

à l'esprit critique (ANR-18CE28-0018)). Institut Jean Nicod. https://hal.science/ijn_02887414v1

Sénat. (2025). *IA : audition de Luc Julia, concepteur de Siri*. [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=UjBZaKcTeIY>

Union interparlementaire, Association parlementaire du Commonwealth, Fondation Directorio Legislativo, Inter Pares/International IDEA, National Democratic Institute, Programme des Nations unies pour le développement, ONU Femmes, Westminster Foundation for Democracy. (2023). *Indicateurs pour des parlements démocratiques*. <https://www.parliamentaryindicators.org/fr/all-indicators>

8.2 Articles

Allen, C. (2017). On (not) defining cognition. *Synthese*, 194(11), 4233-4249.[‡] <https://www.jstor.org/stable/26748800>

Baume, S. (2006). Le parlement face à ses adversaires : La réplique allemande au désenchantement démocratique dans l'entre-deux-guerres. *Revue française de science politique*, 56(6), 985-998. <https://doi.org/10.3917/rfsp.566.0985>

Cozic, M. (2008). La rationalité limitée. In B. Walliser (éd.), *Économie et cognition*. (pp. 199-222) Éditions de la Maison des sciences de l'homme. <https://doi.org/10.4000/books.editionsmsmh.9450>

Duran-Le Peuch, V. (2025, 6 janvier). *La sentience en 10 idées*. L'Amorce. Consulté le 24/05/26 sur <https://lamorce.co/la-sentience-en-10-idees/>

El Berhoumi, M., & Pitseys, J. (2016). L'obstruction parlementaire en Belgique. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2289-2290(4), 5-78. <https://doi.org/10.3917/cris.2289.0005>

Elster, J. (2013a). Excessive Ambitions (II). In *Capiatlism and Society*, 8(Issue 1, Article 1). <http://ssrn.com/abstract=2207111>

Ferrié, J.-N., Dupret, B., & Legrand, V. (2008). Comprendre la délibération parlementaire : Une approche praxéologique de la politique en action. *Revue française de science politique*, 58(5), 127-145. <https://shs.hal.science/halshs-00344083v1>

Fleming, S. M., & Lau, H. C. (2014) How to measure metacognition. *Frontiers in human neuroscience*, 8(443), 1-9.[‡] <https://doi.org/10.3389/fnhum.2014.00443>

Gal, I. (2002). Adults' Statistical Literacy: Meanings, Components, Responsibilities. *International Statistical Review*, 70(1), 1-25.[‡] <https://doi.org/10.1111%2Fj.1751-5823.2002.tb00336.x>

Guermeur, M. (2025, 24 août). Affaire Luc Julia : « père de Siri » ou imposteur de l'IA ? *Le*

Point. https://www.lepoint.fr/high-tech-internet/affaire-luc-julia-pere-de-siri-ou-impos-teur-de-l-ia-24-08-2025-2596914_47.php

Houlou-Garcia, A. (2017). Sagesse collective, diversité et mauvais usage des mathématiques.

Revue française de science politique, 67(5), 899-917. <https://www.jstor.org/stable/26535874>

Morel, B. (2018). Ce que conte le compte rendu : l'institution d'un ordre parlementaire idéalisé.

Droit et Société, 98(1), 179-199. <https://doi.org/10.3917/drs.098.0179>

Oeberst, A. & Imhoff, R. (2023). Toward Parsimony in Bias Research : A Proposed Common

Framework of Belief-Consistent Information Processing for a Set of Biases. *Perspectives on Psychological Science*, 18(6), 1464-1487. <https://doi.org/10.1177/17456916221148147>

Paret, M., Rousseau, É., & Wynants, P. (2016). Le profil des parlementaires francophones en

2015. *Courrier hebdomadaire du CRiSP*, 2303, 1-56. <https://doi.org/10.3917/cris.2303.0005>

Simon, H. (1955). A Behavioral Model of Rational Choice. *The Quarterly Journal of Econom-*

ics, 69(1), 99-118.† <https://www.jstor.org/stable/1884852>

Solbreux, M., & Verdussen, M. (2019). Le statut pénal des parlementaires. *Courrier hebdoma-*

daire du CRiSP, 2436-2437, 1-110. <https://doi.org/10.3917/cris.2436.0005>

Sperber, D., Clément, F., Heintz, C., Mascaro, O., Mercier, H., Origg, G., & Wilson, D. (2010).

Epistemic Vigilance. *Mind & Language*, 25(4), 359-393. <https://doi.org/10.1111/j.1468-0017.2010.01394.x>

Steenbergen, M. R., Bächtiger, A., Spörndli, M., & Steiner, J. (2003). Measuring Political De-

liberation : A Discourse Quality Index. *Comparative European Politics*, 1, 21-48. <https://doi.org/10.1057/palgrave.cep.6110002>

Tversky, A., & Kahneman, D. (1974). Judgement under Uncertainty : Heuristics and Biases.

Science, 185(4157), 1124-1131. <https://www.jstor.org/stable/1738360>

Vandamme, P.-É. (2016). La valeur épistémique de la démocratie, entre faits et normes. *Revue*

Philosophique de Louvain, 114(1), 95-126. <http://dx.doi.org/10.2143/RPL.114.1.3149618>

8.3 Entretien exploratoire

Monvoisin, R. (2024, 19 novembre). Entretien exploratoire en distanciel.

8.4 Livres, chapitres de livres, chapitres de thèses

- Andler, D. (2012). What Has Collective Wisdom to Do with Wisdom? In *Collective Wisdom : Principles and Mechanisms* (pp. 72-94). Cambridge University Press.
- Arendt, H. (2023/1968). *Vérité et politique : extrait de La Crise de la culture*. Gallimard.
- Baillargeon, N. (2005). *Petit cours d'autodéfense intellectuelle*. Lux.
- Bentham, J. (1816). *Tactique des assemblées législatives : Ouvrage extrait des Manuscrits*. [Impression à la demande – Hachette livre et BnF Gallica <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5690220c.texteImage>.]
- Bentham, J. (1840). *Sophismes parlementaires : précédé[s] d'une lettre à M. Garnier-Pagès, Sur l'esprit de nos assemblées délibérantes, par Élias Regnault*. Pagnerre. [Impression à la demande – Hachette livre et BnF Gallica <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9752830d>.]
- Berthet, V. (2021). *L'erreur est humaine : Aux frontières de la rationalité*. CNRS Éditions.
- Bobbio, L. (2021). Réfléter la discussion ou formuler une décision : Modes de conclusion des forums délibératifs. In *Le tournant délibératif de la démocratie* (pp. 309-329). Presses de la fondation nationale des sciences politiques.
- Bonnardel, Y., Lepeltier, T., & Sigler, P. (2018). Pourquoi la révolution antispéciste ? In *La révolution antispéciste* (pp. 13-24). Presses Universitaires de France.
- Boudon, R. (2024/2008). *Le relativisme*. Presses Universitaires de France.
- Bouquiaux, L., & Leclercq, B. (2015). *Logique formelle et argumentation : 2^e édition*. De Boeck Supérieur.
- Boyer, P. (2022). *La fabrique de l'humanité*. Gallimard.
- Boyer, P. (2026). *L'impossible démocratie : Comment nos instincts façonnent et déforment l'idéal politique*. Robert Laffont.
- Brennan, J. (2016). *Against Democracy*. Princeton University Press.
- Broch, H., & Monvoisin, R. (2023). *50 ans de zététique : Entretien*. BoD.
- Bronner, G. (2013). *La démocratie des crédules*. Presses Universitaires de France.
- Brown, P. C., Roediger, H. L., & McDaniel, M. A. (2016). *Mets-toi ça dans la tête ! : Les stratégies d'apprentissage à la lumière des sciences cognitives*. Éditions Markus Haller.
- Chevalier, C. & Perona, M. (2022). *Homo sapiens dans la cité : Comment adapter l'action publique à la psychologie humaine*. Odile Jacob.
- Clarenne, J. (2024). *Délibérer au parlement : Le droit parlementaire, instrument du renouveau de la démocratie représentative ?* Larcier-Intersentia.

- Condorcet, N. (2011/1785). Le modèle de l'homo suffragans. In *Mathématique et société : Choix de textes et commentaire par Roshdi Rashed* (pp. 152-171). Hermann.
- Cozic, M. (2025). *Choisir rationnellement : Une introduction philosophique à la théorie de la décision : tome I. La décision individuelle*. Éditions Matériologiques.
- de Lagasnerie, G. (2026). *L'âme noire de la démocratie : Manifeste pour un autre idéal politique*. Flammarion.
- Debove, S. (2024). *À qui profite (vraiment) la génétique ? : Pourquoi la biologie du comportement humain ne condamne pas le progrès social*. [Autoédition].
- Durand, T. C. (2023). *L'Esprit critique pour les nuls*. First éditions.[‡]
- Dutant, J., Engel, P., Bourgoignon, E., Brunet, A., Cominotti, N., Egré, P., Glon, E., Roudaut, F., BonJour, L., Chisholm, R., Gettier, E., Goldman, A., Lehrer, K., Moore, G. E., Sosa, E., Stroud, B., Williamson, T. & Zagzebski, L. (2005). *Philosophie de la connaissance : Croyance, connaissance, justification*. Vrin.
- Elster, J. (2013b). Analyse néo-benthamienne des élections et des assemblées élues. In *À quoi servent les élections* (pp. 5-16). Presses Universitaires de France.
- Elster, J. (2013c). *Securities against misrule : Juries, Assemblies, Elections*. Cambridge University Press.
- Engel, P. (1998). *La vérité : Réflexions sur quelques truismes*. Hatier.
- Engel, P. (2010). La vérité peut-elle survivre à la démocratie ? In *Rationalité, vérité et démocratie* (pp. 31-56). Agone.
- Fiske, S. T., & Taylor, S. E. (2011). *Cognition sociale : Des neurones à la culture*. Mardaga.[‡]
- Gauvrit, N. (2014). *Statistiques : Méfiez-vous !*. Ellipses.
- Girard, C. (2019). *Délibérer entre égaux : Enquête sur l'idéal démocratique*. Vrin.
- Goodin, R. E., & Spiekermann, K. (2018). *An Epistemic Theory of Democracy*. Oxford University Press.
- Graeber, D. (2018/2004). *Pour une anthropologie anarchiste*. Lux.
- Johnson, J. (1998). Arguing for Deliberation : Some Skeptical Considerations. In J. Elster (Ed.), *Deliberative Democracy*. (pp. 161-184). Cambridge University Press.[‡] <https://doi.org/10.1017/CBO9781139175005>
- Habermas, J. (1996). *Between Facts and Norms : Contributions to a Discourse Theory of Law and Democracy*. The MIT Press.[‡]
- Kahneman, D. (2016). *Système 1 système 2 : Les deux vitesses de la pensée*. Flammarion.
- Kanjam, H. (2025). *A Brief Excursion into Human Cognition : The Evolving Influence of Social Media & Artificial Intelligence*. Palgrave Macmillan.[‡]

- Landemore, H. (2012). Democratic Reason : The Mechanisms of Collective Intelligence in Politics. In *Collective Wisdom : Principles and Mechanisms* (pp. 251-289). Cambridge University Press.
- Lecointre, G. (2018). *Savoir, opinions, croyances : Une réponse laïque et didactique aux contestations de la science en classe*. Belin/Humensis.
- Lynch, M. (2018). *Éloge de la raison : Pourquoi la rationalité est importante pour la démocratie*. Agone.
- Manin, B. (2019). *Principes du gouvernement représentatif : Troisième édition (2019)*. Flammarion.
- Manin, B. (2021). Un paradigme et ses problèmes. In *Le tournant délibératif de la démocratie* (pp. 10-23). Presses de la fondation nationale des sciences politiques.
- Mansbridge, J., Bohman, J., Chambers, S., Christiano, T., Fung, A., Parkinson, J., Thompson, D. F., & Warren, M. E. (2021). Une approche systémique de la démocratie délibérative. In *Le tournant délibératif de la démocratie* (pp. 27-66). Presses de la fondation nationale des sciences politiques.
- Mercier, H., & Sperber, D. (2021). *L'énigme de la raison*. Odile Jacob.[‡]
- Mill, J. S. (2014/1861). *Considérations sur le gouvernement représentatif*. Hermann.[‡]
- Pavoine, S. (2005). Indices de biodiversité. In *Méthodes statistiques pour la mesure de la biodiversité*. (pp. 9-58). [Thèse de doctorat, Université Claude Bernard Lyon 1]. [Tel-04752032](https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-04752032)
- Peeters, M., Richard, S. (2009). *Logique formelle*. Mardaga.
- Plantin, C. (2016). *Dictionnaire de l'argumentation : Une introduction aux études d'argumentation*. ENS éditions.[‡]
- Pronin, E., Puccio, C., & Ross, L. (2002). Understanding Misunderstanding : Social Psychological Perspective. In Gilovich, T., Griffin, D., & Kahneman, D. (Ed.). *Heuristics and Biases : The Psychology of Intuitive Judgment*. (pp. 441-473). Cambridge University Press.[‡]
- Quivy, R., & Van Campenhoudt, L. (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales : 2^e édition*. Dunod.
- Rosat, J.-J. (2010). Russell, Orwell, Chomsky : une famille de pensée et d'action. In *Rationalité, vérité et démocratie* (pp. 13-30). Agone.
- Rosat, J.-J. (2025). *L'esprit du totalitarisme : George Orwell et 1984 face au XXI^e siècle*. Hors d'attente.
- Rozenberg, O., & Thiers, É. (dir.) (2018). *Traité d'études parlementaires*. Bruylant.[‡]

- Russell, B. (2008/1948). *L'autorité et l'individu*. Les Presses de l'Université de Laval.
- Russell, B. (2014/1918). *Le monde qui pourrait être*. Lux.
- Schopenhauer, A. (2000/1864). *L'Art d'avoir toujours raison : La Dialectique éristique*. Éditions Mille et une nuits.
- Singer, P. (2002). *Une gauche darwinienne : évolution, coopération et politique*. Cassini.
- Slovic, P., Finucane, M., Peters, E. & MacGregor, D. C. (2002). The Affect Heuristic. In T. Gilovich, D. Griffin, & D. Kahneman (éd.). *Heuristics and Biases : The Psychology of Intuitive Judgment*. Cambridge University Press. (pp. 397-420).[‡]
- Sperber, D., & Mercier, H. (2012). Reasoning as a Social Competence. In *Collective Wisdom : Principles and Mechanisms* (pp. 368-392). Cambridge University Press.
- Steenbergen, M. R., Bächtiger, A., Spörndli, M., & Steiner, J. (2004). Measuring deliberation : a Discourse Quality Index. In *Deliberative politics in action : Analyzing Parliamentary Discourse*. (pp. 43-73). Cambridge University Press.
- Tetlock, P. (2002). Intuitive Politicians, Theologians, and Prosecutors. In T. Gilovich, D. Griffin, & D. Kahneman (éd.). *Heuristics and Biases : The Psychology of Intuitive Judgment*. Cambridge University Press. (pp. 582-599).[‡]
- Tversky, A., & Koehler, D. J. (2002). Support Theory : A Nonextensional Representation of Subjective Probability. In T. Gilovich, D. Griffin, & D. Kahneman (éd.). *Heuristics and Biases : The Psychology of Intuitive Judgment*. Cambridge University Press. (pp. 441-473).[‡]
- Van Eemeren, F. H., & Grootendorst, R. (2004). *A Systematic Theory of Argumentation : The pragma-dialectical approach*. Cambridge University Press.[‡] <https://doi.org/10.1017/CBO9780511616389>
- Vandamme, P.-É. (2021). *Démocratie et justice sociale*. Vrin.
- Viktorovitch, C. (2013). *Parler, pour quoi faire ? La délibération parlementaire à l'Assemblée nationale et au Sénat (2008-2012)* [Thèse de doctorat, Sciences Po Paris].[‡] <https://shs.hal.science/tel-02424292v1>
- Viktorovitch, C. (2014) Conclusion : Le Parlement, les citoyens et la délibération. In O. Rozenberg & C. Viktorovitch (Dir.), *Le Parlement et les citoyens. Cahiers du CEVIPOF*, 58. (pp. 113-115). CEVIPOF-CNRS. <https://sciencespo.hal.science/hal-02290563v1>
- Viktorovitch, C. (2021). *Le pouvoir rhétorique : Apprendre à convaincre et à décrypter les discours*. Éditions du Seuil.
- Viktorovitch, C. (2025). *Logocratie*. Seuil.
- Warren, M. E. (2021) La démocratie délibérative et la corruption du discours. In *Le tournant*

délibératif de la démocratie (pp. 135-155). Presses de la fondation nationale des sciences politiques.

Weber, M. (1992/1904). L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales. In *Essais sur la théorie de la science* (pp. 116-201). Presses Pocket.

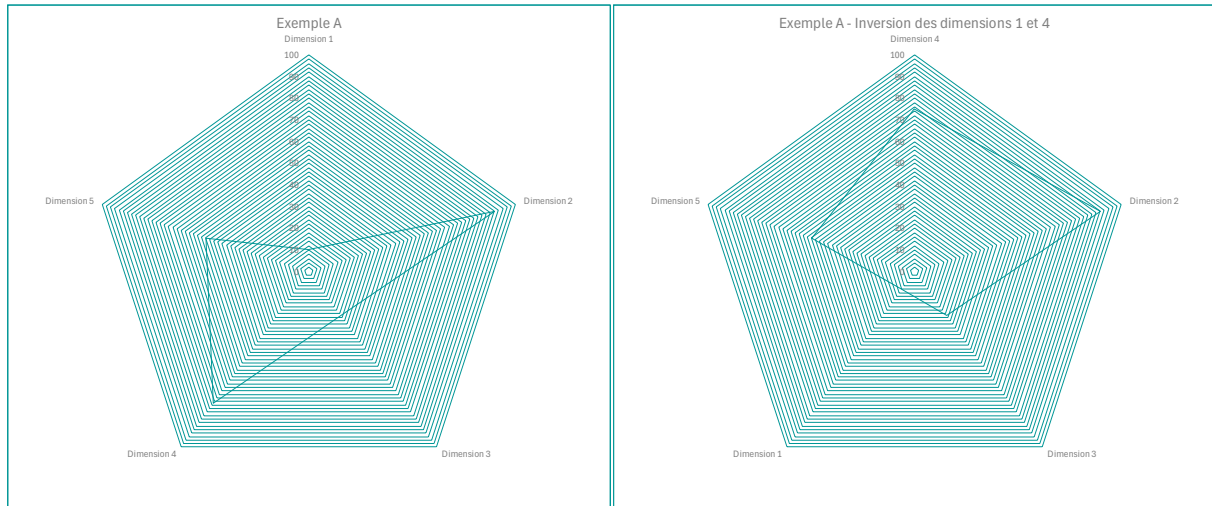
Workman, L., & Reader, W. (2007). *Psychologie évolutionniste : Une introduction*. De Boeck Université.

Yzerbyt, V. & Klein, O. (2023) *Psychologie sociale : 2^e édition*. De Boeck supérieur.[‡]

9 Annexes

9.1 Démonstration des faiblesses du diagramme de Kiviat

Comme indiqué en 4.2.2, ce type de représentation est sensible à l'ordonnancement des diagonales du polygone. Donnons ici un nouvel exemple comparatif :



Un même jeu de données fictives restitue deux formes très différentes lorsque la place des dimensions 1 et 4 est intervertie. En outre, l'aire formée à droite est plus de 45 % supérieure à celle à gauche. Un seul exemple pris au hasard suffit à constater que la différence peut être conséquente. Mais s'agit-il d'un cas isolé, ou est-ce un problème général ? Quel est le nombre maximal possible d'aires différentes ?

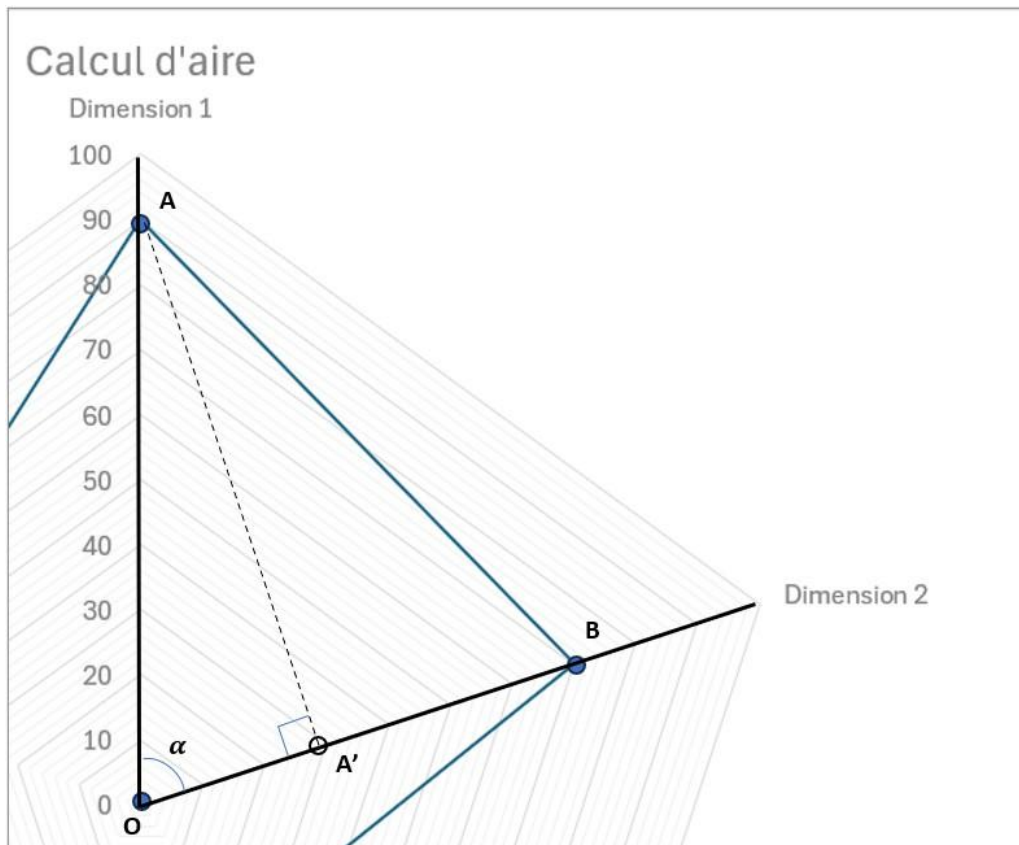
Raisonnons de manière géométrique. Le nombre de permutations possibles des diagonales d'un polygone à n côtés s'élève à $n!$. Cela dit, une rotation du diagramme d'un angle de $2\pi/n$ ne modifie en rien la forme du diagramme, ni son aire. Ainsi, n rotations peuvent être retranchées à la première estimation, cela donne $n!/n$, ou encore $(n-1)!$. De même, une autre transformation générale du plan n'impacte aucunement la forme ni son aire, il s'agit de la symétrie orthogonale. De ce fait, deux fois trop de permutations impactantes ont été comptées. En conclusion, le nombre maximal possible d'aires différentes vaut $\frac{(n-1)!}{2}$. Concrètement :

n	3	4	5	6	7	8	9	10
Nombre maximal d'aires $\neq$	1	3	12	60	360	2.520	20.160	181.440

La démonstration ci-dessus manque toutefois de rigueur mathématique ; il est possible que soit passée inaperçue une autre possibilité de réduire ce nombre maximal. Faute d'une

démonstration rigoureuse en notre possession à l'heure d'écrire ces lignes, une analyse algébrique peut cependant venir en appui du raisonnement géométrique.

Supposons l'usage du diagramme de Kiviat, à la place du diagramme de concept, pour calculer les écarts entre situation concrète étudiée et concept idéal-typique ; il faut alors d'abord calculer l'aire du polygone tracé par les mesures pointées sur le diagramme ($A_{Polygone}$). Pour ce faire, une technique consiste à décomposer le diagramme de n côtés en n triangles, comme suit :



Calculons l'aire du triangle ΔAOB . $|OA|$ ⁸⁸ correspond à la mesure associée à la dimension 1 (d_1) ; $|OB|$, à la mesure associée à la dimension 2 (d_2) ; l'angle α vaut $2\pi/n$. Le point A' est la projection orthogonale de A sur [OB], le segment [AA'] forme dès lors une hauteur du ΔAOB .

L'aire d'un triangle vaut l'une de ses bases, multipliée par la hauteur relative à la base, le tout divisé par 2, par conséquent :

$$Aire \Delta AOB = \frac{|OB| \cdot |AA'|}{2} \quad (1)$$

Or, par définition de la fonction cosinus :

$$|AA'| = |AO| \cdot \sin(\alpha) \quad (2)$$

⁸⁸ Dans ce travail, $|XY|$ désigne la distance positive entre les points X et Y . Cette notation, non canonique, est adoptée ici par commodité notationnelle.

Via (1) et (2), nous obtenons :

$$Aire \Delta AOB = \frac{|OB| \cdot |AO| \cdot \sin(\alpha)}{2} \quad (3)$$

Avec les notations proposées supra, (3) s'écrit :

$$Aire \Delta AOB = \frac{d_1 d_2 \sin(2\pi/n)}{2}$$

Puisque nous travaillons dans un polygone régulier, le raisonnement est similaire pour les autres triangles composant la figure géométrique complète (ΔBOC , ΔCOD , etc.). L'aire totale du polygone tracé est la somme des aires des n triangles. On en déduit que :

$$A_{Polygone} = \frac{\sin(2\pi/n)}{2} (d_1 d_2 + d_2 d_3 + d_3 d_4 + \dots + d_n d_1)$$

De cette formule, trois informations ressortent :

1. on retrouve les diverses manières d'ordonner les dimensions ($n!$) ;
2. on constate l'invariance de $A_{Polygone}$ par une rotation d'un angle $2\pi/n$ (commutativité de l'addition) :

$$\begin{aligned} & d_{1(+1)} d_{2(+1)} + d_{2(+1)} d_{3(+1)} + d_{3(+1)} d_{4(+1)} + \dots + d_{n(+1)} d_{1(+1)} \\ &= d_2 d_3 + d_3 d_4 + d_4 d_5 + \dots + d_1 d_2 \\ &= d_1 d_2 + d_2 d_3 + d_3 d_4 + \dots + d_n d_1 \end{aligned}$$

Il en va de même pour $(+2)$, $(+3)$, etc. jusqu'à $(+n)$.

3. on décèle enfin l'invariance par symétrie orthogonale (combinaison de la commutativité de l'addition et de la multiplication) :

$$\begin{aligned} & d_1 d_n + \dots + d_4 d_3 + d_3 d_2 + d_2 d_1 \\ &= d_2 d_1 + d_3 d_2 + d_4 d_3 + \dots + d_1 d_n \\ &= d_1 d_2 + d_2 d_3 + d_3 d_4 + \dots + d_n d_1 \end{aligned}$$

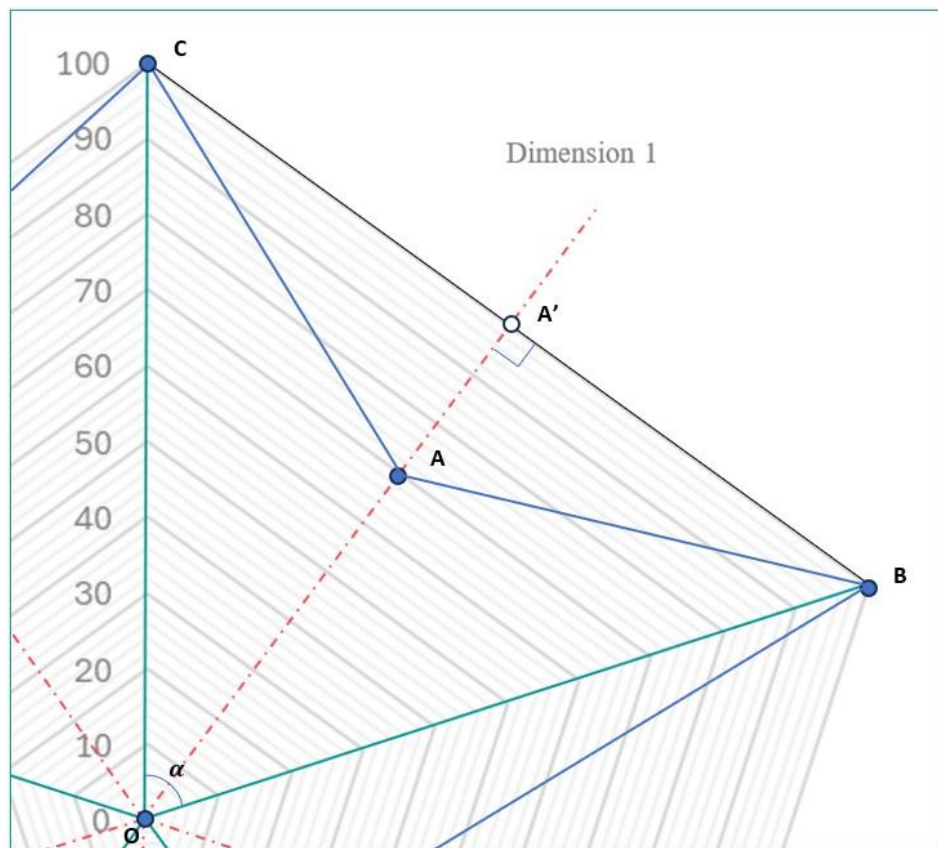
Par la voie algébrique, il ne semble pas y avoir d'autres possibilités pour diminuer le nombre maximal d'aires possibles, ce nombre valant donc bien $\frac{(n-1)!}{2}$.

Notons enfin que si la formule de $A_{Polygone}$ n'est pas particulièrement complexe, elle n'est pas non plus des plus simples à manier. L'aire du polygone dans le *diagramme de concept* est beaucoup plus pratique à calculer (9.2).

9.2 Démonstration des intérêts du diagramme de concept

Rappelons que l'un des deux intérêts du diagramme de concept est de quantifier l'écart entre une situation concrète et un concept idéal-typique. Cet écart ($E_{idéal}$) peut se mesurer par l'écart entre l'aire de la représentation du cas concret ($A_{polygone}$) et l'aire de la représentation du concept idéal-typique ($A_{Idéal}$), soit l'écart entre l'aire du polygone tracé par les mesures pointées sur le diagramme, et l'aire du polygone régulier formant le diagramme.

Comme nous l'avons fait pour trouver la formule de l'aire du polygone dans un diagramme de Kiviat (9.1), entamons notre recherche par un découpage du polygone en n triangles et concentrons-nous sur l'un d'eux :



Énonçons quelques propriétés des figures géométriques ci-dessus, conférées par la construction même du diagramme de concept :

- I. le $\triangle COB$ est isocèle ($|OC| = |OB|$) ;
- II. $[OA']$ est perpendiculaire à $[CB]$;
- III. le $\triangle CAB$ est isocèle ($|CA| = |AB|$) ;
- IV. $|OA'| = 1$ (ou 100%) ;
- V. $|OA|$ = mesure associée à la dimension 1 (d_1) ;
- VI. $|CB|$ = longueur du côté du polygone régulier (c_p) formant le diagramme.

Nous cherchons l'aire du quadrilatère ($OCAB$). On constate que :

$$\text{Aire } (OCAB) = \text{Aire } \triangle OCB - \text{Aire } \triangle CBA \quad (1)$$

Or, on a :

$$\text{Aire } \triangle OCB = \frac{|CB| \cdot |OA'|}{2} \quad (2)$$

$$\text{Aire } \triangle CBA = \frac{|CB| \cdot |A'A|}{2} \quad (3)$$

En incorporant (2) et (3) dans (1) :

$$\text{Aire } (OCAB) = \frac{|CB|}{2} (|OA'| - |AA'|)$$

Or, $|OA'| - |AA'| = |OA|$, qui vaut d_1 (propriété V.), et $|CB| = c_P$ (propriété VI.). Il découle que :

$$\text{Aire } (OCAB) = \frac{1}{2} c_P \cdot d_1$$

Le caractère régulier du polygone formant le diagramme permet de raisonner de manière similaire dans les autres triangles du polygone. L'aire totale du polygone de $2n$ côtés tracés par les mesures et par les sommets du polygone régulier vaut par conséquent :

$$A_{Polygone} = \frac{1}{2} c_P (d_1 + d_2 + d_3 + \dots + d_n) \quad (4)$$

Une remarque s'impose d'emblée : nous avons une confirmation algébrique que $A_{Polygone}$ est indépendante de l'ordonnancement des dimensions du diagramme. En effet, permuter les axes permute l'ordre des dimensions dans l'addition, or une addition dans $\mathbb{R}$ est commutative.

Déterminons désormais l'aire du polygone régulier à n côtés formant le diagramme ($A_{Idéal}$). La formule se trouve sans difficulté par décomposition du polygone en n triangles isocèles :

$$A_{Idéal} = \frac{n}{2} c_P \cdot |OA'| \quad (5)$$

Pour mesurer un écart entre deux nombres x et y , il existe au moins deux possibilités :

- Déterminer simplement la différence $y - x$,
- ou calculer le rapport $(y - x)/y$, soit $1 - \frac{x}{y}$ (avec $y \neq 0$).

Le rapport a l'avantage de rendre la mesure de $E_{Idéal}$ indépendante de la taille du diagramme (liée à c_P). En effet, avec (4) et (5) :

$$E_{Idéal} = 1 - \frac{A_{Polygone}}{A_{Idéal}} = 1 - \frac{1}{n \cdot |OA'|} (d_1 + d_2 + d_3 + \dots + d_n)$$

En choisissant $|OA'| = 1$ (ce qui est bien le cas lorsque l'on mesure les dimensions en pourcentage), nous obtenons :

$$E_{/idéal} = 1 - \frac{1}{n}(d_1 + d_2 + d_3 + \dots + d_n) = 1 - \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n d_i = 1 - \bar{d}$$

Nous voyons poindre une donnée bien connue : la moyenne arithmétique. Par conséquent, outre l'indépendance à l'ordonnancement des dimensions de l'écart entre le concept idéal-typique et un cas concret, le diagramme de concept quantifie aisément cet écart : il suffit de retrancher à l'unité la moyenne arithmétique des mesures de dimensions, *dès lors que ces mesures s'expriment en pourcentage* (c'est-à-dire – pour lever toute ambiguïté rencontrée souvent en sciences sociales – ayant des valeurs comprises entre 0 et 1 : $d_i \in [0 ; 1]$).

Cette condition influence le choix et la “forme” des indicateurs attenants aux dimensions du concept idéal-typique.

9.3 Exemplification du diagramme de concept : *WJP Rule of Law Index*[®]

9.3.1 Finalité et motivation du choix

Le but de ce mémoire n'est pas de récolter des données empiriques relatives au concept de parlement métacognitif ; aucune représentation concrète de parlement métacognitif ne peut dès lors être donnée ici sous forme de diagramme de concept.

Pour pallier cela, et ainsi donner une idée du résultat final du diagramme de concept, il est proposé dans cette annexe de représenter un index calculé par le World Justice Project (WJP)⁸⁹, lequel mesure annuellement, pour 143 États, le niveau de respect de l'État de droit. Il ne s'agit aucunement de discuter ici cet index, ni sa valeur, ni sa pertinence, pas plus que sa méthode. Cet index a été sélectionné pour les raisons techniques suivantes :

- il est lié au politique ;
- les données sont librement accessibles sur le site du WJP ;
- la construction de l'index répond parfaitement à l'algorithme de construction du diagramme de concept (4.2.4.5).

L'index est composé de huit facteurs (équivalents aux *dimensions*) décomposés en quarante-quatre sous-facteurs (qui sont davantage de *composantes*, mais que nous assimilerons ici à des *indicateurs* afin d'éviter d'allonger inutilement cette annexe).

Chaque sous-facteur a une valeur comprise entre 0 et 1, de la plus faible à la plus forte adhésion à l'État de droit, tel que celui-ci est idéalement typifié par le WJP. La valeur générale des facteurs est obtenue par la moyenne des valeurs des sous-facteurs (on retrouve la méthode de calcul du rapport des aires des sous-diagrammes de concept), et la valeur de l'index est elle-même la moyenne arithmétique des valeurs des facteurs (sans pondération). Afin de déterminer l'écart entre l'État de droit existant au sein d'un État particulier et l'État de droit idéal-typique (selon le WJP), il suffit de retrancher la valeur de l'index à une unité.

Nous avons opté ci-dessous pour une comparaison synchronique (données de l'année 2025) entre trois États : le Venezuela, dont l'index est le moins élevé (0,26), la Belgique (0,78), et le Danemark, dont l'index est le plus élevé (0,90). Nous aurions également pu favoriser un examen diachronique pour mieux visualiser l'évolution sur plusieurs années d'un État donné.⁹⁰

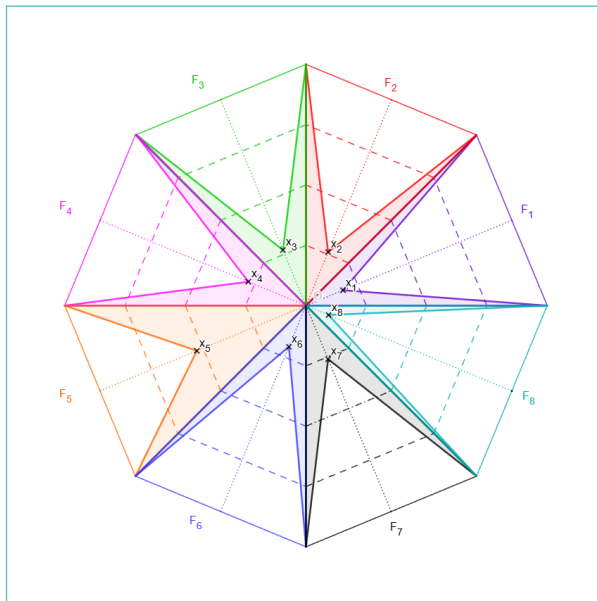
⁸⁹ Toutes les informations liées à l'index, ainsi que les données brutes, proviennent directement des fichiers téléchargeables sur le site du WJP : <https://worldjusticeproject.org/rule-of-law-index/> (consulté le 27/05/26).

⁹⁰ Il est rappelé que la conception des représentations des diagrammes de concept est réalisée grâce au logiciel GeoGebra, et qu'en l'état, la graduation des axes n'est pas visible ici. (4.2.4.1) Des lignes constituées de traits permettent néanmoins de repérer facilement les valeurs 0,25, 0,50 et 0,75.

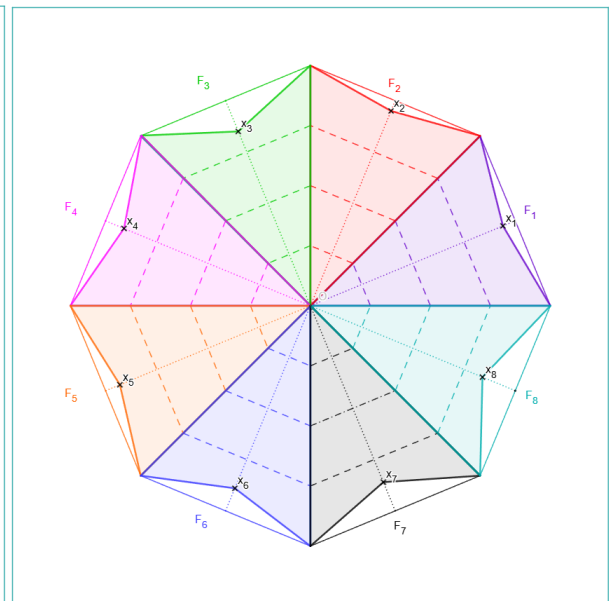
9.3.2 Index et facteurs

	Belgique	Danemark	Venezuela
WJP Rule of Law Index : Score global	0,78	0,90	0,26
Facteur 1 : Contraintes sur les pouvoirs publics	0,81	0,94	0,18
Facteur 2 : Absence de corruption	0,79	0,95	0,26
Facteur 3 : Gouvernement ouvert	0,77	0,85	0,27
Facteur 4 : Droits fondamentaux	0,84	0,91	0,28
Facteur 5 : Ordre et sécurité	0,82	0,93	0,53
Facteur 6 : Application de la réglementation	0,79	0,89	0,20
Facteur 7 : Justice civile	0,73	0,86	0,26
Facteur 8 : Justice pénale	0,70	0,84	0,11

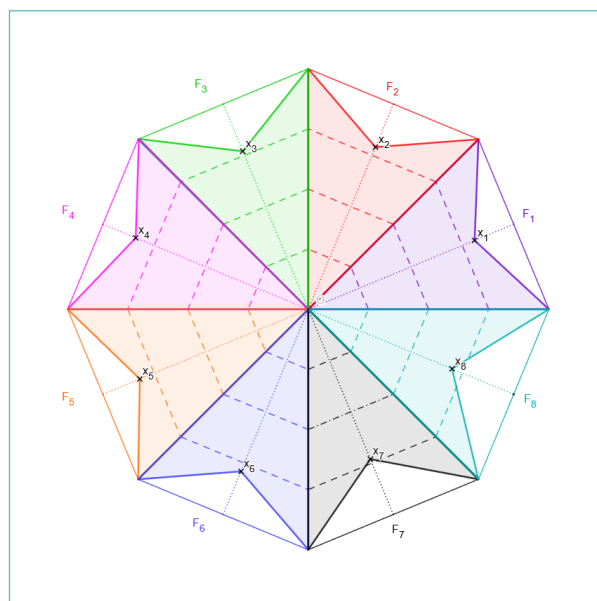
Venezuela :



Danemark :



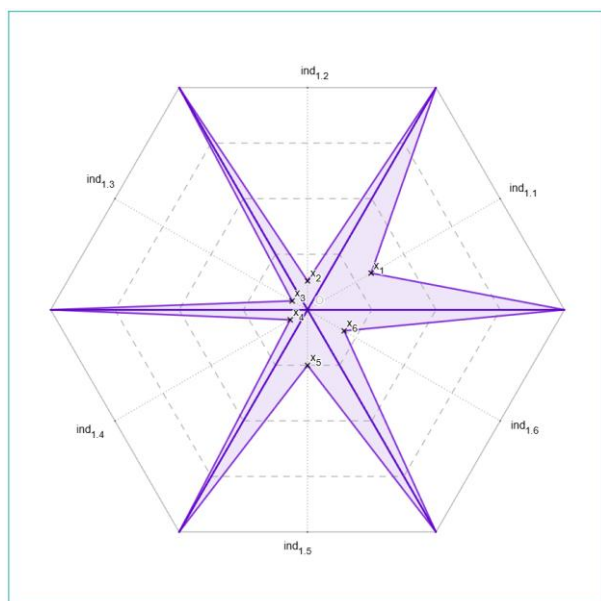
Belgique :



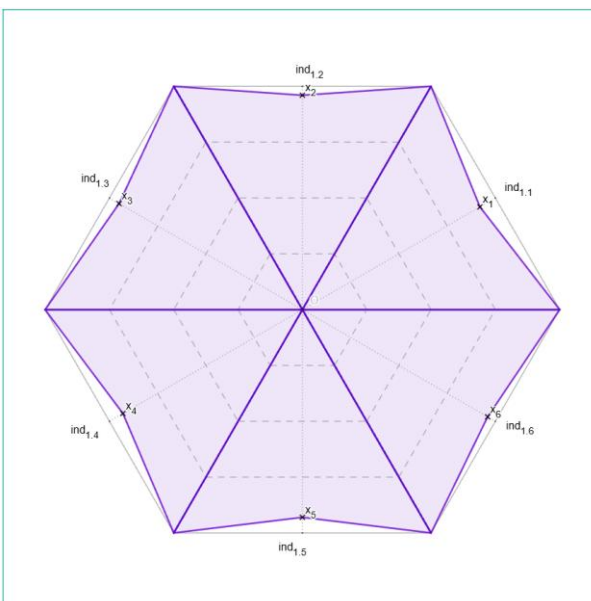
9.3.3 Facteur 1 : Contraintes sur les pouvoirs publics

	Belgique	Danemark	Venezuela
1. Contraintes sur les pouvoirs publics (PP)	0,81	0,94	0,18
1.1 PP effectivement limités par le pouvoir législatif	0,82	0,92	0,33
1.2 PP effectivement limités par le pouvoir judiciaire	0,77	0,96	0,13
1.3 PP effectivement limités par des mécanismes indépendants d'audit et de contrôle	0,82	0,95	0,08
1.4 Agents publics font l'objet de sanctions en cas de faute ou de manquement	0,75	0,93	0,09
1.5 PP soumis à des contrôles non gouvernementaux	0,78	0,93	0,25
1.6 Transition du pouvoir soumise au droit	0,89	0,96	0,19

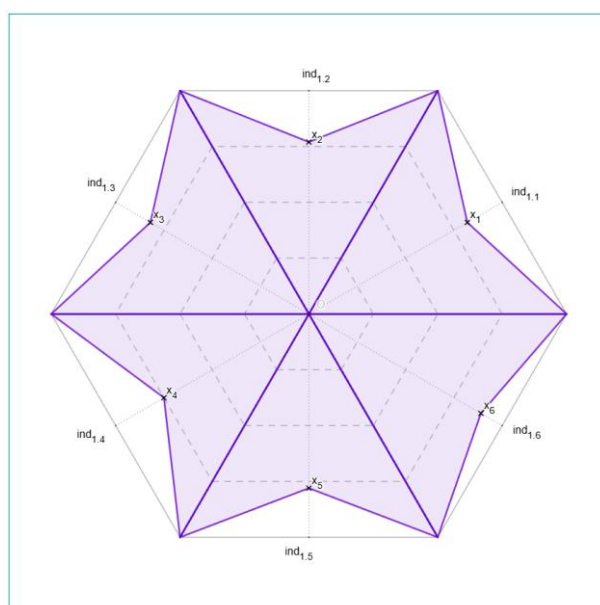
Venezuela :



Danemark :



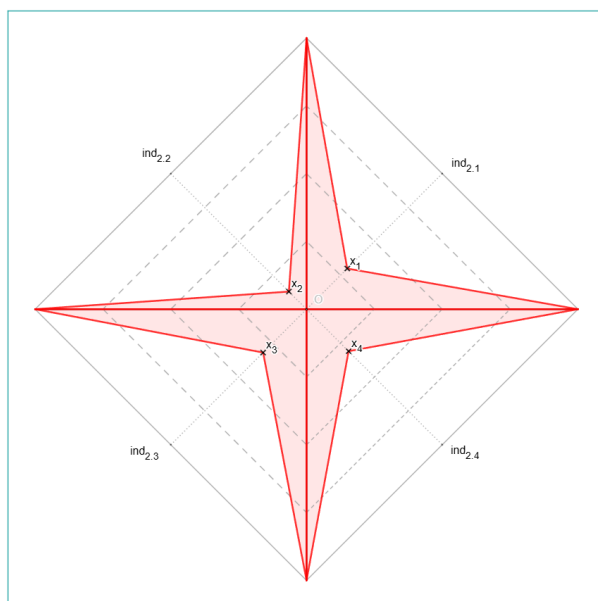
Belgique :



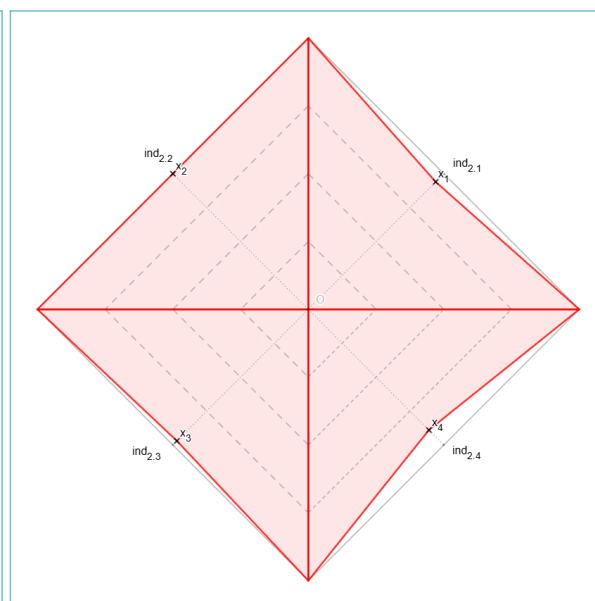
9.3.4 Facteur 2 : Absence de corruption

	Belgique	Danemark	Venezuela
2. Absence de corruption	0,79	0,95	0,26
2.1 Agents publics relevant du pouvoir exécutif n'utilisent pas leur fonction à des fins d'enrichissement privé	0,79	0,94	0,30
2.2 Agents publics relevant du pouvoir judiciaire n'utilisent pas leur fonction à des fins d'enrichissement privé	0,93	1,00	0,13
2.3 Agents publics relevant de la police et de l'armée n'utilisent pas leur fonction à des fins d'enrichissement privé	0,87	0,97	0,32
2.4 Agents publics relevant du pouvoir législatif n'utilisent pas leur fonction à des fins d'enrichissement privé	0,58	0,89	0,31

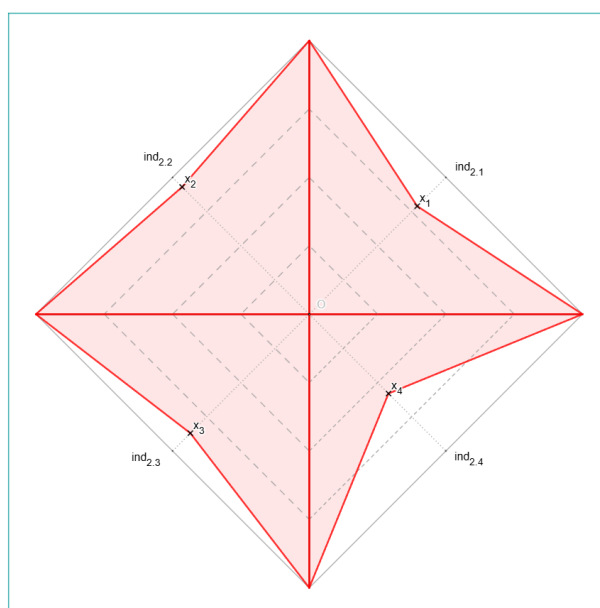
Venezuela :



Danemark :



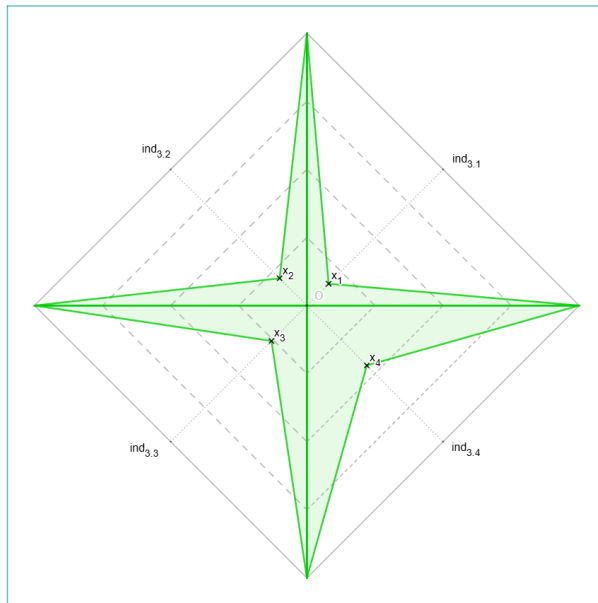
Belgique :



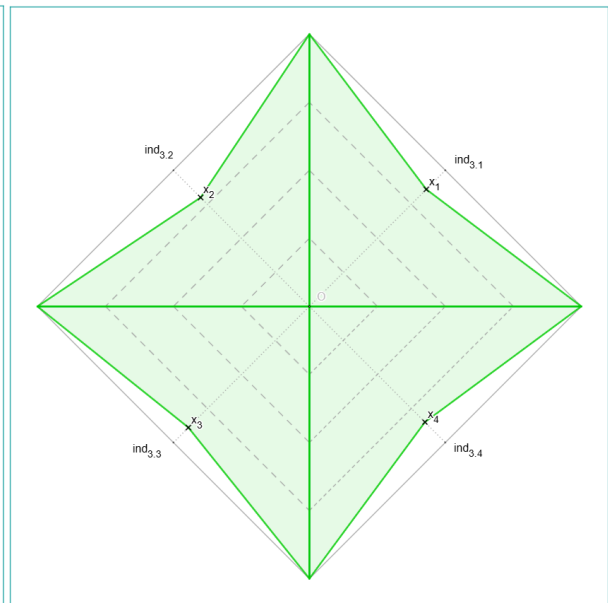
9.3.5 Facteur 3 : Gouvernement ouvert

	Belgique	Danemark	Venezuela
3. Gouvernement ouvert	0,77	0,85	0,27
3.1. Publicité des lois et des données gouvernementales	0,71	0,86	0,16
3.2 Droit à l'information	0,71	0,80	0,20
3.3 Participation civique	0,78	0,89	0,26
3.4 Mécanismes de plainte	0,86	0,85	0,44

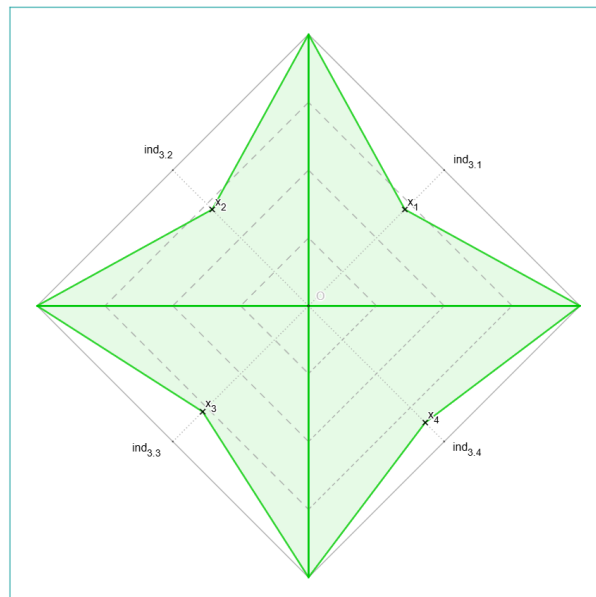
Venezuela :



Danemark :



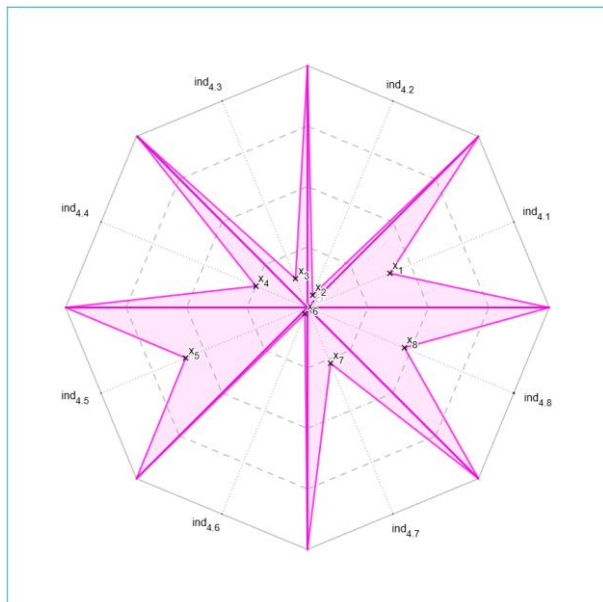
Belgique :



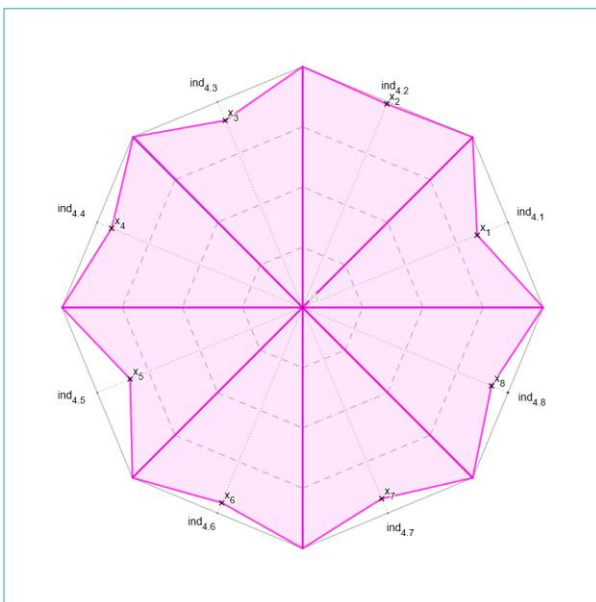
9.3.6 Facteur 4 : Droits fondamentaux

	Belgique	Danemark	Venezuela
4. Droits fondamentaux	0,84	0,91	0,28
4.1 Égalité de traitement et absence de discrimination	0,79	0,85	0,40
4.2 Droit à la vie et à la sécurité de la personne effectivement garanti	0,95	0,99	0,06
4.3 Respect des garanties d'une procédure régulière et des droits de la défense	0,78	0,91	0,14
4.4 Liberté d'opinion et d'expression effectivement garantie	0,78	0,93	0,25
4.5 Liberté de conscience, de religion et de croyance effectivement garantie	0,85	0,84	0,59
4.6 Protection contre les ingérences arbitraires dans la vie privée effectivement garantie	0,91	0,95	0,03
4.7 Liberté de réunion et d'association effectivement garantie	0,84	0,93	0,27
4.8 Droits fondamentaux au travail effectivement garantis	0,82	0,92	0,47

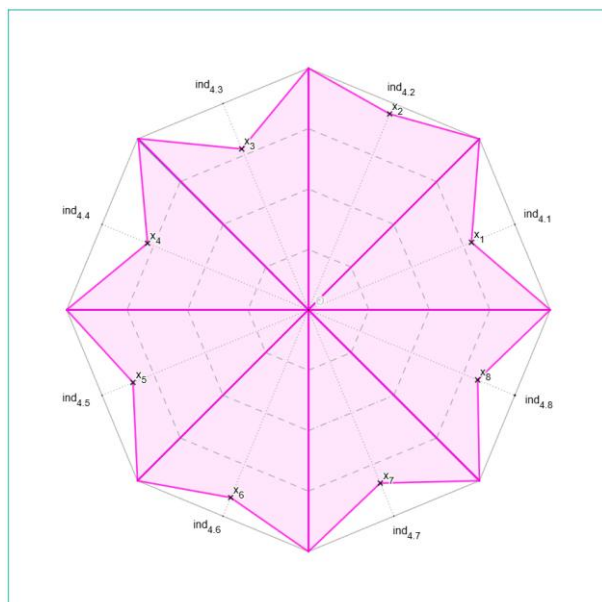
Venezuela :



Danemark :



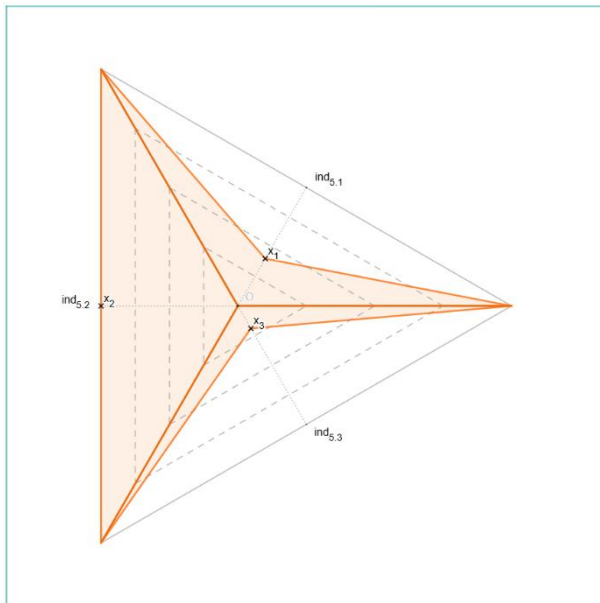
Belgique :



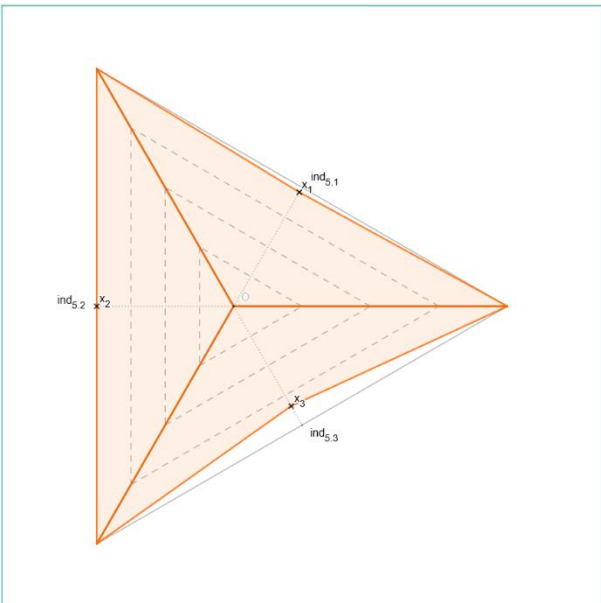
9.3.7 Facteur 5 : Ordre et sécurité

	Belgique	Danemark	Venezuela
5. Ordre et sécurité	0,82	0,93	0,53
5.1 Criminalité effectivement maîtrisée	0,87	0,96	0,40
5.2 Conflits civils effectivement contenus	0,92	1,00	1,00
5.3 Les individus ne recourent pas à la violence pour obtenir réparation de griefs personnels	0,68	0,84	0,19

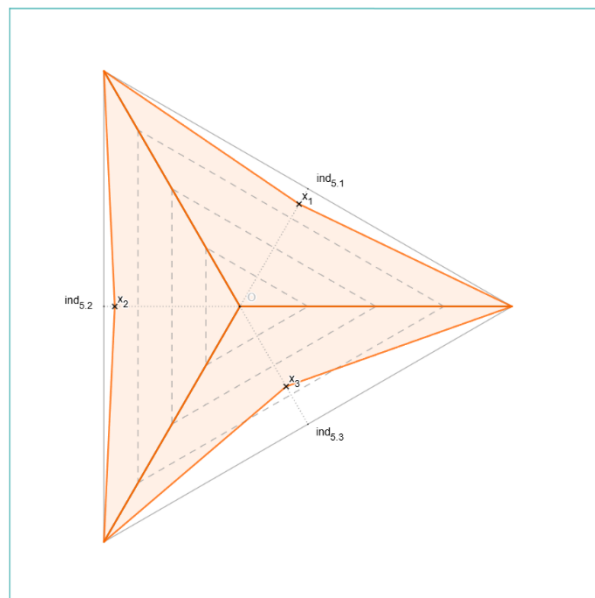
Venezuela :



Danemark :



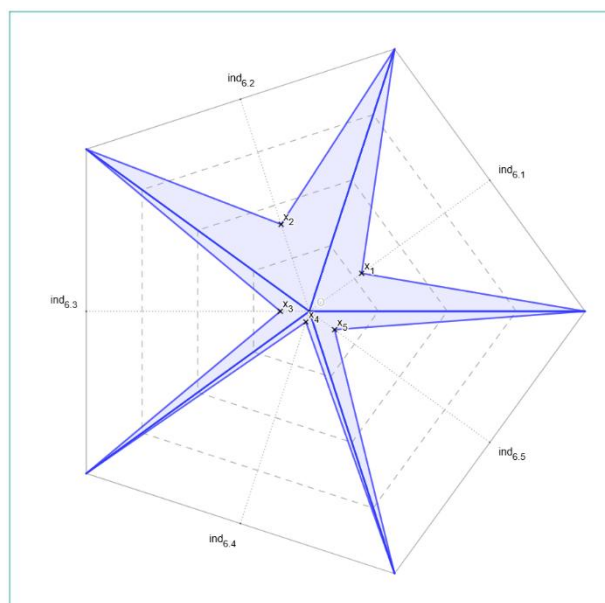
Belgique :



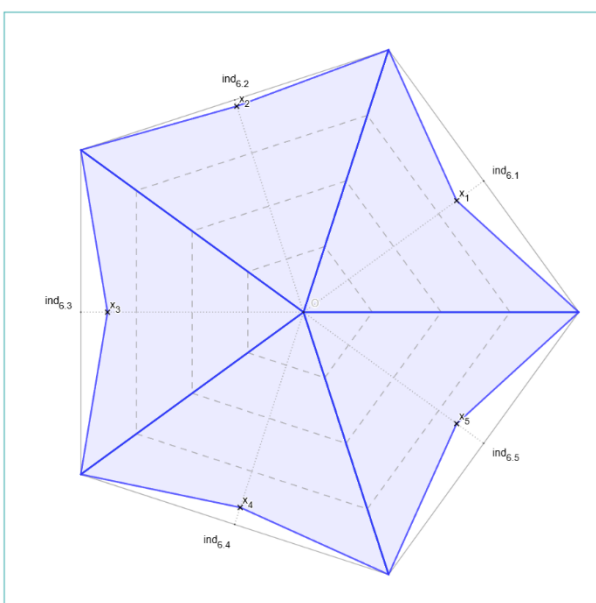
9.3.8 Facteur 6 : Application de la réglementation

	Belgique	Danemark	Venezuela
6. Application de la réglementation	0,79	0,89	0,20
6.1 Règles gouvernementales effectivement appliquées	0,75	0,85	0,29
6.2 Règles gouvernementales appliquées et mises en œuvre sans influence indue	0,89	0,97	0,41
6.3 Procédures administratives conduites sans délais déraisonnables	0,68	0,88	0,13
6.4 Garanties d'une procédure régulière respectées dans les procédures administratives	0,79	0,92	0,05
6.5 Le gouvernement ne procède pas à des expropriations sans procédure légale et sans indemnisation adéquate	0,86	0,85	0,14

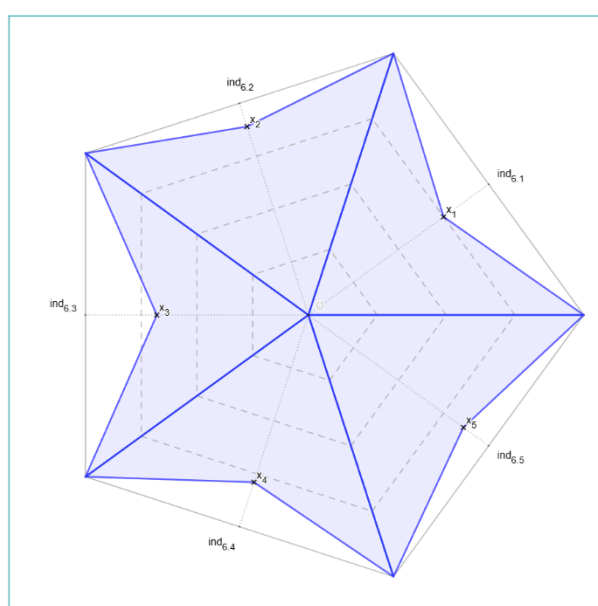
Venezuela :



Danemark :



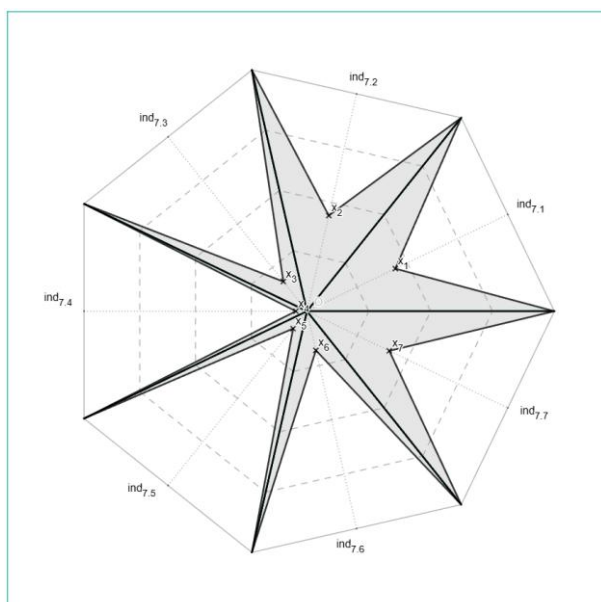
Belgique :



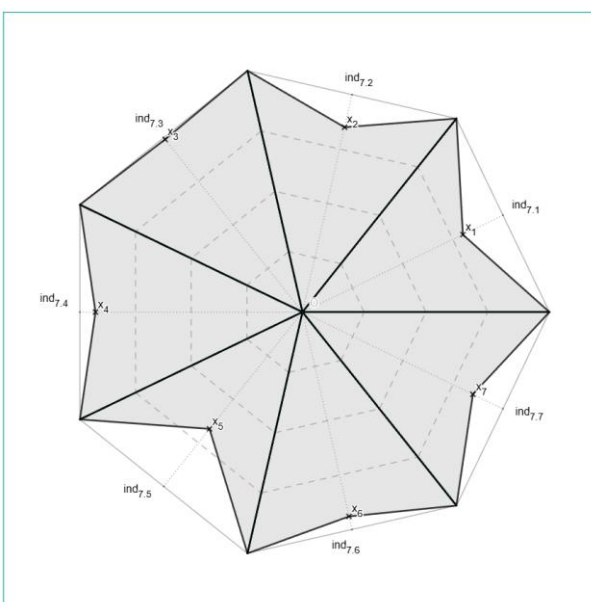
9.3.9 Facteur 7 : Justice civile

	Belgique	Danemark	Venezuela
7. Justice civile	0,73	0,86	0,26
7.1 Les justiciables peuvent accéder à la justice civile et en supporter le coût	0,71	0,80	0,44
7.2 Justice civile exempte de discrimination	0,79	0,85	0,44
7.3 Justice civile exempte de corruption	0,83	0,99	0,17
7.4 Justice civile exempte d'influence gouvernementale indue	0,83	0,93	0,05
7.5 Justice civile non affectée par des délais déraisonnables	0,43	0,67	0,10
7.6 Décisions de justice civile effectivement exécutées	0,76	0,94	0,18
7.7 Mécanismes alternatifs de règlement des différends accessibles, impartiaux et efficaces	0,78	0,85	0,41

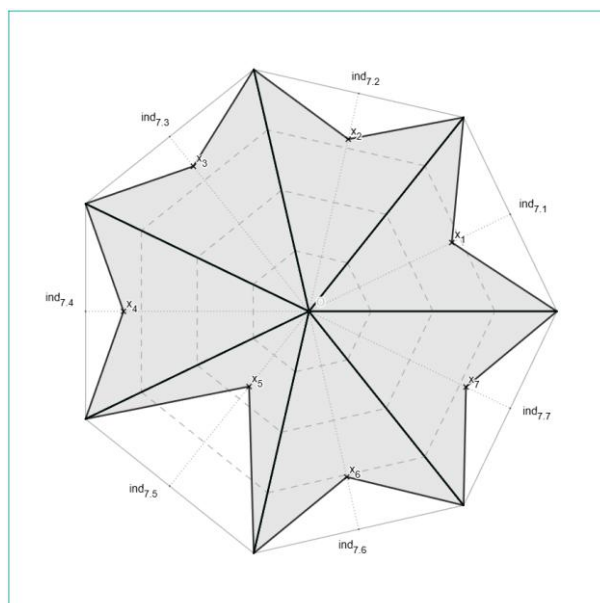
Venezuela :



Danemark :



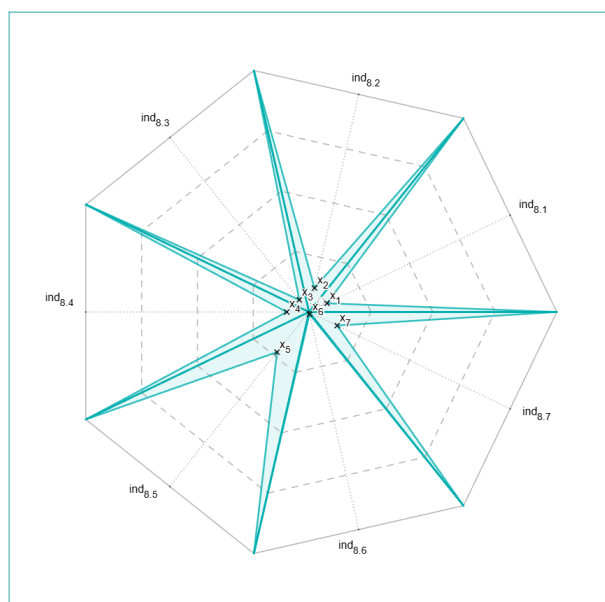
Belgique :



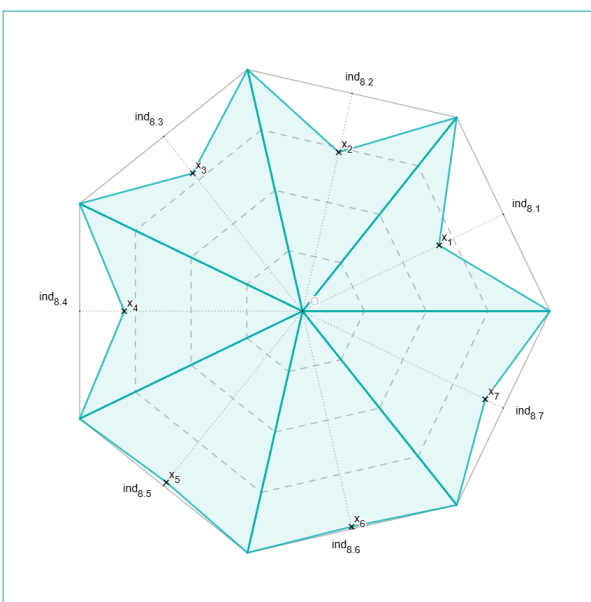
9.3.10 Facteur 8 : Justice pénale

	Belgique	Danemark	Venezuela
8. Justice pénale	0,70	0,84	0,11
8.1 Système d'enquête pénale efficace	0,59	0,68	0,09
8.2 Système de jugement pénal à la fois diligent et efficace	0,64	0,73	0,11
8.3 Système correctionnel efficace dans la réduction des comportements criminels	0,51	0,79	0,07
8.4 Système pénal impartial	0,72	0,80	0,10
8.5 Système pénal exempt de corruption	0,81	0,98	0,23
8.6 Système pénal exempt d'influence gouvernementale indue	0,84	0,99	0,01
8.7 Les garanties d'une procédure régulière et les droits de la défense sont respectés	0,78	0,91	0,14

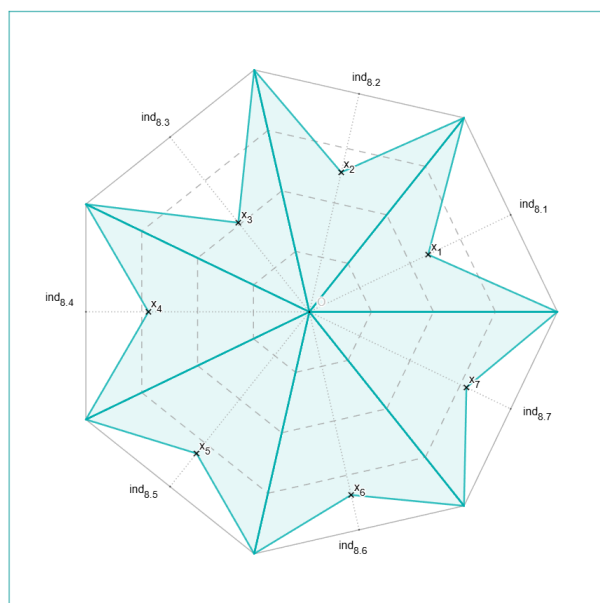
Venezuela :



Danemark :



Belgique :

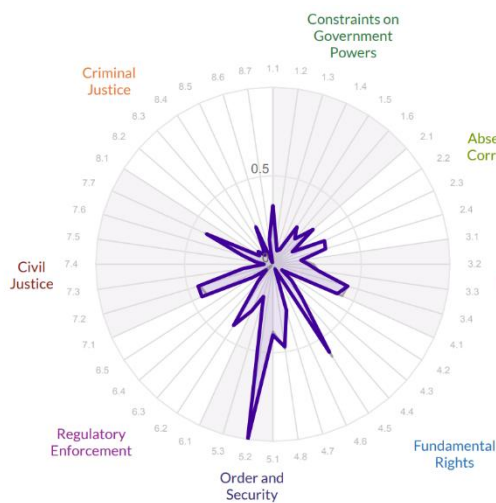


9.3.11 Remarques

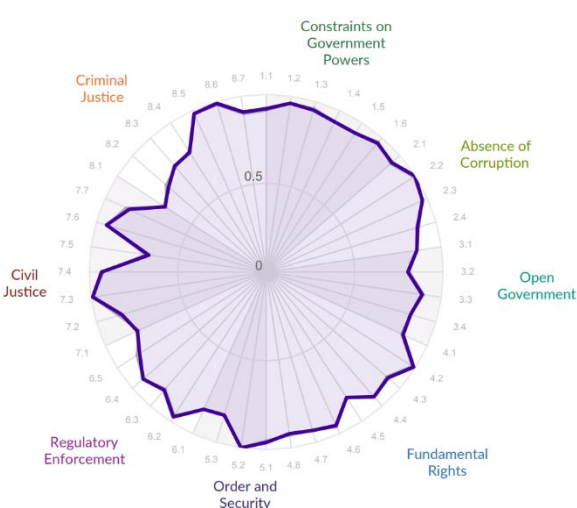
Dans l'idée de déterminer l'écart entre la situation concrète et l'idéal-type, il suffit de soustraire l'index de l'unité. On obtient ainsi un écart de 0,74 pour le Venezuela, de 0,10 pour le Danemark, et de 0,22 pour la Belgique. L'analyse de cet écart ne s'autonomise pas d'un examen fin de chacune des données que cet écart résume.

Enfin, mentionnons que dans le document répertoriant les profils 2025 des pays⁹¹, une représentation par pays est proposée, basée sur le diagramme de Kiviat. On y retrouve donc les deux problèmes mis au jour de ce type de diagramme : la forme de la figure tracée et l'aire totale dépendent de l'ordonnancement des axes. Pour le Rule of Law Index, on peut estimer l'ordre de grandeur du nombre maximal d'aires possibles : plus de 10 à la puissance 23.⁹²

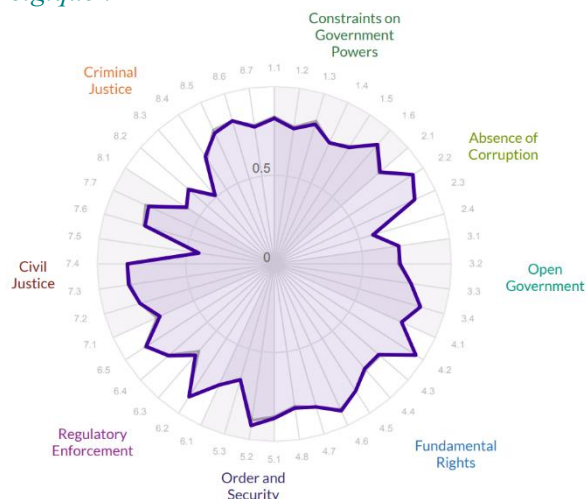
Venezuela :



Danemark :



Belgique :

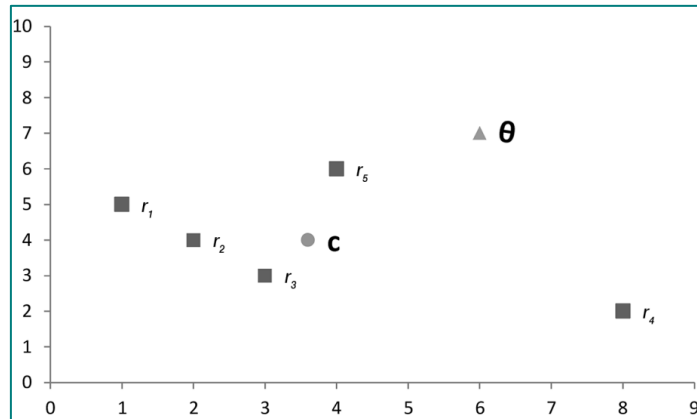


⁹¹ Le document ne porte pas de titre. Le fichier PDF est quant à lui nommé *CountryProfiles_2025_WP_RuleofLawIndex.pdf*.

⁹² Étant donné que tous les sous-facteurs se retrouvent dans le même diagramme, mais qu'ils y sont regroupés par facteurs, il n'est pas possible d'utiliser la formule déterminée dans l'annexe 9.1. En tenant compte de ces regroupements, la formule serait plutôt : $\frac{(d-1)!}{2} \prod_{i=1}^d (n_i)!$, où d est le nombre de dimensions (facteurs) et n_i est le nombre d'indicateurs (sous-facteurs) de la dimension i .

9.4 Critique de l'usage du théorème de la diversité prédictive

A. Houlou-Garcia (2017) aborde un théorème mathématique, celui de la *diversité prédictive*, parfois mobilisé directement ou indirectement pour appuyer l'idée plus générale que la diversité l'emporte sur l'expertise (voir théorème de la diversité face à l'expertise*). Nous reprenons le diagramme utilisé dans l'article (p. 906) :



L'idée est qu'un groupe de T individus donne chacun une réponse (r_i) quant à savoir où se situe θ sur le plan, la position de θ n'étant pas connue à l'avance (A. Houlou-Garcia place son exemple dans l'idée d'une chasse au trésor).

- Soit c , la moyenne des réponses proposées : $c = \frac{1}{T} \sum_{i=1}^T (r_i)$
- Soit E , l'erreur quadratique moyenne individuelle : $E = \frac{1}{T} \sum_{i=1}^T (r_i - \theta)^2$
- Soit M , l'erreur quadratique de la réponse collective : $M = (c - \theta)^2$
- Soit D , la diversité prédictive du groupe : $D = \frac{1}{T} \sum_{i=1}^T (r_i - c)^2$

Alors il est démontré que :

$$M = E - D \quad (1)$$

autrement dit que « l'erreur du collectif est égale à l'erreur moyenne de chacun retranchée de la diversité du groupe » (p. 906)⁹³. De là, on peut être tenté de déduire que plus la diversité D augmente, plus diminue l'erreur M du collectif. Or, puisqu'un groupe d'experts risque d'être plus homogène, moins diversifié qu'un groupe de citoyens tirés au sort (par exemple), l'erreur collective tendra à être réduite par la sollicitation du groupe de citoyens. Néanmoins, A. Houlou-Garcia souligne au contraire que E et D dépendent des mêmes réponses individuelles, de sorte qu'on ne peut pas lire cette identité comme une relation causale simple entre diversité et précision. Et à supposer que la prise de décision politique consiste à s'approcher le plus possible

⁹³ Pointons la coquille dans l'article : A. Houlou-Garcia écrit $E = M - D$, mais c'est un contresens par rapport aux définitions données des lettres ; une comparaison avec l'appendice mathématique de son article le confirme (p. 916).

de l'option la meilleure en regard des objectifs fixés, alors, dans ce modèle, la qualité épistémique d'une décision collective peut être mesurée par M , laquelle dépend *conjointement* de E et de D .

Sur la base de ceci, et aux fins de notre exposé, nous proposons de comparer désormais deux groupes de même taille T , l'un composé de non-expert, l'autre constitué d'experts.

Soit $r_{e_1}, r_{e_2}, \dots, r_{e_T}$ les réponses des experts, et $r_{n_1}, r_{n_2}, \dots, r_{n_T}$ les réponses des non-experts. On indice les c, E, M et D par un e ou un n respectivement pour les experts et pour les non-experts. Pour chacun des deux groupes, via (1), on a :

$$M_e = E_e - D_e \quad (2)$$

$$M_n = E_n - D_n \quad (3)$$

À titre d'idéalisation forte, on pourrait supposer que, sur la question considérée, chaque expert est individuellement au moins aussi proche de la réponse visée θ que chaque non-expert. Autrement dit, pour tout expert i et pour tout non-expert j , on aurait⁹⁴ :

$$|r_{e_i} - \theta| \leq |r_{n_j} - \theta|,$$

et comme les distances sont ici positives et que les groupes contiennent le même nombre d'individus, on en inférerait dans notre cas que :

$$\frac{1}{T} \sum_{i=1}^T (r_{e_i} - \theta)^2 \leq \frac{1}{T} \sum_{j=1}^T (r_{n_j} - \theta)^2,$$

autrement dit que :

$$E_e \leq E_n \quad (4)$$

Cette hypothèse est toutefois plus forte que nécessaire. En effet, le raisonnement *infra* ne requiert en réalité que l'inégalité $E_e \leq E_n$, qui peut être obtenue soit comme conséquence de l'hypothèse forte ci-dessus, soit comme caractérisation empirique plus modeste d'un groupe plus expert, qui montre dès lors une erreur quadratique moyenne plus faible.

Avec (2) et (3), nous pouvons écrire :

$$M_n - M_e = (E_n - E_e) - (D_n - D_e) \quad (5)$$

De (4) et (5), nous pouvons tirer deux propositions. Premièrement, si un groupe d'experts a une erreur individuelle moyenne plus faible qu'un groupe de non-experts, alors, à *diversité égale* ($D_n = D_e$), son erreur collective est plus faible (ou égale). Deuxièmement, si un groupe de non-experts atteint la même précision collective qu'un groupe d'experts ($M_n = M_e$), alors il doit être *au moins aussi diversifié*, et en général *strictement plus diversifié* (si $E_e < E_n$), que le groupe d'experts.

⁹⁴ Voir note 88 p. 121 pour des précisions liées à la notation choisie.

Ainsi, une condition nécessaire et suffisante se dessine pour que les non-experts égalent ou dépassent les experts. En effet, le groupe de non-experts est au moins aussi performant collectivement que le groupe d'experts ($M_n \leq M_e$) si et seulement si :

$$D_n - D_e \geq E_n - E_e.$$

Autrement dit, les non-experts n'égalent ou ne dépassent les experts que si leur gain de diversité *compense entièrement* leur perte d'expertise. Cette formulation est informative car elle n'oppose pas abstraitement diversité et expertise : elle les rapporte dans une même équation de comparaison.

Par conséquent, si ce théorème fait apparaître un rôle favorable de la diversité, il ne permet pas d'étayer l'idée que la diversité l'emporte *en général* sur l'expertise. Au contraire, ce que montre une analyse plus fine est seulement qu'un gain de diversité peut compenser une perte d'expertise – jamais que l'expertise deviendrait secondaire ou négligeable.

Il reste à préciser un point annexe mais non moins crucial. A. Houlou-Garcia lui-même critique l'usage de ce modèle en regard du fait que prendre des décisions politiques n'a pas forcément grand-chose à voir avec la détermination des lieux où creuser lors d'une chasse au trésor ; en regard du fait que l'action politique ne consiste pas forcément à résoudre des problèmes d'optimisation. Sur ce point, nous nous écartons toutefois d'A. Houlou-Garcia. Il nous semble que l'analogie avec le plan supra, qui permet de calculer des distances, conserve malgré tout une certaine pertinence. On pourrait intégrer ce raisonnement géométrique dans un espace abstrait multidimensionnel (à l'instar de l'espace des phases utilisé en physique) où les axes correspondent à plusieurs critères et objectifs visés (notamment l'impartialité morale en démocratie, par exemple). Chaque solution proposée à un problème est un point dans cet espace abstrait qui contient un θ idéal dépendant des objectifs visés, une solution qui pourrait satisfaire au mieux ces objectifs et qu'il s'agirait d'approcher collectivement le plus possible. En cela, le modèle garderait quelque profondeur, au-delà de savoir s'il est humainement possible de tracer de tels points dans un tel espace. En outre, le θ de chaque problème posé n'est en général pas connu, et il n'est peut-être même souvent pas connaissable in fine, ni même unique. Mais l'important est possiblement moins le fait de le ou les atteindre que de s'en approcher. Et ce théorème nous dit alors qu'il y a tout intérêt à combiner et l'expertise, et la diversité.

9.5 Lexique

9.5.1 A

Absence d'antécédent (argument de l') : « Sophisme consistant à prétendre qu'une chose est impossible, parce qu'elle ne s'est jamais produite. » (Viktorovitch 2021, 576)

Ad hominem (argument) : Argument « dans le système de croyances et de valeurs de l'opposant [...] pour en dégager une contradiction ». Si certains y voient un type d'argument pertinent puisqu'il s'agit de pointer des incohérences, d'autres le considèrent comme un argument fallacieux car il ne « produit aucune connaissance substantielle sur le monde ». (Plantin 2016, 38)

Ad personam (argument), ou attaque personnelle : « [S]tratégie de contournement métonymique des positions de l'adversaire : pour éliminer les dires, on disqualifie le locuteur. » (Plantin 2016, 104)

Ad rem (argument), ou argument sur le fond : « [A]rgument[...] relatif[...] aux faits *pertinents, centraux* pour la question traitée. » (Plantin 2016, 295)

Affirmation du conséquent : « Sophisme consistant à partir d'une observation, puis à avancer une cause qui l'explique, en laissant volontairement toutes les autres hypothèses dans l'ombre. » (Viktorovitch 2021, 575)

Anarchisme : « Nom donné à un principe ou à une théorie de la vie et de la conduite en vertu de laquelle la société est conçue sans gouvernement. Dans une telle société, l'harmonie est obtenue, non pas par la soumission à la loi ou par l'obéissance à une autorité quelle qu'elle soit, mais par des ententes librement consenties entre les divers groupes, territoriaux et professionnels, formés librement pour assurer la production et la consommation, ainsi que pour satisfaire la variété infinie des besoins et des aspirations de tout être civilisé. » P. Kropotkine, cité dans Graeber (2018/2004, 7)

Ancrage et ajustement (biais d', heuristique d', effet d') : Ce mécanisme mental consiste premièrement à se faire une opinion en se fiant fortement à une impression ou à une information initiale, et ensuite à éprouver de la difficulté à réviser adéquatement son opinion malgré d'autres informations venant disqualifier cette impression première. Cette dernière s'apparente à une sorte d'ancre dont le cerveau peine à s'éloigner. (Manoogian 2016, 5 ; Kanjam 2025, 58 ; Yzerbyt & Klein 2023, 68)

Angle mort des biais, ou biais des biais : Tendance à croire que les biais trompent davantage les autres que soi-même. (Voir par ex. Oeberst & Imhoff 2023, 1465)

Anticatastase : « [F]igure de style qui consiste [...] à décrire une situation de manière

- diamétralement opposée à la réalité. L'anticatastase ne cherche plus à dissimuler le réel : elle le nie frontalement, effrontément, au vu et au su de tous. » (Viktorovitch 2025, 66)
- Antispécisme : « [I]dée selon laquelle l'espèce *n'est pas* un critère pertinent de considération morale. [L]'antispécisme n'implique pas une égalité de traitement de tous les animaux puisque cela n'aurait aucun sens, mais une égalité de considération. » (Bonnardel et al. 2018, 14-15)
- Architecture du choix : Disposition de « l'environnement de façon à induire un certain choix ». (Berthet 2021, 182)
- Arguments solidaires : Les arguments solidaires sont les prémisses d'un raisonnement qui mènent *solidairement* à la conclusion. Le raisonnement n'est donc valide que si l'ensemble des prémisses sont vraies. Les arguments solidaires se distinguent des arguments convergents qui entraînent chacun *indépendamment* à la conclusion. La force d'un raisonnement basé sur des arguments solidaires équivaut à la force de l'argument le plus faible (contrairement à celle d'un raisonnement basé sur des arguments convergents). (Bouquiaux & Leclercq 2015, 8-9)
- Assertion : Une assertion est un acte énonciatif par lequel un individu affirme une proposition comme étant vraie. (Voir not. Assertion. (2025, août 20). In CNRTL. <https://www.cnrtl.fr/definition/assertion>).
- Assimilation biaisée : Mécanisme lié au biais de confirmation* et consistant à juger les arguments proches de ses positions comme plus logiques et convaincants. (Sur la base de Yzerbyt & Klein 2023, 45-47 et 340-345)
- Attention sélective : Les individus relèvent beaucoup plus volontiers une information lorsqu'elle est conforme à leur a priori et tendent au contraire à les ignorer ou à moins les remarquer si elle contredit une croyance. (Sur la base de Yzerbyt & Klein 2023, 97-104)

9.5.2 B-C

- “Brebis galeuse” (effet) : Biais de jugement paradoxal où les membres de l'endogroupe qui transgressent les normes du groupe sont jugés plus sévèrement que les membres de l'exogroupe commettant la même faute. (Yzerbyt & Klein 2023, 489)
- Bruit : Tandis qu'un biais est une erreur systématique et donc prévisible qui affecte le jugement, le bruit est une erreur *aléatoire*. (Berthet 2021, 14)
- Cadrage (biais de, effet de) : « En psychologie, le cadrage est le fait de présenter un "cadre cognitif" comme étant adapté pour réfléchir sur un sujet. [...] Le biais de cadrage désigne l'influence importante que peut avoir la formulation d'une question ou d'un problème sur

la réponse qui y est apportée. » (Manoogian 2016, 6 ; voir aussi Oeberst & Imhoff 2023, 1465, par ex.)

Cognition sociale : « [M]anière dont les gens se donnent du sens, et en donnent à autrui. » (Fiske & Taylor 2011, 27) La discipline scientifique l'ayant pour champ d'investigation a pour principales caractéristiques l'adhésion au mentalisme (« croyance en l'importance des représentations et des processus mentaux » – p. 28), une orientation processus, le recours aux psychologies cognitive et sociale, et un lien avec des phénomènes sociaux.

Compétence (illusion de, biais de) : Tendance à surestimer l'influence de ses propres compétences dans le résultat d'une prise de décision, et à en négliger le rôle du hasard. (Berthet 2021, 94)

Condorcet (paradoxe de) : La transitivité des préférences entre au moins trois options peut se perdre avec l'agrégation des ordres de préférences de chaque suffrage. Par exemple, si n personnes classent trois options (A, B, C) selon leur préférence ($<$) – par exemple $A < B < C$ ou encore $B < A < C$ –, l'agrégation de ces n ordres de préférences peut mener à une situation où $A < B$, $B < C$, mais $C < A$; la transitivité de $<$ étant perdue. Ce problème est dû au mode même d'expression des préférences.

Confirmation (biais de) : Heuristique cognitive, généralement considérée comme dysfonctionnelle, voire irrationnelle, qui consiste à privilégier – sans égard pour leur véracité – les informations allant dans le sens de ses idées ou de ses hypothèses, et à écarter consciemment ou inconsciemment les informations contradictoires. (Voir not. Manoogian 2016, 6)

Contraposée : La contraposée d'une implication $A \rightarrow B$ est $\neg B \rightarrow \neg A$. Une propriété de la contraposée est d'être logiquement équivalente à la forme originale : $(A \rightarrow B) \leftrightarrow (\neg B \rightarrow \neg A)$, on ne peut donc pas avoir l'un sans l'autre.

Corrélation illusoire, ou illusion de corrélation : Biais consistant à percevoir une corrélation « entre deux événements, corrélation qui n'existe pas ou qui est bien plus faible en réalité » (Manoogian 2016, 34). (Voir aussi Yzerbyt et al. 2023, 98)

Coûts irrécupérables (biais des) : « [T]endance à prendre en compte dans ses décisions des coûts passés. Comme ils sont irrécupérables, ces coûts ne devraient pas entrer en ligne de compte (il s'agit d'un facteur supposé non pertinent). » (Berthet 2021, 126) (Voir aussi Kahneman 2016)

9.5.3 D

Décentrement : « [C]apacité [d'individus] à se départir de leur perspective particulière, de leurs intérêts, de leurs biais, à élargir cette perspective en y intégrant les intérêts et aspirations

d'autrui. » (Vandamme 2021, 135)

Décideurs politiques : Dans ce mémoire, nous dénommons *décideurs politiques* toutes les personnes investies *de jure* d'un pouvoir politique décisionnel (normatif ou exécutif), donc officiellement détenu et acquis selon les procédures légales ou normatives en vigueur.

Décision sociotropique : Décision prise dans l'intérêt de la collectivité et non pour des intérêts particularistes. (Sur la base de « attitude sociotropique », Vandamme 2021, 68)

Désinformation : « Manipulation délibérée de la vérité. » (Institut Supérieur de Formation au Journalisme 2023)

Dévaluation réactive : Phénomène par lequel une proposition est dévaluée non pas pour ses propriétés intrinsèques ou ses conséquences, mais à cause de l'identité de l'émetteur. Ce phénomène proviendrait de la tendance à percevoir ses propres vues comme objectives et celles d'un membre d'un exogroupe comme dictées par l'idéologie ou l'intérêt personnel. (Voir not. Pronin et al. 2002, 638)

Dinde (illusion de la) : Illusion consécutive à la transformation perceptuelle d'une situation d'incertitude* en une situation de risque*. Cette transformation, basée sur le mécanisme d'induction – il en a toujours été ainsi, alors il en sera encore ainsi à l'avenir –, donne l'impression de calculer le risque, ce qui donne un sentiment de contrôle de la situation. La dénomination de cette illusion provient de la situation d'une dinde qui, jour après jour, est davantage confortée dans l'idée que le fermier veut son bien, puisque celui-ci lui apporte quotidiennement à boire et à manger ; jusqu'au jour de Thanksgiving... (Berthet 2021, 145-147)

Disponibilité (biais de, heuristique de) : Jugement de la fréquence ou de la probabilité d'un événement en fonction de son accessibilité en mémoire (effet de récence), de sa saillance ou encore de sa compatibilité avec d'autres croyances, et non sur la fréquence ou la probabilité réelles de l'événement. (Berthet 2021, 58-59)

Distinction (principe de) : « Le gouvernement représentatif a été institué avec la claire conscience que les représentants élus seraient et devaient être des citoyens distingués, socialement distincts de ceux qui les élaient. » (Manin 2019, 125)

Diversité face à l'expertise (théorème de la), ou *diversity trumps ability theorem* : Idée selon laquelle « la performance du sous-groupe des experts peut être dépassée par la performance collective d'un groupe de non experts dont la diversité est maximale. [...] Ainsi, la diversité surpasse l'expertise. » (Houlou-Garcia 2017, 900)

Division abusive : « Sophisme consistant à prétendre que ce qui est vrai pour le tout l'est aussi pour ses parties. » (Viktorovitch 2021, 578)

Dysrationalité : « [I]ncapacité d'être rationnel malgré un QI normal. Les raisons sont des défauts concernant les autres capacités nécessaires à la rationalité : le sujet préfère des solutions moins efficaces mais aussi moins coûteuses, ou il ne possède pas [les connaissances] nécessaires [qui peuvent être récupérées en mémoire et qui vont aider la résolution de problèmes]. » (Pasquinelli et al. 2020, 33)

9.5.4 E

Engagement (biais d', ou escalade d') : Tendance à persister dans nos choix ou nos comportements antérieurs, même lorsqu'ils sont mauvais et reconnus comme tels, et malgré les échecs répétés. Ce biais est d'autant plus fort lorsque le temps et l'énergie déjà fournis sont élevés, ou lorsque le choix ou le comportement est affiché publiquement. (Chouinard-Gaouette 2021)

Enthymèmes : « Raisonnements déductifs dans lesquels une partie des prémisses, voire la conclusion elle-même, ne sont pas exprimées explicitement. » (Viktorovitch 2021, 579)

Environnements étroits / environnements larges : Berthet (2021, 145-147) distingue les environnements étroits des larges sur la base de la distinction entre risque et incertitude. Les environnements étroits sont ceux où les alternatives et leurs probabilités sont connues, et où l'on peut réaliser des calculs de risque. Tandis que les environnements larges laissent place à l'incertitude et aux « inconnues inconnues ». Dans ces derniers, les théories de l'utilité espérée ne fonctionnent pas et le comportement se base plutôt sur des heuristiques.

Escalade irrationnelle : Sorte d'escalade d'engagement dans un cadre de négociation, au cours de laquelle les négociateurs tendent « à maintenir fermement leur ligne de conduite initiale au-delà de ce que leur dictent leurs intérêts personnels, une analyse rationnelle de la situation ou encore tout simplement la probabilité de réussite. L'escalade s'explique par le fait que les investissements antérieurs justifient à eux seuls la poursuite des revendications, voire l'ajout de nouvelles demandes. » (Manoogian 2016, p. 19)

État doxastique : « [E]nsemble des croyances qu'[un agent] a ou n'a pas à un instant donné. » (Cozic 2025, 19)

État épistémique : Ensemble des connaissances qu'un agent a ou n'a pas à un instant donné. (Sur la base de Cozic 2025, 19 – dont note [16])

Ethnocentrique (biais) : « Accorder la priorité à son propre groupe (pas une préférence). » (Oeberst & Imhoff 2023, 1465)

Excès de confiance (biais d') : « [...] tendance à surestimer nos capacités » (Berthet 2021, 68),

qu'elles soient épistémiques, cognitives, pratiques, etc.

9.5.5 F-H

Fausse cause, ou post hoc ergo propter hoc : « Sophisme consistant à prétendre que, parce qu'un événement se serait passé après un autre, il en serait directement la conséquence. » (Viktorovitch 2021, 580) À rapprocher du biais de corrélation illusoire*.

Faux consensus (effet de) : Tendance à surestimer à quel point nos propres opinions et croyances sont partagées par les autres. Cela serait lié à la croyance fondamentale que notre propre expérience est une référence raisonnable. (Oeberst et al. 2023, 1465)

GIGO (principe du) : Contraction de "garbage in, garbage out". Principe formulé pour la première fois en 1957, selon lequel l'introduction de données de mauvaise qualité dans un système informatique génère des sorties de mauvaise qualité. L'usage de ce principe peut être élargi à tout système. (GIGO 2025)

Groupes minimaux (paradigme des) : Paradigme expérimentalement démontré en 1971 par le psychologue Henri Tajfel et ses collaborateurs, selon lequel la simple catégorisation d'individus dans des groupes sur une base arbitraire suffit à déclencher un favoritisme systématique envers son propre groupe lors de la répartition de ressources. Fondamentalement important en psychologie sociale, ce paradigme prouve qu'une compétition réelle pour des ressources n'est pas nécessaire à l'émergence de la discrimination, et il fournit ainsi le socle empirique de la théorie de l'identité sociale*. (Yzerbyt & Klein 2023, 524-528)

Guillotine de Hume : « L'énoncé correct du théorème de Hume est le suivant : on ne peut tirer une conclusion à l'impératif de prémisses qui seraient *toutes* à l'indicatif. Ou : une conclusion prescriptive peut résulter d'un système de raisons à l'indicatif, pourvu que l'une d'entre elles au moins soit à l'impératif. » (Boudon 2024/2008, 15 – souligné par l'auteur)

Halo (effet de) : Tendance à corréler positivement une impression sur une dimension donnée à d'autres dimensions pourtant indépendantes. Par exemple, découvrir qu'une personne est chaleureuse fait de suite penser qu'elle est travailleuse, bien-intentionnée, etc. alors que ces caractéristiques n'ont aucun rapport. (Yzerbyt & Klein 2023, 43)

9.5.6 I-K

Identité sociale (théorie de l') : Basée sur la définition de l'identité sociale (partie du concept de soi d'un individu qui provient de la conscience d'appartenir à un groupe social, ainsi que la valeur et la signification émotionnelle qu'il attache à cette appartenance – Yzerbyt & Klein 2023, 153), cette théorie avance notamment l'idée que les individus ont un besoin fondamental de maintenir une image de soi positive et que, puisque l'appartenance au

groupe fait partie de la définition de soi, les individus cherchent à ce que leur groupe soit valorisé (identité sociale positive) ; cela passe par exemple par l'instauration d'une différence positive en faveur de l'endogroupe (favoritisme pro-endogroupe) et par la comparaison constante aux exogroupes. (524-528)

Ignorance (sophisme par) : Prétention « que, parce que l'on ne peut pas prouver qu'une chose existe, alors elle n'existe pas. » (Viktorovitch 2021, 586)

Impartialité morale : « [N]'accorder à aucune personne plus de valeur qu'à une autre[...] » (Vandamme 2021, 12)

Incertitude (situation d') : Situation où toutes les informations importantes pour une prise de décisions (« alternatives, conséquences, probabilités ») ne sont pas connues. Situation où subsiste donc des “inconnues inconnues”, se différenciant ainsi d'une situation de risque*. (Berthet 2021, 50-51)

Incompatibilité (biais d') : Tendance systématique des acteurs en négociation à percevoir tout débat comme un affrontement où le gain de l'un est nécessairement la perte de l'autre, occultant ainsi les possibilités de consensus ou de solutions mutuellement bénéfiques. (Tetlock 2002, 591) Selon P. Tetlock, devoir envisager des arguments plus complexes et moins partisans participe de la réalisation que les intérêts des différentes parties ne sont pas nécessairement antinomiques.

Indice de Rao, ou entropie quadratique : Proposé en 1982 par Radhakrishna Rao, et notamment utilisé pour mesurer la biodiversité, cet indice mesure la dissimilarité moyenne entre deux individus choisis au hasard. Il se base sur deux éléments essentiels : les fréquences des profils dans une population donnée, ainsi qu'une “matrice de dissimilarité” répertoriant la distance (sorte de degré de différence) entre chaque paire de profils. Soit :

- a. une population donnée, constituée de S individus répartis en n groupes d'individus de même type ;
- b. p_i la probabilité de tirer au sort un individu de type i (où $i \in [1 ; n]$) ;
- c. Δ la matrice de dissimilarité entre les différents types, constituée des distances d_{ij} entre chaque type i et j d'individus (où $j \in [1 ; n]$), et de préférence avec $d_{ij} \in [0 ; 1]$.

Alors l'indice de Rao (H_Δ) vaut :

$$H_\Delta = \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n p_i p_j d_{ij}$$

(Marcon 2026). On peut montrer que pour une population maximale diversifiée

($d_{j=i} = 0$, $d_{j \neq i} = 1$ et pour tout i , $p_i = 1/S$), alors H_Δ vaut $1-(1/S)$; l'indice vaut par contre 0 si chaque individu est semblable aux autres. Un élément intéressant de cet indice est de montrer que plus le nombre d'individus augmente, plus la diversité maximale potentielle est élevée ; en effet, $1-(1/S)$ tend vers 1 quand S tend vers l'infini.

Insensibilité à la prédictibilité : Mécanisme mental paradoxal « par lequel nous faisons une prédiction sur un événement futur [sans incorporer] l'information correspondant à sa prédictibilité. » (Berthet 2021, 87)

Inverse : L'inverse de $A \rightarrow B$ est $\neg A \rightarrow \neg B$. Notons qu'il n'y a pas d'équivalence logique entre les deux implications : $(A \rightarrow B) \leftrightarrow (\neg A \rightarrow \neg B)$. Cependant, si l'on a $(A \rightarrow B) \wedge (\neg A \rightarrow \neg B)$, alors on a $A \leftrightarrow B$, car $\neg A \rightarrow \neg B$ équivaut à $B \rightarrow A$, et $(A \rightarrow B) \wedge (B \rightarrow A)$ équivaut à $A \leftrightarrow B$.

Issue (biais d') : Évaluation de la qualité d'une décision sur son résultat. Ce biais est lié à la croyance fondamentale selon laquelle les résultats sont déterminés par les attributs des personnes plutôt que par le contexte. (Oeberst et al. 2023, 1468-1469)

Joueur (erreur du) : Erreur qui consiste à croire qu'une succession d'événements aléatoires indépendants a plus de chances de ne pas continuer "sur sa lancée" si plusieurs mêmes occurrences successives se sont produites. Par exemple, l'erreur du joueur consiste à croire plus probable que *face* survienne au cinquième lancé d'une pièce parce que, précédemment, l'on a eu quatre *pile*s d'affilée. (Berthet 2021, 84-87)

9.5.7 L-O

Littératie statistique : « [L]a littératie statistique se réfère largement à deux composantes interdépendantes, principalement (a) la capacité des personnes à interpréter et à évaluer de manière critique les informations statistiques, les arguments liés aux données ou les phénomènes stochastiques qu'elles peuvent rencontrer dans divers contextes, et, le cas échéant, (b) leur capacité à discuter ou à communiquer leurs réactions à ces informations statistiques, telles que leur compréhension de la signification de l'information, leurs opinions sur les implications de cette information ou leurs préoccupations concernant l'acceptabilité de conclusions données. »⁹⁵ (Gal 2002, 2-3) Il ne s'agit pas de maîtriser les méthodes statistiques avancées, d'être capable de produire soi-même des modèles ou d'avoir une formation approfondie de statisticien, mais d'avoir les connaissances suffisantes pour un usage éclairé (se former un jugement, prendre une décision, etc.) des

⁹⁵ « [T]he term "statistical literacy" refers broadly to two interrelated components, primarily (a) people's ability to interpret and critically evaluate statistical information, data-related arguments, or stochastic phenomena, which they may encounter in diverse contexts, and when relevant (b) their ability to discuss or communicate their reactions to such statistical information, such as their understanding of the meaning of the information, their opinions about the implications of this information, or their concerns regarding the acceptability of given conclusions. »

statistiques (notamment concepts de base et incertitudes).

Main chaude (erreur de la) : Erreur qui consiste à croire qu’une succession d’événements aléatoires indépendants continuera “sur sa lancée” si plusieurs mêmes occurrences successives se sont produites. Par exemple, l’erreur de la main chaude consisterait à croire plus probable que *pile* survienne au cinquième lancé d’une pièce parce que, précédemment, l’on a eu quatre *piles* d’affilée. (Berthet 2021, 84-87)

Malédiction de la connaissance, ou égocentrisme épistémique : Tendance à ne pas adopter une perspective plus ignorante que la sienne, estimant que les autres disposent des mêmes connaissances. Cela serait lié à la croyance fondamentale que notre propre expérience est une référence raisonnable. (Oeberst et al. 2023, 1465)

Malinformation : « Diffusion délibérée de vraies informations dans un but nuisible. » (Institut Supérieur de Formation au Journalisme 2023)

Mésinformation : « Diffusion involontaire d’informations incorrectes. » (Institut Supérieur de Formation au Journalisme 2023)

Moins c’est mieux (effet) : Lorsque des options sont évaluées séparément, inversion de préférence en faveur de l’option à valeur objectivement moindre. Ce biais est causé par la tendance des individus à se baser sur des attributs faciles à évaluer plutôt que sur des valeurs absolues souvent peu évaluables sans point de comparaison. (Slovic et al. 2002, 408)

Négligence du taux de base : Poids insuffisant accordé aux probabilités a priori (taux de base) dans une estimation de probabilité conditionnelle de type bayésien :

$$P(A|B) = \frac{P(A|B)P(A)}{P(B)}$$

« [C]ette formule [de Bayes] permet d’actualiser la probabilité a priori d’un événement A, en fonction d’une nouvelle information B et d’obtenir ainsi la probabilité a posteriori de A. » (Berthet 2021, 68-73)

Nudge : Procédé consistant à influencer volontairement les comportements ou prises de décision d’individus ou de collectivité d’individus, de manière suggestive, sans injonction directe, en réduisant les efforts cognitifs, et ce, dans un sens considéré comme dans l’intérêt des individus ou de la collectivité. Un exemple classique est la politique du don d’organes : réaliser un acte étant plus coûteux pour les individus que le statu quo, une collectivité qui fait de chaque citoyen un donneur d’organes par défaut, sauf démarches contraires, se retrouve in fine avec plus de donneurs d’organes qu’une collectivité qui fait exactement l’inverse. (Chevalier & Perona 2022) À comparer avec le sludge*.

Optimisme (biais d') : Biais selon lequel « la plupart d'entre nous voient le monde comme plus inoffensif qu'il n'est réellement, nos propres traits de personnalité plus favorables qu'ils ne sont vraiment, et les objectifs que nous nous fixons plus réalisables que ce qu'ils sont probablement. » (D. Kahneman, cité dans Manoogian 2016, 24)

9.5.8 P

Perception sélective (biais de) : Manière dont « nous classons et interprétons l'information sensorielle d'une façon qui favorise une catégorie ou une interprétation plutôt qu'une autre. En d'autres termes, la perception sélective est une forme de partialité parce que nous interprétons l'information d'une manière qui est conforme à nos valeurs et convictions. » (Manoogian 2016, 7) Ce biais est renforcé par un effet de primauté*.

Preuve anecdotique (sophisme de la) : Sophisme consistant à transformer une anecdote en preuve d'un phénomène ou d'une thèse. (Manoogian 2016, 33)

Primauté (effet de) : Tendance à accorder davantage de poids aux premières informations reçues, et à tirer des conclusions à partir de preuves incomplètes ou fragmentaires. Ce phénomène conjugue deux éléments : une persistance des premières impressions et une réticence à réviser un jugement initial face à de nouvelles données (forme d'influence de l'heuristique d'ancrage et ajustement*). (Voir not. Tetlock 2002, 590) « Chaque nouvelle information est interprétée, et filtrée, à la lumière de celles qui précèdent de telle sorte qu'un même trait ou comportement pourra être perçu de façon très différente en fonction de l'ébauche d'impression qui s'est déjà formée. » (Yzerbyt et al. 2023, 41)

Pro-endogroupe (biais, ou biais partisan) : Tendance à voir son propre groupe de manière plus favorable que d'autres groupes. Par ex. : l'appréhender comme moralement supérieur, comme moins responsable de torts, etc. (Oeberst & Imhoff 2023, 1465)

Profondeur explicative (illusion de) : Biais métacognitif qui se manifeste par une surconfiance spécifique dans la compréhension des mécanismes de type causal. Il est à différencier de la surconfiance générale en ses connaissances et capacités. L'illusion, particulièrement prononcée pour les explications causales, consiste à surestimer sa détention de connaissances ainsi que sa compréhension des mécanismes sous-jacents au fonctionnement d'un objet ou d'un phénomène. L'illusion tend à s'effriter dès lors que l'on doit expliciter pas à pas ces mécanismes. (Voir not. Pasquinelli et al. 2020, 73-74)

Projection sociale : Tendance générale à juger les autres comme étant similaires à soi-même. Cela serait lié à la croyance fondamentale que notre propre expérience est une référence raisonnable. (Oeberst et al. 2023, 1465)

Proposition : En logique et en philosophie de la connaissance, une proposition est « [t]out énoncé déclaratif grammaticalement correct susceptible d’être vrai ou faux » (Peeters & Richard 2009, 31). La proposition est à distinguer de l’énoncé, celui-ci étant une manière d’exprimer la proposition. « Une proposition est ce qui est commun à un ensemble de phrases déclaratives synonymes. [I]l s’agit de la signification linguistique d’une phrase et, en ce sens, elle constitue une entité abstraite. » (*ibid.*) Par conséquent, une proposition est énonçable de différentes manières (“Une majorité de députés au parlement a voté en faveur de la loi climatique proposée par le pouvoir exécutif.” est un autre énoncé de la proposition “La majorité parlementaire a approuvé le projet de loi sur le climat.”, où l’expression “projet de loi” implique, dans le contexte institutionnel considéré, une initiative du pouvoir exécutif).

Psychologie coalitionnelle : Il s’agit d’un ensemble de capacités et de dispositions spécialisées, intégrées à l’équipement cognitif humain et résultant du processus d’évolution biologique. D’une part, l’architecture de cet ensemble favorise la détection inconsciente et la manipulation automatique d’informations sur les alliances sociales. D’autre part, nos jugements et comportements sociaux en sont fortement influencés (une défection est intuitivement perçue comme une trahison morale, les membres utilisent des signaux coûteux pour démontrer leur loyauté envers le groupe, un coût infligé à une coalition rivale se perçoit comme un bénéfice pour soi-même, etc.). (Boyer 2022, chap. 1)

9.5.9 Q-R

Raisonnement statistique bayésien (en épistémologie) : Basé sur le théorème du révérend Thomas Bayes, ce type de raisonnement évalue la probabilité qu’une croyance soit vraie en fonction, d’une part, des connaissances antérieures et de l’environnement épistémique et, d’autre part, de la survenue de nouveaux arguments, contre-exemples, etc. (Voir aussi *Négligence du taux de base**).

Rationalité limitée : Comme le précise Cozic (2008, 199-200), il existe au moins deux acceptions de la rationalité limitée, qui doivent être distinguées. On a d’une part la conception selon laquelle il s’agit d’« écarts entre le comportement actuel des agents et les prédictions que font les modèles classiques de choix », donc d’un écart par rapport à un idéal normatif (version plutôt soutenue par Daniel Kahneman). On a d’autre part la conception « plus restreinte » selon laquelle la rationalité limitée « désigne les *limitations cognitives* qui pèsent sur la formation des états mentaux et sur la prise de décision des agents » (souligné par l’auteur). Cette deuxième acception correspond davantage à l’idée

d'Herbert Simon. Si la première relève d'une rationalité normative où la cognition est comparée à un idéal, la seconde s'attarde sur une rationalité procédurale où la cognition est située.

Récence (effet de) : Influence prégnante des derniers éléments d'information présentés, car ils sont souvent les plus mémorables. (Tetlock 2002, 590) Ceci est en lien avec l'heuristique de disponibilité*.

Réciproque : La réciproque de $A \rightarrow B$ est $B \rightarrow A$. Notons qu'il n'y a pas d'équivalence logique entre les deux implications : $(A \rightarrow B) \nleftrightarrow (B \rightarrow A)$. Cependant, si l'on a $(A \rightarrow B) \wedge (B \rightarrow A)$, alors on a $A \leftrightarrow B$; A est alors *nécessaire* $[B \rightarrow A]$ et *suffisant* $[A \rightarrow B]$ à B.

Représentativité locale du hasard (erreur de) : Pensée selon laquelle une séquence d'événements aléatoires indépendants doit être représentative du hasard globalement, *mais aussi* localement. (Berthet 2021, 85) (Voir aussi *Main chaude (erreur de la)** et *Joueur (erreur du)**.)

Résultat (biais du) : Sous-estimation de « l'influence du hasard lorsque l'on évalue la qualité d'une décision *a posteriori* ». (Berthet 2021, 98)

Rétrospection (biais de) : Croyance en une capacité à prédire le futur *parce que* l'on réussit à rendre compte d'événements passés. Or l'esprit humain, avec sa facilité à produire des narrations, est *toujours* en mesure de concevoir une explication *a posteriori* de ce qui s'est passé. (Berthet 2021, 92-93)

Risque (situation de) : Situation où toutes les informations importantes pour une prise de décision (« alternatives, conséquences, probabilités ») sont connues. Situation d'"inconnues connues", se différenciant ainsi d'une situation d'incertitude*. (Berthet 2021, 50-51)

9.5.10 S

Semmelweis (réflexe de, effet de) : « [T]endance à rejeter de nouvelles données ou de nouveaux savoirs car ils contredisent les normes, croyances ou paradigmes établis. » (Manoo-gian 2016, 8) Plantin (2016, 468) nous dit que « la cruelle expérience de Semmelweis nous a définitivement appris que l'existence de faits constatés et corrélés ne crée pas leur acceptation ». Pour des raisons souvent non médicales, nombre de médecins ne tinrent pas compte de la préconisation de Semmelweis, médecin hongrois, consistant à se désinfecter les mains avec une solution de chlore entre deux patients, celui-ci ayant constaté – « vingt ans avant la découverte de la théorie microbienne » – que cela réduisait par dix le taux de mortalité des femmes atteintes de fièvre après leur accouchement. (Effet Semmelweis 2025)

Sensibilité intergroupe (effet de) : « Les critiques sont évaluées moins défensivement lorsqu'elles sont formulées par un membre de l'endogroupe (vs de l'exogroupe). » (Oeberst & Imhoff 2023, 1465)

Sentience : « [C]apacité à avoir des expériences positives ou négatives, c'est-à-dire à ressentir des plaisirs et des souffrances (notamment la douleur). Elle est ce qui fait de chacune d'entre nous un sujet, pouvant éprouver des sensations et/ou des émotions en 1^{re} personne. » Elle renvoie à l'aspect phénoménal de la conscience (et non à la conscience d'accès). (Duran-Le Peuch 2025)

Simple exposition (effet de) : « [A]ugmentation de la probabilité d'avoir un sentiment positif envers quelqu'un ou quelque chose par la simple exposition répétée à cette personne ou cet objet. » (Manoogian 2016, 3)

Sludge : Procédé similaire au nudge* mais qui procède par l'accroissement des efforts cognitifs nécessaires afin de rebuter un individu ou une collectivité. À titre d'exemple, on peut mentionner les longues et pointilleuses démarches administratives imposées pour obtenir une indemnisation d'une assurance. (Chevalier & Perona 2022, 203)

Solution parfaite (sophisme de la) : Rejet d'une « solution au prétexte qu'elle comporterait des défauts, ou ne répondrait pas au problème dans son intégralité. » (Viktorovitch 2021, 586)

Sous-additivité (en probabilité et en théorie de la décision) : En probabilité, la sous-additivité désigne le fait que la probabilité de l'union d'événements est inférieure ou égale à la probabilité des événements séparés. En effet, les recouvrements empêchent toute accumulation additive. Prenons l'exemple simple de deux événements A et B :

$$p(A \cup B) = p(A) + p(B) - p(A \cap B) \leq p(A) + p(B)$$

De manière plus générale, on a pour toute famille finie d'événements $(A_i)_{i \in I}$:

$$p\left(\bigcup_{i \in I} A_i\right) \leq \sum_{i \in I} p(A_i)$$

L'égalité stricte n'étant atteinte que pour des événements *strictement indépendants*. Or, Tversky et Koehler (2002, 443) rapportent qu'il a été démontré empiriquement que le cerveau humain viole de manière intuitive cette règle probabiliste, et perçoit la probabilité d'un événement global comme la somme des probabilités de ses composantes spécifiques ; le jugement humain n'est pas "extensionnel" (basé sur la réalité mathématique des ensembles) mais il opère sur la force du support mental généré par la description (interviennent dès lors les effets de saillance, etc.). Cela impacte la prise de décision car les probabilités de risques cumulés sont systématiquement surévaluées, et ce d'autant plus

lors de fortes charges affectives (terrorisme, menace nucléaire, etc.), car le cerveau réagit alors à la *possibilité* d'un événement et à son impact psychologique, plutôt qu'à sa *probabilité réelle*. (Slovic et al. 2002, 320)

Statu quo (biais de) : Biais en faveur du maintien dans une situation donnée. Dans le domaine cognitif, la théorie des perspectives – avec notamment l'idée d'aversion à la perte – apporte une explication à ce biais : « toute déviation du statu quo implique une possibilité de gain et un risque de perte, la perspective de la perte l'emportant souvent sur celle du gain », de sorte que « ceux qui risquent d'y perdre se battent davantage que ceux qui pourraient en tirer parti ». (Berthet 2021, 116) Ce biais peut d'ailleurs être inscrit et pérennisé dans le fonctionnement même des institutions, ce que P.-É. Vandamme (2021, 70-72) qualifie de « protection institutionnelle du statu quo », notamment avec l'exigence de majorités qualifiées élevées (4/5^e, par exemple, ou encore le droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU) afin de modifier tel ou tel aspect ou règle de l'institution.

Storytelling mental : Il s'agit d'un principe fondamental de la cognition humaine, selon lequel celle-ci construit constamment une représentation *cohérente* de l'environnement. (Berthet 2021, 45) La cohérence et la vraisemblance ont ici plus de poids que la véracité, ces premières s'avérant *suffisantes* pour la cognition.

Substitution (mécanisme de) : Stratégie mentale consciente ou non par laquelle on substitue à un problème complexe dont la résolution demande des efforts cognitifs, un problème simple, moins difficile à résoudre, mais éloigné du problème complexe. Ce dernier reste par conséquent irrésolu, voire s'aggrave à cause de la pseudo-solution appliquée. (Berthet 2021, 73-78)

9.5.11 T-Z

Transparence des intentions (illusion de) : Tendance à surestimer la clarté de nos propres intentions pour les autres, car elle est claire pour nous. Cela serait lié à la croyance fondamentale que notre propre expérience est une référence raisonnable. (Oeberst et al. 2023, 1465)

Vérité illusoire (effet de) : « Des informations sont jugées plus véridiques lorsqu'elles ont été présentées antérieurement. » (Manoogian 2016, 3)

Wishful thinking, ou pensée désidérative : Pour étayer ses prédictions, élaborer un scénario biaisé par ses désirs et ses croyances personnels. La « cohérence apparente [du scénario] convainc de la validité des prédictions. » (Berthet 2021, 93)

